



Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur—Economie politique et sociale—Mathématiques
Législation—Histoire—Statistique—Architecture—Sciences
Hygiène—Industrie—Forêts—Finances—Transports.

SOMMAIRE:

Pages		
1 —	I. Les sources françaises d'un poète mineur américain.....	PAUL MORIN.
23 —	II. La situation politique en France.....	JULES VÉRAN
38 —	III. Le coup d'État de Rivera.....	JEAN DÉSÉ
49 —	IV. L'économie nationale.....	ESDRAS MINVILLE
79 —	V. Le budget municipal.....	H. VALIQUETTE
89 —	VI. Encore de l'enseignement classique.....	GEO. SIMARD O.M.I.
95 —	VII. L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.....	FR. MARIE-VICTORIN
102 —	VIII. Revue des Livres:	
	Géologie.....	A. O.
	La Science Moderne.....	S. E.
	Portrait de l'Espagne.....	J. D.
	Jane, Philippe et l'Amiral.....	XXX
	Le plus doux rêve.....	L. de C.
	Le fébrile.....	O. M.
	Les Énergies rédeuiprises.....	P. L. M.
	Les confins de la science et de la fol.....	L. D.
107 —	IX. Vie de l'Ecole et de l'Association—Rapports annuels	

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

COMITÉ DE DIRECTION :

Président : Mgr J.-Vincent PIETTE, Recteur de l'Université de Montréal.

Membres : MM. Aurélien BOYER, Principal de l'École Polytechnique.

Augustin FRIGON, Directeur de l'École Polytechnique.

Arthur AMOS, Chef du service hydraulique de la Province de Québec.

Victor DORÉ, Professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Alfred FYEN, Professeur à l'École Polytechnique.

Léon-Mercier GOUIN, Avocat.

Théo.-J. LAFRENIÈRE, Professeur à l'École Polytechnique.

Olivier LEFEBVRE, Ingénieur en chef, Commission des Eaux courantes.

Olivier MAURALT, p. s. s. Professeur à l'Université de Montréal.

Édouard MONTPETIT, Professeur à l'Université de Montréal

Antonio PERRAULT, Professeur à l'Université de Montréal

Arthur SURVEYER, Ingénieur Conseil.

COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DE RÉDACTION

Président : Arthur SURVEYER.

Membres : MM. Édouard MONTPETIT, Arthur AMOS, Augustin FRIGON,

Olivier MAURALT, Théo.-J. LAFRENIÈRE, Antonio PERRAULT,

Olivier LEFEBVRE, Léon-Mercier GOUIN.

Rédacteur en chef : Édouard MONTPETIT.

Secrétaire de la rédaction : Léon-Mercier GOUIN.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST FIXÉ À \$3.00 DOLLARS POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, À \$4.00 DOLLARS POUR TOUTS LES AUTRES PAYS.

LE NUMÉRO 75 SOUS.

La *Revue Trimestrielle Canadienne* paraît quatre fois l'an : en mars, juin, septembre et décembre.

La Revue est accessible à la collaboration de tous les publicistes, spécialistes et hommes de profession.

La Direction n'entend pas par l'insertion des articles assumer la responsabilité des idées émises.

Tous les articles insérés donnent droit à une indemnité calculée par page de texte imprimée ou de graphiques.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

La reproduction des articles publiés par la Revue est autorisée, à la condition de citer la source d'où ces articles proviennent.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il aura été envoyé un exemplaire à la Rédaction.

Pour les abonnements, publicité, collaboration et autres renseignements, s'adresser au :

Secrétaire général : Augustin FRIGON,

École Polytechnique,

228, rue Saint-Denis,

Montréal.



MAGNIFIQUE CATALOGUE DE TAPISSERIES

La maison Granger Frères Limitée vient de publier son troisième catalogue de papier-tenture, contenant un assortiment choisi des derniers dessins pour le printemps 1924.

Ce catalogue (7 x 9) contient 105 échantillons formant une très belle collection pour tous les appartements.

Ce catalogue est gratuit

et représente d'excellentes valeurs en tapisseries. Les prix qui rivalisent avantageusement avec ceux offerts par les plus grands magasins à rayons du pays, sont indiqués ainsi que toutes les informations nécessaires.

Ecrivez immédiatement pour recevoir ce catalogue par la poste.

GRANGER FRÈRES LIMITÉE
Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Le NOTAIRE FARIBAUT Successeur de Leclerc & Faribault Edifice Versailles, No 90 rue St-Jacques, MONTREAL. Tél. Main 678.	J.-P. BASTIEN, B. A. A., R. I. A. C. Tél. M. 4135 J.-A.-E. CARTIER, B. A. A., R. I. A. C. BASTIEN & CARTIER ARCHITECTES Diplômés de l'Ecole Polytechnique Membres de l'A. A. P. Q. No. 76 rue Saint-Jacques Montréal
	Téléphone : Main 8494-8495. BROSSARD, FOREST, LALONDE & COFFIN AVOCATS Edifice du "Crédit Foncier" 35, rue St-Jacques MONTREAL
F. C. LABERGE <u>INGENIEUR</u> 30, RUE ST-JACQUES	Tél. St-Louis 3925. S. A. BAULNE INGENIEUR CIVIL Professeur à l'Ecole Polytechnique 1294, rue St-Hubert, Montréal.
Victor Pager Arm. Cloutier Jos.-C. Ostiguy PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY AVOCATS Immeuble Power, 83 ouest rue Craig Tél. Main 5598	ATHANASE DAVID, C.R. de l'étude légale ELLIOT, DAVID & MAILHOT Edifice "Canada Life" MONTREAL
LE NOTAIRE CHARBONNEAU Commissaire pour les provinces et les Etats-Unis Organisateur de compagnies Edifice Power, 83 ouest, rue Craig, MONTREAL	
Téléphone Bell Est 2660. LIBRAIRIE ST-LOUIS Norbert Faribault, propriétaire. Papeteries, Fournitures de Bureaux, Livres, Revues, Romans, Journaux, Jouets, Articles religieux et de fantaisie, Impressions et Reliure. 288 RUE STE-CATHERINE EST (Près St-Denis) Montréal	Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest Procureurs et Avocats 11, PLACE D'ARMES Edifice de la Banque de Québec

Tous nos produits sont dégustés et analysés

LA CIE MONTREAL DAIRY Limitée

290, AVENUE PAPINEAU

EST UNE INDUSTRIE MODERNE

CRÈME DOUCE — BEURRE — CRÈME GLACÉE

Téléphone : Est 3000 *

BONIN FRÈRE, Limitée

Mercerie et Chapeaux

07.529, 66 9 et 1819, rue Ste-Catherine Est
MONTREAL

Un seul magasin. Tél. Est : 1878-3241.

ED. GERNAEY

FLEURISTE

108 et 110 rue Ste-Catherine Est
MONTREAL

Spécialité : Tributs floraux.

Chs. Desjardins & Cie, Limitée

Fabricants, Importateurs
et Négociants en

FOURRURES ET CHAPEAUX

130, rue St-Denis, Montréal, Canada.

Un journal honnête et bien fait....

Le *DEVOIR* est un quotidien
rédigé avec soin et honnêteté
pour un public intelligent, res-
pectable et instruit.

ACHETEZ ET LISEZ

LE DEVOIR

TOUS LES JOURS

Il est intéressant, bien informé, impartial, propre.

Administration et rédaction : 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

Ce sentiment de bien-être parfait

est ressenti au plus haut degré par celui
qui se fait habiller au "Fashion-Craft"

Il se distingue de ses collègues par la
grande simplicité de ses vêtements.

Les vêtements sont distingués—mais simples.

Pour faire ressortir un ensemble parfait, sa chemise, sa cravate, son col, ses chaussettes, ses gants, sa canne et son chapeau seront d'une correction parfaite et choisie pour être en harmonie avec le vêtement qu'il porte.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, les prix au "Fashion-Craft" ne sont pas élevés.

MAGASINS

FASHION-CRAFT

MAX BAUVAIS, (limitée), 225 à 229 St-Jacques

LeCHASSEUR, (limitée), 219 est, Ste Catherine

DUBE, (limitée) 463 ouest, rue Ste-Catherine.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital versé et réserve \$8,000,000.
Actif total, plus de \$71,000,000.

NOS PRINCIPAUX SERVICES

Comptes courants	Comptes d'épargne
Escompte et crédit	Caisse de Noël
Avances sur titres	Mandats de voyage
Encaissements	Coffrets de Sûreté
Changes	Lettres de crédit

NOTRE PERSONNEL EST À VOS ORDRES

ON TROUVE TOUJOURS

A LA

LIBRAIRIE DEOM

UN choix important de beaux livres
anciens et modernes, des éditions
originales, rares ou curieuses des
meilleurs écrivains des XIXe et XXe
siècles et les ouvrages nouveaux, en
exemplaires ordinaires ou sur grand pa-
pier, d'une sélection d'auteurs contem-
porains. :: :: :: ::

251 EST, RUE ST-CATHERINE

TELEPHONE EST 2551

MONTRÉAL

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Fonds de réserve et profits accumulés	\$1,525,000.00
SIEGE CENTRAL: 7 et 9, Place d'Arme, Montréal.	
Capital autorisé	\$5,000,000.00
Capital versé	\$3,000,000.00
Fonds de réserve et profits accumulés	\$1,525,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Honorable Sir HORMISDAS LAPORTE, C.P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin, Limitée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. GARSLEY.

Vice-Président: M. TANCREDE BIENVENU, Administrateur "Lake of the Woods Milling Co".

M. G.-M. BOSWORTH, Président "Canadian Pacific Steamship, Limited".

L'Honorable M. NEMESE GARNEAU, C.L., Québec, Président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi; Président "Les Prévoyants du Canada".

M. EMILIE DAOUST, Président de la Librairie Beauchemin, Limitée. Commissaire du Port de Montréal.

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Cie de papier Rolland, Limitée.

BUREAU DES COMMISSAIRES CENSEURS

Président: Honorable Sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., Ex-Juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président: Honorable N. PERODEAU, N. P., ministre du Gouvernement Provincial, Administrateur "Montreal Light Heat & Power Consolidated".

M. J.-AUGUSTE RICHARD, Administrateur de l'Université de Montréal, Président "Fashion Craft Manufacturers Limited".

BUREAU CHEF

TANCREDE BIENVENU Directeur-Général

M. LAROSE Surintendant-Général

J.-A. TURCOT Secrétaire

C.-A. ROY Chef "Bureau des Crédits"

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES

M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J.-A. LARUE, Québec.
117 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

PAPIER D'EGYPTE

ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

Pour purifier l'air des habitations

En vente, 10 sous le cahier de 32 usages, dans toutes les pharmacies, librairies, etc.

ECHANTILLONS GRATUITS

Nous adressons, gratuitement, sans frais, un cahier-spécimen pour huit usages, à toute personne qui nous en fera la demande.

DEPOSITAIRES POUR L'AMERIQUE DU NORD

ROUGIER FRÈRES,

63, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL



Leluxe, le plaisir et l'oisiveté nous proposent une jouissance qui épuise les fortunes, affaiblit le courage et n'offre aucune garantie de paix et de bonheur.

Bannissons-les de notre foyer.

L'ECONOMIE

qui nous suggère le TRAVAIL, la SOBRIETE, le bon ORDRE en toutes choses, nous assure une vie heureuse dans le DEVOIR.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

"La grande Banque des Travailleurs"

Bureau Principal et Seize
succursales à Montréal.

A. P. LESPERANCE,
Gérant Général.

Revue Trimestrielle Canadienne

MONTREAL

MARS 1924

LES SOURCES FRANÇAISES D'UN POÈTE MINEUR AMÉRICAIN

I

Nous avons pensé que les études françaises révélées par les écrits de Henry Wadsworth Longfellow pourraient, en ces temps d'internationalisme littéraire, intéresser les lecteurs de la Revue Trimestrielle. Quoiqu'elles n'aient pas eu sur l'œuvre de ce poète une influence aussi remarquable que les littératures d'Espagne ou d'Orient, pour ne nommer que celles-là, les lettres de France lui inspiraient la plus vive admiration et il les étudia consciencieusement.

Nous voyons, dans sa correspondance¹, combien il désirait en pénétrer la grave beauté, et aussi à quels rudes labeurs² son peu de maîtrise de la langue l'obligea dès son premier séjour à Paris.

Sa formation scolaire, malheureusement, avait d'abord été confiée à un Italien, Nolcini, puis à un Allemand; la grammaire de Levizac et le dictionnaire de Boniface l'aidèrent à parcourir les *Mémoires* de Sully et le *Siège de La Rochelle* de Madame de Genlis...³ L'on reconnaîtra que ses travaux eussent pu débiter sous des auspices plus favorables.

¹ *Life*, I. 53, 58, 57. (Houghton, Mifflin, 1891, 3 vols in-8).

² *Ibid.*, 120.

³ *Ibid.*, III, 313.

Le 15 juin 1826, alors qu'il n'était âgé que de dix-neuf ans, il abordait au Havre et foulait, pour la première fois, le sol européen. Nommé, un an plus tôt, à la chaire des langues modernes, au collège Bowdoin (État du Maine), il venait, par une intervention qui ne manque pas d'originalité, s'instruire dans les matières qu'il devait subséquemment enseigner.

Remontant la Seine jusqu'à Rouen, une diligence l'emporte de cette ville à Paris, qui ne semble pas l'avoir enthousiasmé outre mesure. Accoutumé, en effet, aux verdoyantes solitudes de la baie de Casco, aux jardins de Portland, pleins de soleil et de silence, il voulut bientôt fuir la trépidante cité qui l'étouffait et, après avoir hésité quelque temps entre Auteuil et Montmorency, il se fixa dans l'aimable voisine de Passy, qui était alors des plus rustiques.

Longfellow avait quelques lettres de recommandation, mais leurs destinataires étaient tous à la campagne; aussi, après une excursion aux bords de la Loire, quittait-il Paris, le 28 février 1827, pour une tournée d'Espagne. Il devait de nouveau traverser la France, deux ans plus tard, pour revenir en Amérique.

En 1836, Paris le revoyait, mais pendant quelques jours seulement. Chose étrange, l'opéra et les flâneries sur les boulevards semblent avoir occupé tout son temps; et il nous est permis de croire que ses études ne furent pas considérables. Deux autres séjours à Paris (en 1842 et 1868) ne présentent que peu d'intérêt. Rappelons cependant qu'il y connut Sainte-Beuve, Jules Janin, Prévost-Paradol, et surtout l'aimable romancier Xavier Marmier.

Il est à déplorer que tous ces voyages ne l'aient pas poussé à célébrer les beautés de la France; ce n'est qu'en 1877 qu'il écrivit deux petits poèmes: *Au Rhône* et *A l'Yvette*, et nous voyons, dans les *Journals and Correspondence*, que l'inspiration n'y fut pour rien ⁴.

II

Dès que Longfellow fut officiellement installé à Brunswick, ses devoirs de professeur ne lui laissèrent que peu de temps pour le culte de la muse. Ne trouvant aucune grammaire française à son goût, ou plutôt, s'apercevant que toutes les grammaires étaient de compréhension trop difficile pour ses élèves, il se mit à traduire laborieusement celle de l'abbé C.-François Lhomond

⁴ Cf. *Life*, III, 268: "They were written to fill blank pages in *Poems of Places*. Perhaps you will think the page had better have been left blank."

(1724—1794), tâche pénible pour un jeune poète, et qui dut lui attirer bien de sympathiques admirations!

Il y ajouta nombre de notes puisées dans Chambaud et Levizac, et la fit suivre d'exercices choisis dans Wanostrocht. Des "remarques détachées" sur quelques particularités de la langue, extraites des *Récréations Grammaticales* de Daniel, du *Manuel* de Blondin, du *Précis d'Orthologie* de Marle, du *Manuel* de Boniface, des traités de Charles-Pierre Girault-Duvivier⁵, de Jean-Charles Laveaux⁶, de Morel de Vindé⁷, du Père Dominique Bouhours⁸, de Claude Boiste⁹, et même de Buffon et de Jacque-Christophe Valmont de Bomare¹⁰, viennent clore ce petit volume.

Un *Manuel de Proverbes Dramatiques* parut la même année (1830). Une lettre de Longfellow à son père nous apprend l'origine de cette publication: "Parmi les ouvrages français de notre bibliothèque, je viens de trouver quelques volumes qui répondent "si complètement au besoin que j'avais d'un livre scolaire, que j'ai décidé d'en extraire quelques passages pour mes élèves... "C'est une collection de proverbes dramatiques, ou courtes pièces, "dans le genre de celles que les dames et les messieurs de la société "jouent à Paris..." Il la fit précéder d'une préface écrite en français et puisa son épitaphe dans le *Roman comique*. Le préfacier ne nomme pas l'auteur de ces proverbes et nous dit seulement que l'ouvrage est "le contenu d'un manuscrit trouvé la nuit dans les rues de Paris et dont l'adresse était entièrement effacée". Trou vaille fortunée!... Jeune encore, Longfellow avait accoutumé à s'appropriier les écrits du voisin, sans souci d'en donner crédit à leur auteur.

Ces volumes, que le professeur adolescent fut si heureux de dénicher dans la bibliothèque du collège Bowdoin, sont une collection de petites comédies, publiées à Paris entre 1763 et 1782, sous le titre de *Proverbes Dramatiques*¹¹ (8 vols, in-12, 103 pièces).

⁵ 1765—1832. Auteur de *La Grammaire des Grammaires*.

⁶ 1749—1827. Lexicographe.

⁷ 1759—1842. Littérateur.

⁸ 1628—1703. Jésuite, littérateur et grammairien.

⁹ 1765—1824. Lexicographe, auteur d'un *Dictionnaire Général de la langue française*.

¹⁰ 1731—1807.

¹¹ Le catalogue de la Bibliothèque Dramatique de M. de Soleinne nous montre combien étaient, à cette époque, les recueils de ce genre. Rappelons le *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, de Mme de Genlis, les nombreuses éditions des *Proverbes Dramatiques* de Carmentelle, et ceux de Villemain d'Abancourt, 1781, in-8; "G.", 1784, in-8; Victorine Maugirard, 1818, 2 vols in-12; E. Gosse, 1819, 2 vols in-8; J.-B. Sauvage, 1828, in-8; Charles Lemerle, 1830, in-8.

Longfellow fit un choix malencontreux de vingt-deux saynètes d'intérêt médiocre¹². Ce *Manuel* fut réimprimé en 1832, avec une traduction du *Ministre de Wakefield*, sous le titre *Cours de langue française*.

III

Tels sont les ouvrages français, d'ordre purement scolastique, que Longfellow nous a laissés. Dans un genre plus élevé, nous pouvons brièvement étudier trois essais sur les lettres françaises, et une traduction d'une étude de Paulin Paris, à laquelle il ajouta des notes étendues.

Le premier essai, intitulé *Origine et Progrès de la Langue Française*, parut, en avril 1831, dans la *North American Review* (XXXII, 277). Sa substance est tirée de trois ouvrages dont l'auteur fait un compte-rendu érudite¹³. Nous verrons plus loin que c'est là la méthode qu'il suivit dans presque tous les articles qu'il donna à cette revue. Les transformations de la langue française y sont examinées avec assez de sûreté, depuis l'époque où régnait l'ancien roman rustique jusqu'à la fin du XVI^e siècle, où elle devint "gente, propice, suffisante assez et du tout élégante pour exprimer de bonne foy tout ce que l'on sçaurait excogiter, soit en amours ou autrement". Mais, de tout ce savant attirail, rien n'était de notre poète...

Longfellow nous parle de la langue celtique qui existe encore en Bretagne, et du *rusticus sermo quotidianus*, moins pur que sous Auguste¹⁴; à ce propos, il fait une intéressante digression où il nous montre l'Indien d'Amérique apprenant la langue anglaise, et les déformations qu'il lui fait subir, analogues à celles du français chez les créoles de la Guadeloupe et de l'anglais aux Indes occidentales. Malheureusement, même cela avait déjà été dit.

Suivent quelques notes sur les invasions qui ravagèrent l'Europe aux IV^e et V^e siècles. Le latin n'est plus alors en honneur

¹² Citons: *Le Poulet*, *L'Ane dans le Potager*, *Le Suisse Malade*, etc. C'est pourtant de ces pièces que Higginson nous dit (*H. W. Longfellow*, Boston, 1902, in-8, page 65) qu'elles sont "a most valuable substitute for the previous Racine and Corneille, the use of which was like teaching classes to read out of Shakespeare". Ce *Poulet* remplaçant *Athalie* avec avantage est bien savoureux.

¹³ Raynouard, *Choix de poésies originales des Troubadours*; M. Duclos, *Second Mémoire sur l'origine et les révolutions de la langue française* (t. XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*); *Les poètes français depuis le XII^e siècle jusqu'à Matherbe* (Champagnac).

¹⁴ Cf. les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle.

que dans les documents publics ou les écrits religieux. La langue de la cour est le *Franctheuch*, ou tudesque, puis apparaît le roman, produit de la fusion du latin avec les dialectes du Nord. L'auteur invoque ici le passage suivant de Quadrio: "Questa lingua romana "parendo però agli uomini di que'tempi più regolata, e più leg- "giadra della Gotica, Alanica, e Teotisca loro nativa, s'ingegna- "vano eglino di apprendere, e di retinere; scegliando anche in "essa di scrivere, la quale con lingua francogallica *Roman* appel- "larono"; il rappelle que les homélies latines étaient traduites, sous Charlemagne, afin que le peuple puisse les comprendre, et procède enfin, par l'excellente méthode des citations, à expliquer son travail. Enfin, après de nombreuses traductions que nous retrouverons plus loin, Longfellow énumère successivement quelques-uns des monuments de notre langue.

Le plus ancien exemple de roman rustique est le *Serment de Louis le Germanique*, qui date de la fin du IX^e siècle. Le roman rustique devint, à cette époque, la langue de la cour du roi d'Arles en Provence; on lui donna alors le nom de roman provençal, ou langue d'oc, et il fut illustré plus tard par les troubadours. La *Noble Leyçon*¹⁵, déjà citée par Voltaire, et une chanson de Bertrand de Born, toutes deux traduites et expliquées, sont ici intercalées par Longfellow.

Passant à la langue d'oïl, ou roman wallon, que l'on parlait chez Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, nous apprenons qu'elle se trouve dans les lois de Guillaume le Conquérant († 1087), et que le français devint alors général, même en Angleterre.

Après avoir donné des extraits de saint Bernard de Clairveaux (1153) et de Villehardouin (1207), Longfellow attaque la troisième partie de son essai, où, quoique aidé par Raynouard, il se montre plus original. Nous y voyons successivement le *Descort* du troubadour Rambaut de Vaqueiras à Beatrix de Montferrat; des fabliaux, des lais, des ballades de Thibaut, comte de Champagne, de Jacques de Chison, Gace Brûlé et Raoul de Soissons; un passage du *Roman de la Rose* avec la version chaucerienne en regard; un texte de Froissart; des poèmes d'Olivier Basselin¹⁶, de Charles d'Orléans, de Marot, de Ronsard et de Malherbe; quelques lignes

¹⁵ *La Nobla Leyczon*, poème de 479 vers. Cf. Raynouard, *Choix de Poésies originales des Troubadours*, II, 137.

¹⁶ Ses satires ridiculisaient l'"invasion" britannique. Il fut fort copié au XVII^e: Lesage, Beaumarchais... Cf. *Harlequin-Talma* (1793), satire sur *Lucrèce*; *Harlequin cruel* (travesti d'*Othello*).

de Rabelais; trois extraits de Montaigne, les *Psaumes* de Jean-Baptiste Chassegné; et, enfin, une lettre de François Ier à Mademoiselle d'Heilli. Villon, lui, n'a pas su trouver grâce devant Longfellow qui nous dit bravement toute l'inimitié qu'il éprouve pour le pauvre "escollier"; ce dilettante des lettres lui préfère Chassegné...

Nous avons, grâce à quelques notes de Longfellow, et à nos recherches personnelles, retracé toutes les sources de cet article, et dressé la liste suivante de ses sources françaises: *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII, 173, XXVI, 603; Huet, *De l'origine des Romans*; P. L. Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. I, ch. III; Jean Léger (suisse) *Histoire Générale des Églises Évangéliques du Piémont, ou Vaudoises*, ch. II, 58; *Bibliothèque choisie des poètes français jusqu'à Malherbe*, I, 82; Sismondi, *Histoire générale du Languedoc*; Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et de la poésie françaises*, t. I, ch. IV; La Harpe, *Cours de Littérature*, t. II; — et de ses sources étrangères: *Encyclopaedia Americana*, t. IV, sur les dialectes créoles; Quadrio, *Della Storia e della Ragione d'ogni Poesia*, t. VI, 289; Franz Budde, *Chrestomathie zur Geschichte der deutschen Sprache und Poesie* (Serment de Louis le Germanique, dans *Althodeutsche Sprache*); Crescimbeni, *Istoria della volg. poesia*, t. I, 317; Tiraboschi, *Istoria della Poesia*; Samuel Morland, *The History of the Evangelical Churches of Piedmont*, I, ch. V, 58; Roscoe (traduisant Sismondi), *Literature of the South of Europe*, t. I, 141; Warton, *History of English Poetry*, I, 5, 32; A. Chalmers, *The Works of the English Poets, from chaucer to Cowper*, I, 174; et enfin, sur Rabelais, Bousterwek, *Geschichte des Poesie und Beredsamkeit*, V, 291.

Neuf ans plus tard, la *North American Review* (octobre 1840, LI, 285) publiait une autre étude sur la langue française, considérée cette fois dans ses rapports avec l'Angleterre. Longfellow se proposait d'en suivre les diverses évolutions, à travers les *Englishe Statute-Books*, *Les Reports des Divers Select Matters et Resolutions des Reverend Judges del Ley*, les lois de Guillaume le Conquérant, *The Statutes of the Realm*, t. I, II, et les *Reports* de Savile, Roll, Leving, et autres. Nous en ferons ici un bref résumé qui devrait, croyons-nous, intéresser tout particulièrement les avocats de notre bilingue province.

En 1066, Guillaume le Conquérant montait sur le trône d'Angleterre et promettait de suivre les lois établies par Edouard le

Confesseur. Toutes les lois durent en conséquence être traduites du saxon en roman wallon, ou français normand. L'auteur cite à ce sujet quelques exemples de cette langue et les traduit (cf. le *Preliminary Discourse*, p. VIII de *The Laws of William the Conqueror, with notes and references, by Robert Kelham, of Lincoln's Inn*, à la fin du *Dictionary of the Norman or Old French Language*, du même; les *Ancient Chronicles of Robert of Gloucester*; Chaucer, *The Canterbury Tales*, où il dit:

And Frenche she spake full fayre and fetisly...

en décrivant "Madame Eglentine"; Randolph Higden¹⁷, *Polychronicon*, ou la traduction de Jean de Trévis, ou encore la version de Guillaume Caxton; Blackstone, *Commentaries on the laws of England*, t. III, ch. XXI).

Au XII^e siècle, sous Henry I^{er}, Stephen, Henry II, Richard I^{er} et John Lackland, le français disparaît des statuts et est remplacé par le latin, auquel il se mêle de nouveau sous Henry III (1216—1272) et Edouard (1272—1307). Longfellow donne ici un exemple tiré des statuts de 1285 (cf. *Les reports des cases argue et adjuge en le temps del Roy Edward le second et auxy memoranda del exchequer en temps le Roy Edward le Primer*, Londres, 1687, Maynard) — exemple qui présente de frappantes et singulières analogies avec le français tel que nous l'avons entendu parlé par certains usiniers canadiens-français des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre — et le compare à une lettre de Blanche, duchesse de Bretagne, à Henri III, écrite en 1265 (cf. Rymer, *Fœdera*, I, 464). Dans cette lettre, certains mots d'allure phonétique anglaise sont réellement français, — ainsi: *murâres* et *pès*, que l'on retrouve, l'un dans le *Roman du second renard*:

D'illic viennent les deffiances

Les murdres et les alliances...

et l'autre dans la *Bataille de Karesme et Charnage*;

Dame Balaine, estons en pès,

Accordons-nous, sire Karesme,

...Tuit s'accorde à fère pès.

(Cf. aussi *passim*: *La somme appelle Mirrour des justices, vel speculum justiciariorum, factum per Andream Norne*, Londres, 1642; Britton, the second edition. Faithfully corrected, according to divers manuscripts of the same work, by Edward Wingate, Gentleman, Londres, 1640).

¹⁷ † 1360.

Le français domina sous Edouard II (1307—1327), Edouard III (1327—1377), Richard II (1377—1399), Henry IV, Henry V, Henry VI, Edouard IV et Richard III; et ce n'est qu'en 1488 que l'anglais prit place définitive dans les textes légaux.

Après avoir fait deux comparaisons, la première entre un extrait des lois de 1363 et un passage des *Chroniques* de Froissard (Denis Sauvage, Paris, 1574, I, 2); la seconde entre un statut de Henry IV (1452) et les *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet (J. Buchon, I, 55 et suiv.); Longfellow abandonne les statuts, tire ses exemples des *Reports* déjà cités, ainsi que de *Les Reports de divers special cases, cy bien en le court de Common Bank, come l'Exchequer, en le temps de Royné Elizabeth, London, 1688*, p.100 et suiv.: (31, Eliz., 1589); *Un abridgement des plusieurs cases et Resolutions del Common Ley Alphabeticalement digest desouth several tilles per Henry Rolle, sergeant de ley, avesques un table de general tilles contenus enceo, London, 1668*, 2 vols in-fol.; *Les reports de Sir Creswell Leving, jades un del justices del Common Bank, en trois parts: Commencant en le 12 an de roy Charles II & fini en le 8 an de son majesty William III. Imprimée per l'original, escrie desouth son proper maine, avesque tables al chescun part, London, 1702*, et nous renvoie aux travaux de Brooke, Benlæ, Bendloes, Dyer, Staundford, et Fitz-Herbert... mais ceci menace de nous amener loin de notre sujet.

En janvier 1833, paraissait, dans *The Select Journal of Foreign Periodical Literature* édité à Boston par Charles Bowen, une traduction faite par Longfellow d'une lettre de Paulin Paris à M. de Monmerque, sur les Romans des Douze Pairs (cf. Ferussac, *Bulletin Universel*, et P. Paris, *Li Roman di Berte aus grans piès*, Techener, in-12, 1832). Quoique le traducteur y ait ajouté quelques notes¹⁸, nécessaires à ses lecteurs anglais, nous n'avons pas à nous préoccuper ici de ce travail.

Enfin, un très court essai, élégant mais banal, sur le Paris littéraire du grand siècle, et qui fait partie de la collection intitulée *Driftwood* — laquelle ne paraît que dans fort peu d'éditions des *Œuvres Complètes* — ne mérite aucun examen.

¹⁸ Puisées aux sources suivantes: *Mémoires de l'Académie*, t. XXX, 633; Comte de Tressan, *Oeuvres Choies*, t. VII, 207 et suiv.; *Ancient Metrical Tales*, éditées par le Rév. Charles Henry Hartshorne; *Histoire Littéraire de la France*, t. XV, 163 et suiv.; La Ravallière, *Essai sur les Révolutions de la Langue Française*, dans *Les Poésies du Roy de Navarre*, t. I, 158 et suiv.; Dunlop, *History of Fiction*, t. I, 233; Barbazan, *Fabliaux et Contes*, t. I, 270; M. Way, *Fabliaux, or Tales abridged from French manuscripts of the 13th and 14th centuries*, by M. LeGrand; *selected and translated into English verse*, t. I, p. 73.

IV

Parmi les écrits en prose où se font sentir des influences françaises, il ne nous reste à étudier qu'un recueil de notes de voyages, habilement narrées, gracieuses et enthousiastes, intitulé *Outre-mer*. Ces notes se ressentent plutôt des recherches espagnoles et italiennes de Longfellow, mais elles demandent aussi quelque place dans ce travail.

Leur titre même, et leurs premiers mots: "I am a pilgrim..." furent certainement inspirés au jeune auteur par les paroles de Thibaut de Navarre:

Si j'ai long temps été en Romanie,
Et outre-mer fait mon pèlerinage.....

Nous venons de voir, en résumant ses essais de la *North American Review*, chez quels auteurs Longfellow s'était familiarisé avec nos premiers poètes lyriques; muni de ce bagage, déjà assez lourd, de connaissances littéraires, son premier voyage en France devait lui inspirer quelques pages fort intéressantes. Nommons le chapitre intitulé *Saint Martin Franc et le moine de Saint Antoine*, tiré d'un fabliau normand du XIII^e siècle, *Le Segretain Moine*, auquel il donna pour épigraphe ce quatrain du *Fabliau du Bouchier d'Abbeville*:

Seignor, oiez une merveille,
C'oneques n'oïstes sa pareille,
Que je vos vueil dire et conter;
Or metez cuer à l'escouter...

un autre où il décrit, de façon assez inopinée, les derniers moments du malheureux Anne du Bourg, et surtout une excellente étude sur les trouvères, qui débute par ces vers de Jacques de Chison:

Quand recommence et revient biaux estez,
Que foille et flor respandit par boschage,
Que li froiz tanz de l'hyver est passez,
Et cil oïsel chantent en lor langage,
Lors chanterai
Et envoisiez serai
De cuer verai.

Après avoir clairement exposé l'époque des gestes et des poèmes carolingiens, l'auteur nous donne quelques traductions élégantes des trouvères. Nous devons ajouter qu'après avoir

appuyé sur Charles d'Orléans, il fait de même pour la légendaire Clotilde de Surville qui, nous dit-il, "was born in the Bas-Vivarais, in the year 1405..." mais comment le lui reprocher? La fausseté de ces assertions ne devait être démontrée que beaucoup plus tard.

V

L'influence française et l'étude des monuments de notre langue sont moins évidentes dans ses poèmes. La *Chanson Savoyarde*, écrite à l'âge de dix-huit ans, pourrait aussi bien être rhénane, suisse ou sicilienne. Des recherches qu'il fit plus tard naquirent ces quelques lignes de la pièce intitulée *Fleurs*¹⁹:

...dont les tours en ruines,
Racontant le Passé au Présent,
Nous parlent des anciens Jeux Floraux;
(v. 50 et suiv.)

où sont évoqués les Jeux de Toulouse, institués sous le nom de Collège de la Gaie Science, et que Clémence Isaure remit en faveur en 1490. D'autres lectures lui suggérèrent de chanter Olivier Basselin²⁰, le "Père joyeux du Vaudeville"; dans les *Contes d'une Hôtellerie*, nous retrouvons ici et là des allusions aux *Chroniques* de Charlemagne (*prélude*, v. 139 et suiv.), aux amours de Flor et Blancheflor²¹, et, dans le *prélude* de la seconde partie (v. 136), à Malherbe. Enfin, vingt-cinq vers de *Keramos* sont consacrés à Bernard Palissy²², ce qui prouve que Longfellow savait trouver ses sujets non seulement parmi "les éminents exemplaires de notre humanité", mais encore se plaisait à évoquer "dans des vies plus modestes et plus obscures l'âme des siècles lointains".

D'autres courtes poésies, quelques lignes de Miles Standish, sont aussi, directement ou non, d'origine française. C'est ainsi que Montesquieu a fourni sa part dans le sonnet *Automne*²³ où nous pouvons lire:

¹⁹ *Poetic Works*, p. 11.

²⁰ *Ibid.*, 466. C'est à propos de cette poésie que G.-S. Trébutien, éditeur des œuvres d'Eugénie et de Maurice de Guérin, lui adresse de chaleureuses félicitations. Cf. *Life*, II, 419.

²¹ Notons que la version française de Jacques Vincent fut faite sur un texte espagnol.

²² Remarquons cependant que le poète ne semble pas avoir connu les œuvres de Palissy; *Keramos* n'indique qu'une connaissance courante de cet écrivain-émailleur-potier.

²³ Cf. *Poetic Works*, p. 434.

...Tel Charlemagne,
 ... (sa) main royale
 S'étend, pleine de bénédictions, sur le pays,
 Et bénit les fermes de (son) vaste domaine.

C'est là une tradition allemande, rapportée par l'auteur de *l'Esprit des Lois*²⁴.

"Berthe la belle fileuse" à laquelle l'auteur fait allusion dans les vers 872 et suiv. de *Miles Standish*, est généralement le nom que l'on donne, avec celui de Pédauque, ou *Berte aus grans piès*, à la fille de Flor, roi de Hongrie, et de son épouse Blanche-flor. Elle passa huit années à filer la quenouille dans la forêt du Mans où des brigands l'avaient entraînée. Retrouvée par Pépin, dans une chasse, il l'épousa et leur enfant fut Charlemagne...

Dans une lettre placée au commencement de son volume, *Li roman de Berte aus grans piès* (Techener, 1832, in-12), M. Paulin Paris nous dit que les habitants de Toulouse, suivant N. du Fail, l'auteur des contes d'Eutrapel, ont l'habitude de jurer "par la quenouille de la reine Pédauque"; on dit encore volontiers "du temps que Berthe filait", et les Italiens: "Non è più tempo que Berta filava". Nous avons vu que cette lettre fut traduite par Longfellow, il était donc au courant de la légende. Ce qu'il écrit cependant de la belle fileuse ne semble pas s'accorder avec ce que nous savons de l'héroïne du roman d'Adenès. En effet, John Alden, qui a lu cette histoire "at a stall in the streets of Southampton", nous la raconte comme suit:

.....Berthe la fileuse, reine de l'Helvétie,

Montée sur son palefroi, par monts et par vaux, dévidait sans répit la quenouille fixée à sa selle,

Elle était si économe et si bonne, que son nom passa en proverbe.....

Nous aurions alors Berthe, fille de Burchard, duc de Souabe, et reine de Payerne, dans le canton de Vaud. Ayant épousé Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, elle devint le gage de la fusion entre l'Helvétie allemande et l'Helvétie burgonde. Elle est représentée, sur les monuments de l'époque, assise sur son trône et filant la quenouille²⁵.

Les *Chroniques* de Froissant seraient aussi mises à contribu-

²⁴ Cf. *De l'Esprit des Lois*, livre XXVI, ch. XVIII, p. 516, (Paris, Didot, 1838).

²⁵ Cf. Ch. Rozan, *Les petites ignorances de la conversation*; Karl Simrock, *Bertha die Spinnerin*, Francfort, 1853.

tion dans ce poème, sur un point se rapportant à la généalogie du héros:

Un de mes aïeux perça de son épée le cœur de Wat Tyler;

(v. 145) ce qui correspond à ce passage du chroniqueur français: "Adonc descendit un écuyer du roi, que on appelait Jean Standuich, et tira une belle épée que il portait, et la bouta au ventre de ce Tuillier, et là fut mort". Ce Wat Tyler avait été le chef des mécontents, en 1381, alors que le peuple protestait contre les impôts de Richard II. Il est cependant plus que probable que Longfellow apprit ce fait dans les annales de l'émigration puritaine, au cours des recherches qu'il dut faire lors de la rédaction de *Miles Standish*.

Il en est de même pour l'anecdote sur laquelle il basa *Le Gant de l'Empereur*²⁶; le texte que nous citons plus loin est-il bien celui que consulta le poète? Nous ne saurions l'affirmer. Rappelons seulement que l'impérial calembour qui fait le fond de cette pièce ne se trouve dans aucune biographie de Charles-Quint. Le récit suivant, analogue à la peu brillante fantaisie de Longfellow, peut être lu dans l'ouvrage intitulé *Les bons mots et les belles actions de l'Empereur Charles V, enrichy de plusieurs figures*. A Anvers, MDCLXXXIII, p. 101: "Le duc d'Albe conseilla à sa majesté de ruiner la ville de Gand qui luy estoit toujours rebelle, mais ayant pris naissance dans cette ville, il la considérait trop pour prêter l'oreille à un conseil si violent, & luy dit: Montez sur le sommet de cette montagne, jetez les yeux sur la ville de Gand, et considérez combien il faudrait de mains d'Espagne pour un tel Gand. Le Duc se teut et demeura confus à cette répartie".

Ce que le poète traduit par:

How many skins of Spanish leather
Think you, would, if stitched together,
Make a glove of such a size?

C'était là une des plaisanteries favorites de l'empereur. Nous voyons, dans le même petit livre: "Encor que Paris soit bien grand, je pourrais le mettre en mon Gand".

BÉLISAIRE

La lamentable histoire de Bélisaire devait tenter la plume facile de Longfellow comme celles, souvent moins habiles, de tant

²⁶ Ce poème ne se trouve pas dans toutes les éditions "complètes"; il fait partie de *Birds of Passage*.

d'autres poètes; le sujet ayant surtout été traité en France, où la légende est classique, nous pouvons conclure à une origine française de ce poème.

Longfellow affectionnait tout particulièrement les "Bibliothèques poétiques," les "Recueils" à tendances morales, les anthologies dont il aimait de traduire des pièces fréquemment banales... de Levasseur ou de Coran, par exemple; y aurait-il aussi trouvé les chansons, sur Bélisaire, d'Émile Debraux et de Népomucène Lemercier?

Quoi qu'il en soit, nombreux étaient les modèles: tragédies de Rotrou (1643) et de Jouy (1818 et 1825), romans de Marmontel (1767) et de Mme de Genlis (1808), sans négliger les opéras de Dartigny et Philidor (1796) et de Donizetti (1836)... Victor Hugo lui-même n'a-t-il pas subi la contagion de l'exemple? La terreur d'une cécité toujours menaçante, les affres de névralgies presque journellement notées par le poète, durant l'année 1875 où fut écrit *Bélisaire*, seraient-elles aussi l'origine "sympathique" de la pièce?

Peut-être?... "I am poor and old and blind", murmure le vieux guerrier; l'aède, qui songeait déjà à son célèbre *Morituri salutamus*, a pu tracer ces lignes dans une heure de spleen, — quoique ses revenus fussent fort considérables. Mais les poètes ne sont jamais contents!

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que cette cécité, ressassée en toutes les langues, est la chose la moins prouvée du monde. Aucun historien contemporain de Bélisaire ne la rapporte et c'est après un silence de six cents ans que la légende se répandit, mise en circulation par un moine grec, Jean Tzetzés.

Son opinion fut suivie par Crinitus, Volaterranus, Fontanus, et de nombreux poètes auxquels, naturellement, elle plaisait en tous points. La fable courut de telle sorte que, pour citer un cas entre cent, l'*Auguste implorant Némésis*, du musée Borghèse, devint un *Bélisaire mendiant*.

Plus tard, les lettrés se firent sceptiques, et Pagi, DuCange, Bandieri, LeBeau, Samuel Schelling, le P. Griffet, Gibbon, Th. Fr. Zeller, Roth, Mahon, se succédèrent, pour calmer, par leurs réfutations, les angoisses d'âmes compatissantes, et leurs rétrospectifs apitoiements.

LE BARON NORMAND²⁷

Un vieux baron, sentant la mort prochaine, affranchit, sur le conseil d'un moine, tous ses serfs et ses vassaux, et

... Cette bonne action, à travers les siècles,
Vivant en des pages historiques,
Brille, éclatante et immortelle,
Ni les vers, ni la rouille, ne la peuvent détruire.

Ainsi que son épitaphe nous l'indique, ce poème fut suggéré à Longfellow par le passage suivant d'Augustin Thierry:

"Dans les moments de la vie où la réflexion devient plus calme et plus profonde, où l'intérêt et l'avarice parlent moins haut que la raison, dans les instants de chagrin domestique, de maladie, et de péril de mort, les nobles se repentirent de posséder des serfs, comme d'une chose peu agréable à Dieu, qui avait créé tous les hommes à son image²⁸."

* * *

Terminons cette étude de l'influence de la littérature française sur Longfellow, en donnant dans leur presque totalité trois pièces, assez banales en elles-mêmes, mais remarquables parce qu'elles sont écrites *en français*.

Les deux premières sont extraites du *Journal*:-

TO JAMES R. LOWELL

N'oubliez pas demain,
A une heure et demie,
Je vous prie;
Huîtres et vin du Rhin,
Salade de homard,
Volnay et venaison,
Don, Don,
N'arrivez pas trop tard.²⁹

Et, deux jours avant son quarantième anniversaire de naissance, le poète linguiste qui ne voyait jamais la date du 27 février sans un certain ennui, rédigeait cette *"Épigramme par un ci-devant jeune homme, en approchant de la quarantaine"*:

²⁷ *Poetic Works*, p. 38.

²⁸ *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Paris, 4 vols, in-8, 1825 (Conclusion, V. Affranchissements individuels).

²⁹ *Life*, III, 144.

"Sous le firmament,
 Tout n'est que changement,
 Tout passe",
 Le cantique le dit,
 Il est ainsi écrit,
 Il est sans contredit,
 Tout passe.

O douce vie humaine
 O temps qui nous entraîne,
 Destinée souveraine,
 Tout change.

Moi qui, poète rêveur,
 Ne fus jamais friseur,
 Je frise, — oh, quelle horreur —
 La quarantaine.³⁰

Les vers 4 et 6 sont empruntés à Malherbe:

Et puisque Malherbe le dit,
 Cela sera sans contredit.³¹

Quant au "cantique", nous le trouvons dans un petit recueil déjà mis à contribution pour la rédaction d'*Evangeline*;

Sous le firmament
 Tout n'est que changement,
 Tout passe,
 Ainsi que sur la glace
 Le monde va roulant...etc.³²

Ce menu rimé et cette épigramme où le mètre boiteux voisine agréablement avec l'hiatus, ne sont, évidemment, que d'aimables fantaisies devant lesquelles la critique ne peut que bénévolement sourire. Quel poète français maniera d'aussi leste façon la langue de Longfellow?

Nous ne savons quel fait suggéra à l'écrivain américain la locution toute parisienne "un ci-devant" jeune homme. Il l'avait probablement entendue lors de son second séjour à Paris (septembre 1836); peut-être même avait-il assisté à une représentation de la comédie de ce nom, attiré par la réputation de Potier³³,

³⁰ *Life*, II, 81.

³¹ *Ode à Monsieur de la Garde au sujet de son Histoire Sainte*, strophe 19.

³² *Recueil de Cantiques à l'usage des missions*, à Québec, chez John Nelson, p. 164, Cantique XXXVIII.

³³ Un des acteurs les plus populaires de cette époque. Il fit le succès du *Tonneau des Danaïdes*, du *Ci-devant Jeune Homme*, etc, (1775-1838).

habile comédien que la foule ne se lassait pas d'applaudir?

La troisième pièce est plus intéressante; elle figure dans les œuvres complètes et fait partie du recueil *Flower de Luce*;

NOËL³⁴

Envoyé à M. Agassiz, la veille de Noël, 1864, avec un panier de vins divers.

L'Académie en respect,
Nonobstant l'incorrection
A la faveur du sujet,
Ture-lure,
N'y fera point de rature;
Noël! Ture-lure-lure.

Guy Barózaï

Quand les astres de Noël
Brillaient, palpitaient au ciel,
Six gaillards, et chacun ivre,
Chantaient gaïement dans le givre,
"Bons amis,
Allons donc chez Agassiz".

Ces illustres pèlerins
D'Outre-Mer, adroits et fins,
Se donnant des airs de prêtre,
A l'envi se vantaient d'être
"Bons amis,
De Jean Rudolphe Agassiz".

Oeil-de-perdrix, grand farceur
Sans reproche et sans pudeur,
Dans son patois de Bourgogne,
Bredouillait comme un ivrogne,
"Bons amis,
J'ai dansé chez Agassiz".

.....
Chut! ganaches, taisez-vous!
C'en est trop de vos glouglous;
Épargnez aux Philosophes
Vos abominables strophes.
Bons amis,
Respectez mon Agassiz.

³⁴ *Poetic Works*, p. 431.

Bernard de la Monnoye, dont un des noëls bourguignons fut traduit par Longfellow, a donc fourni le titre et le rythme. La personnification des crus savoureux est familière aux poètes gastronomes: Charles Coran³⁵, dont nous verrons plus bas le *Vin de Jurançon*, a écrit une *Bataille de Vins* (*Oeuvres*, III, 9) où ces chaleureux guerriers ont les noms les plus ronflants, et Monselet³⁶ nous a laissé entrevoir un peu de la psychologie du cellier:

Le jeune et rougissant Montrose
Ayant quitté pour un instant
Le bras de son tuteur Larose
Jette un regard inquiétant

Et cherche, vierge enfrissonnée,
Rouge comme un coquelicot,
Mademoiselle Romanée
Auprès de la veuve Clicquot...

Longfellow n'avait qu'à choisir.

VI

Nous avons enfin dix-neuf poèmes traduits du français par Longfellow. Son choix, assez heureux, s'étend de la *Chanson de Roland* aux poésies, — dirons-nous à la prose rimée? — de Xavier Marmier, et la parfaite exactitude qui distingue ces traductions ne donnerait aucun intérêt à la comparaison des textes que nous pourrions faire ici. Nous verrons cependant une version de la mort de l'archevêque Turpin, dans laquelle l'habituelle précision du poète est en défaut, et un sonnet peu connu de La Fontaine, dont l'histoire est assez curieuse.

Citons d'abord trois petites pièces de Charles d'Orléans, un *rondel* de Froissard et le *Frère Lubin* de Clément Marot, les stances où Clotilde de Surville continue de bercer son illégitime "enfant-etelet"³⁷, le fragment d'une *Ode* à Richelieu, de Malherbe:

³⁵ Né en 1814. Œuvres: *Onyx, rimes galantes; Élégances; Dernières Élégances; Sous les Rides; Mélanges*. Une édition complète a paru en 1880, 3 vols, Librairie des Bibliophiles, Paris.

³⁶ Littérateur et gastronome français, né à Nantes en 1825, mort en 1888.

³⁷ Les œuvres de Clotilde de Surville ont été publiées d'abord par Vanderbourg (1803, in-8), puis par Charles Nodier et Projoux (1823). Sur cette fameuse supercherie littéraire, que M. Macé tenta assez habilement de défendre, dans le *Journal de l'Instruction Publique* (1863), consulter Vanderbourg, notice en tête de l'édition de 1803; Nodier, *Questions de littérature légale*, 1828, in-8, p. 79; Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre, 1841; les essais sur ce sujet de MM. Gaston Paris et Fernand Baldensperger, etc.

Grand et grand prince de l'Église.....

et sept quatrains de la célèbre *Consolation* à Du Perrier.

Un poème de Jean Reboul, le boulanger de Nîmes, un autre du coiffeur d'Agen, Jacques Boé, dit Jasmin, un *Noël* de Bernard de la Monnoye (Guy Barôzai), rompent la monotone succession de pièces telles que *Le Vin de Jurançon*, de Charles Coran, *Vire et les Virois*, de Gustave Le Vasseur, *Sur la terrasse des Aygalades*, de Méry, *A la Chaudeau*, de Marmier, *Barrèges*, de Lefranc de Pompignan... Enfin, Ducis et Félix Arvers viennent clore cette série hétérogène.

Seules, les deux traductions que nous allons lire sauraient intéresser le lecteur français. La première est plutôt dans l'esprit d'une traduction libre tout en adhérant à l'idée générale du texte original, et en tentant même de reproduire des particularités idiomatiques; la seconde a l'avantage de populariser, dans une langue étrangère, un excellent sonnet qui, nous l'avouons avec regret, est peu répandu même dans le pays où et pour lequel il fut écrit.

LA MORT DE L'ARCHEVEQUE TURPIN³⁸

Longfellow, dans ce poème, a paraphrasé un épisode de la *Chanson de Roland*. A ce titre spécial, une juxtaposition avec le texte que le traducteur a le plus probablement consulté nous sera particulièrement utile³⁹:

The archbishop, whom God loved in high degree,
Beheld his wounds all bleeding fresh and free;
And then his cheek more ghastly grew and wan,
And a faint shudder through his membres ran.
Upon the battle-field his knee was bent:
Brave Roland saw, and to his succour went,
(732) Al arcevesque alat aider

Straightway his helmet from his brow unlaced,
(733) Sun elme ad or li deslaçat del chef

And tore the shining hauberk from his breast;
(734) Si li tolit le blanc osberc leger...

Then raising in his arms the man of God,
(737) Cuntre sun piz puis si l'ad embracet,

³⁸ *Poetic Works*, pp. 556-7.

³⁹ F. Génin, *La Chanson de Roland*, Paris, 1850: chant III, v. 732 et suiv.

- Gently he laid him on the verdant sod.
 (738) *Sur l'erbe verte puis l'at suef culchet...*
 "Rest, Sire", he cried, "for rest thy suffering needs".
 The priest replied, "Think but of warlike deeds,
 The field is ours; well may we boast with strife.
 But death steals on, — there is no hope of life;
 In Paradise, where the almoners live again,
 There are our couches spread, there shall we rest from pain".
Sore Roland grieved.....
 (776) *Li queus Rollans.....*
 (779) *.....cumencet a plurer,*
 (796) *.....mais il a grant duleur...*
nor marvel I, alas.....
That thrice he swooned upon the thick, green grass.
 (781) *Si grant doel out que mais ne peut ester:*
 (782) *Voecillet o' nun, a tere chet pasmet.*
 (831) *Sur l'erbe verte si est caeit envers;*
 When he revived.....
 (795) *Li queus Rollans revient de pasmeisuns,*
 (796) *Sur piez se drecet.....*
with a loud voice cried he,
 "O heavenly father! Holy Saint Marie!
 Why lingers death to lay me in the grave?
 Beloved France, how have the good and brave
 Been torn from thee and left thee weak and poor".
 Then thoughts of Aude, his lady-love, came o'er
 His spirit, and he whispered soft and slow,
 "My gentle friend".....
 (814) *E! gentilz hom, chevalier de bonne aire,*
what parting full of woe.
Never so true a liegeman shalt thou see;
 (815) *Hoi te cumant al gloriuis celeste;*
 (816) *Jamais n'est hume plus volenters le serve;*
 "Whate'er my fate, Christ's benison on thee;
 Christ, who did save from realms of woe beneath
 The Hebrew prophets from the second death"
 (817) *Des les Apostles ne fut un tel prophete*
 (818) *Pur lei tenir e pur humes atraire.*
 (819) *Je la vostre anme nen ait sufraile.*
 (820) *De pareis li seit la porte uerte.*

*Then to the paladins, whom well he knew,
 He went, and one by one, unaided drew*

*To Turpin's side, well skilled in ghostly lore;
No heart had he to smile, — but, weeping sore,
He blessed them in God's name, with faith that he
Would soon vouchsafe to them a glad eternity.*

- (753) *Par uns e uns les ad pris le barun,*
(754) *Al arcevesque en est venuz atut,*
(755) *Si's mist en reng de devnt ses geniulz,*
(756) *Li arcevesque ne poet muer n'en plurt,*
(757) *Dievet sa main, fait sa beneiçun,*
(758) *Après ad dit: "Mare fustes, seignurs.*
(759) *Tutes vos anmes ait Deus li gloriuz.*
(760) *En pareis les metet en seintes flurs!"*

*The archbishop, then, — on whom God's benison rest! —
Exhausted bowed his head upon his breast;
His mouth was full of dust and clotted gore,
And many a wound his swollen visage bore.*

- (780) *En sun visage fut mult desculturet.*
Slow beats his heart.....
.....prayed
That God.....
In Paradise would place him by his side.
(803) *Si priet Deu que pareis li duinst.*

- Then Turpin died in service of Charlon,*
(804) *Morz est Turpins le guerrier Karlun.*

- In battle great and eke great orison:*
(805) *Par granz batailles e par mult bels sermons*

- Gainst Pagan host alway strong champion;*
(806) *Cuntre Paiens fuz tuz tens campiuns*

- God grant to him his holy benison.*
(807) *Deus li otreit seinte beneiçun.*

Ceci n'est donc pas une traduction intégrale. Les quelques divergences que révèlent les textes juxtaposés nous le font constater.

Longfellow met la prière de Roland dans la bouche de Turpin (v. 803); le vers 780, "*en son visage fut mult desculturet*", se rapporte aussi à Roland, mais Longfellow nous montre le "*swollen visage*" de Turpin. Dans l'original, Roland tombe deux fois "*sur l'herbe verte*", ici, "*thrice he swooned*"; enfin, dans la *Chanson de Roland*, Aude ne paraît qu'au dernier chant, lorsque Charlemagne fait son entrée dans Aix, "la femme est absente de l'œuvre, sauf en

un coin, une fiancée à peine entrevue, qui pleure et qui meurt"⁴⁰ ce qui n'empêche pas le poète américain de nous donner une fugitive vision de la jeune fiancée:

Then thoughts of Aude, his lady-love, came o'er
His spirit....

Nous nous demandons pourquoi Longfellow consacre deux lignes aux "*prophètes hébreux que le Christ sauva d'une seconde mort...etc.*"; Roland, parlant à l'archevêque mourant, dit simplement que "*jamais ne fut tel prophète pour tenir les lois et attirer les âmes*".

Pourquoi aussi cette phrase étonnante, et que le texte est si loin de justifier: "*no heart had he to smile*"? Quelle raison de sourire aurait eue Roland? La parole de Longfellow, d'ordinaire si claire, si lumineuse même, demeure ici inexplicable.

UNE VIE PAISIBLE⁴¹

Ce sonnet, maintenant attribué à La Fontaine, pourrait aussi bien être de Le Carpentier de Marigny ou de Maucroix; Longfellow l'a publié sans en indiquer l'auteur. Imité de Sénèque le tragique (*Thyestes*, acte II), il fut recueilli, avec des variantes, dans les manuscrits de Trallage, et dans le *Portefeuille de M. L. D. F.* (Carpentras, Labarre, 1694, in-12), qui renferme plusieurs pièces de La Fontaine; on l'attribua ensuite à J. Hesnaut, et il fut imprimé sous son nom dans plusieurs recueils du XVIII^e siècle (cf. De'acroix, *Dictionnaire politique d'Éducation*, Paris, Servière, 2 vols in-12, t. II, p. 480), mais Hesnaut s'est bien gardé de mettre parmi ses *Oeuvres Diverses* (Paris, Cl. Barbier, 1670, in-12) les nombreuses pièces qu'on lui attribue et qu'il n'a pas écrites.

Trouvé parmi les papiers de l'abbé de la Chambre, après sa mort, et imprimé dans le *Recueil de pièces curieuses et nouvelles, tant en prose qu'en vers* (La Haye, Adrien Meetjuis, 1694, 5 vols in-12) où l'on rencontre plusieurs poèmes de La Fontaine, ce sonnet semble être l'œuvre de ce dernier, qui l'aurait adressé à l'abbé de la Chambre, en réponse à un discours peu bienveillant, prononcé à l'Académie Française, le 2 mai 1684.

En voici le texte:

⁴⁰ Gustave Lanson, *Histoire de la Littérature française*, 8e édition, Paris, 1903, p. 24.

⁴¹ Oxford edition, p. 88, 2.

SUR LES DOUCEURS DE LA VIE PRIVÉE

S'élève qui voudra par force ou par adresse
 Jusqu'au sommet glissant des grandeurs de la cour,
 Moi, je veux, sans quitter mon aimable séjour,
 Loin du monde et du bruit rechercher la sagesse.

Là, sans crainte des grands, sans faste et sans tristesse,
 Mes yeux après la nuit verront naître le jour,
 Je verrai les saisons se suivre tour à tour,
 Et dans un long repos j'attendrai la vieillesse.

Ainsi, dès que la mort viendra rompre le cours
 Des bienheureux moments qui composent mes jours,
 Je mourrai, chargé d'ans, inconnu, solitaire,

Qu'un homme est misérable, à l'heure du trépas,
 Lorsqu'ayant négligé le seul point nécessaire,
 Il meurt connu de tous, et ne se connaît pas.⁴²

⁴² *Oeuvres inédites de Jean de la Fontaine*, recueillies par M. Paul Lacroix, Paris, Hachette, 1863, in-8, p.168. Les notes qui précèdent notre citation sont aussi empruntées à cet ouvrage. Ajoutons qu'il est intéressant de comparer le dernier tercet à ces vers de Sénèque:

Illi mors gravis incubat
 Qui, notus nimis omnibus,
 Ignotus moritur sibi.

et d'y retrouver un mot-à-mot parfait.

PAUL MORIN

Membre de la Société Royale du Canada.

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE

Au lendemain de la guerre, les élections générales du 16 novembre 1919 envoyèrent à la Chambre des Députés une majorité, que pour être clair et précis autant que pour lui faire honneur on ne saurait qualifier autrement que de réactionnaire.

Le parti radical-socialiste qui formait l'immense majorité de la Chambre précédente et qui gouvernait le pays depuis de longues années avait perdu les trois quarts de ses effectifs: il avait essuyé une véritable déroute.

Le parti socialiste, qui, sous la direction de Jaurès, faisait bloc avec le parti radical sur lequel il exerçait une grande influence, sortait des élections également fort diminué: numériquement, puisqu'il avait perdu plus de trente sièges, et plus encore moralement, toutes ses conceptions, toutes ses prévisions, toutes ses illusions ayant fait faillite.

Réactionnaire, la nouvelle Chambre l'était, non point, suivant l'expression péjorative donnée à ce terme dans le vocabulaire des partis, qu'elle fût ennemie du Progrès en général et d'un progrès quelconque, mais parce qu'elle représentait la réaction morale et physique même du pays contre des idées morbides qui faisaient le fond d'une politique néfaste trop longtemps triomphante.

La nation française avait réagi contre l'anticléricalisme qui n'était qu'un anticatholicisme à peine déguisé et qui en faisant la guerre à la religion sapait les fondements mêmes de la morale; contre l'internationalisme, voilé parfois de pacifisme et d'humanitarisme, qui ruinait peu à peu l'idée de Patrie et contrariait la défense nationale; contre le socialisme, qui, sous l'action des disciples de Karl Marx et par la complaisance des radicaux soucieux des suffrages socialistes, pénétrait dans l'État, faussait les rouages de la grande industrie, dressait la classe ouvrière contre le patronat, favorisait les grèves et laissait le champ libre aux révolutionnaires; contre je ne sais quel désordre diffus et quelle corruption des esprits qui, en ruinant toutes les idées traditionnelles, en bafouant toutes les nobles croyances, en jetant le mépris sur tout le passé, enlevait à la nation jusqu'à la conscience de son être et la livrait sans défense, dans tous les domaines, aux influences étrangères; contre enfin la tyrannie exercée par un parti sans

scrupules sur tous ceux qui, refusant de le servir, étaient traités en outlaws.

Au sortir d'une guerre qui s'était terminée par la victoire, mais qui l'avait mise en grand danger et qui l'avait épuisée, la France était revenue d'instinct vers les principes qui contiennent la vie et elle avait choisi, pour leur confier ses intérêts, les hommes qui se réclamaient de ces principes, jetant bas les politiciens qui l'avaient menée au bord de l'abîme.

Malheureusement, ces hommes nouveaux n'étaient pas préparés en général à ce grand rôle. Précisément parce qu'ils se méfiaient des politiciens trop habiles qui leur avaient coûté cher, les électeurs étaient allés de préférence vers les candidats qui criaient, avec une parfaite sincérité: plus de politique! Ils faisaient mieux que de ne pas aimer la politique: hélas! ils l'ignoraient. On était allé chercher celui-ci dans ses propriétés, celui-là dans ses bureaux, cet autre dans sa maison de retraite, cet autre dans son salon, braves gens, certes, patriotes, honnêtes, disposés à travailler et à se dévouer à la chose publique, bref remplis de toutes les qualités, mais présentant ce grave défaut dont ils ne devaient pas tarder eux-mêmes à s'apercevoir: ils ne savaient pas la politique.

C'est d'ailleurs à ce titre, je viens de le dire, qu'ils avaient été élus. Dans l'horreur justifiée qu'on avait de la politique devenue une profession, on oublia que la politique est un art. Le premier des arts, dit Aristote. Or tout art a sa technique. Les hommes nouveaux du 16 novembre n'en savaient pas le premier mot. Introduits au Parlement et placés devant la machine à gouverner les hommes, ils se trouvèrent désemparés. Tout ce qu'ils savaient, c'était dans quel sens ils entendaient gouverner, mais comment s'y prendre? Ainsi d'un voyageur qui s'est fixé un but de promenade et qui connaît même la route, mais qui ne connaît pas le maniement de l'auto mise à sa disposition. Que fait-il? Il demande à l'ancien propriétaire de la voiture de se mettre au volant. C'est ce qui est arrivé deux fois, dans l'espace de cinquante ans, aux conservateurs français, mal préparés à exercer le pouvoir quand il leur fut offert. En 1871, la majorité envoyée par les électeurs à l'Assemblée Nationale pour rétablir la monarchie fit la république; en 1919, le Bloc national confia le pouvoir aux représentants des anciens partis. Certains portefeuilles ministériels allèrent bien à quelques membres des groupes républicains modérés, mais ce ne furent jamais les plus importants.

Le Ministère de l'Intérieur, par exemple, qui dirige la politique intérieure du pays, qui donne aux préfets ses directions, qui prépare les élections, aura toujours été entre les mains d'un homme politique de gauche; il fut même, tout au début de la législature, par la grâce de M. Millerand, président du Conseil, confié à un ancien membre du ministère Combes, le gouvernement le plus bassement sectaire que la France ait jamais eu. En fait, on peut dire que la majorité de droite issue des élections du 16 novembre n'aura jamais eu la direction des affaires publiques. Avec leur expérience politique, la maîtrise qu'ils ont acquise du jeu parlementaire, l'influence qu'ils avaient conservée entière dans les bureaux et les administrations, les deux douzaines d'hommes politiques qui, comme dans tous les pays, constituent en France l'armature du gouvernement, et qui appartenaient tous aux anciens partis, ont continué à tenir la barre de la République, biaisant avec la majorité, l'amusant, la laissant traîner et s'égarer dans le bois sacré du parlementarisme, lui laissant prendre au besoin certaines libertés pour lui donner l'illusion de quelque puissance, mais ne lui permettant pas d'approcher des rouages essentiels de la machine gouvernementale.

Ce n'est pas seulement à son recrutement qu'il faut attribuer l'insuffisance d'action de la majorité du 16-Novembre. C'est aussi à sa composition. Ce Bloc National n'était pas fait d'une seule pièce, mais de morceaux assez divers d'origine et de couleurs. Il comprenait des républicains socialistes, de ceux qui avaient protesté déjà contre le régime de basse tyrannie instauré par le ministère Combes, des radicaux échappés à l'étroite obédience du parti radical, des républicains de gauche, des républicains modérés, des libéraux et des monarchistes plus ou moins ralliés à la république. Mauvaise condition pour mener énergiquement une action d'ensemble.

Enfin, ce Bloc n'avait pas de chef. Pendant les quatre années de la législature, personne ne sera sorti de ses rangs pour s'imposer en cette qualité. Encore une raison qui explique qu'il ait laissé la direction des affaires à des hommes politiques appartenant aux anciens partis. Car on peut s'improviser député, on ne peut s'improviser président du conseil, ni même ministre. Il y faut une pratique des affaires et une certaine expérience dans le maniement des hommes. C'est ce qui fait qu'après une révolution

les régimes nouveaux sont toujours heureux de trouver des hommes du régime déchu qui veuillent bien les servir.

Mais n'ai-je pas trop insisté sur les défauts de cette majorité issue des élections dernières qui a eu le pouvoir sans l'exercer réellement? N'ai-je pas exagéré son impuissance? N'ai-je pas méconnu son action?

Il serait souverainement injuste, en effet, de ne pas reconnaître que si la Chambre dont les pouvoirs vont prochainement expirer n'a pas fait tout ce qu'elle aurait pu faire, si elle avait eu plus d'expérience politique, des chefs et plus d'audace, il n'en est pas moins vrai qu'il faut lui tenir compte d'abord d'avoir évité à la France des erreurs et des fautes qui auraient été commises par une Chambre autrement composée, ensuite de l'œuvre qu'elle a réalisée. Avoir empêché le mal et accompli quelque bien, c'est encore un bilan fort honorable.

Dieu sait à quelles expériences financières et sociales une majorité de radicaux et de socialistes se serait livrée, qui auraient été pour le pays des causes de troubles et peut-être de ruine; à quelles faiblesses, à quelle capitulation, à l'extérieur, et à quelle duperie l'auraient conduite on ne sait quel pacifisme mortel dont ces partis ont gardé le goût et l'internationalisme plus spécial aux socialistes; à quel désastreux renouvellement de la lutte entre l'Église, à quelles brimades contre les catholiques elle se serait laissée entraîner sur le mot d'ordre des loges maçonniques, auxquelles appartiennent la plupart des radicaux et des socialistes.

Cette œuvre, qui eût été néfaste, a été empêchée par la majorité actuelle. Mais cette majorité a fait mieux. Sans parler encore de ses actes positifs, elle a créé dans le pays une atmosphère d'ordre, de calme, de paix intérieure que la France n'avait pas connue depuis longtemps. Les tentatives d'agitation des communistes ont piteusement échoué. Les forces révolutionnaires, ne trouvant plus ni appui ni encouragement, ni complaisance dans le gouvernement ou le Parlement, se sont, pour ainsi dire, dissoutes. Toutes les grèves ont échoué. La fête révolutionnaire du 1er Mai a perdu toute espèce d'importance; le 1er Mai 1923 ne s'est pas distingué des autres jours. Pendant que l'Italie était en proie aux mouvements révolutionnaires qui ont engendré le fascisme, que l'Espagne avait à déplorer chaque jour des "attentats sociaux", que l'Angleterre assistait, sans parler de la révolte des Irlandais, à des manifestations tumultueuses de ses sans-travail,

que les Allemands avaient à réprimer dans le sang des troubles ouvriers fréquents, que la Belgique même avait à s'inquiéter des exigences du flamingantisme, la France montrait l'exemple magnifique d'une nation au travail et méritait qu'un observateur américain de marque lui rendît ce témoignage qu'elle était à la tête de *l'Ordre*. Il est à noter que ces beaux résultats ont été acquis sans que le Parlement ait touché en rien aux libertés syndicales, au droit de grève, pas plus qu'à la liberté d'opinion et à la liberté de la presse, sans qu'il ait été recouru à aucune loi d'exception.

C'est de même, sans qu'aucune modification ait été introduite dans la législation, la reprise des relations avec le Vatican n'ayant pas été et n'ayant pas à être le fait d'une loi, que la France a joui pendant ces quatre ans, et à Dieu plaise qu'elle continue! d'un apaisement des plus bienfaisants au point de vue religieux.

On n'a plus eu à enregistrer des paroles officielles dirigées contre le catholicisme en général et le clergé en particulier. Fréquemment, au contraire, on a entendu les plus hauts représentants du pouvoir rendre un hommage solennel au dévouement patriotique du clergé pendant la guerre, et à son action moralisatrice. Dans toutes les cérémonies officielles, on a revu les autorités ecclésiastiques mêlées aux autorités civiles. Le Président de République, le Président du Conseil, les Ministres se sont fait un devoir d'assister en personne ou de se faire représenter aux cérémonies religieuses organisées pour les diverses commémorations de la guerre. On a eu des ministres qui ne faisaient pas mystère de leurs sentiments religieux et dont on savait qu'ils accomplissaient régulièrement leurs devoirs de catholiques. Le fait d'aller à la messe le dimanche n'était plus considéré comme une tare qui empêchait les citoyens d'être nommés aux emplois publics ou de recevoir des décorations. Les évêques recevaient la Légion d'Honneur. Les curés dans le pays ne sentaient plus peser sur eux l'hostilité des préfets et des fonctionnaires. Les congréganistes qui s'étaient exilés et qui étaient rentrés en France à la déclaration de guerre pour accomplir leur devoir de Français n'ont plus repassé la frontière. Le gouvernement a présenté aux Chambres des projets d'autorisation en faveur d'un certain nombre de congrégations de missionnaires, avec faculté pour elles d'avoir en France leurs noviciats, projets qui seront probablement votés quand ces lignes paraîtront. Enfin le gouvernement a entrepris avec le Saint-Siège des pourparlers qui sont, à l'heure où j'écris,

très avancés, en vue de l'établissement d'un statut à donner à l'Église, ce qui équivaut à un nouveau Concordat, parce que concordat ne veut pas dire autre chose qu'un acte d'accord.

Ni cet acte ni d'autres concernant la vie religieuse n'auraient été possibles sans la reprise des relations avec le Vatican. Autant pour des raisons générales, comme, par exemple, la nécessité de rétablir la paix religieuse, de donner satisfaction aux catholiques et au clergé qui, au moment du péril, n'avaient plus regardé aux mains qui tenaient le drapeau, de ne plus laisser la France absente de l'observatoire politique du Vatican, que pour des raisons particulières, comme, par exemple encore, les difficultés qu'on aurait rencontrées à régler, sans causer avec le Saint-Siège, la situation du clergé de l'Alsace et de la Lorraine, une des premières préoccupations du Gouvernement français au lendemain de la guerre fut de rétablir l'Ambassade au Vatican. Cette mesure, souhaitable à tant de points de vue, qui signifiait la rupture éclatante avec la politique du parti radical, fut approuvée par la Chambre à une grosse majorité. Au Sénat, qui est demeuré de majorité radicale, elle rencontra une vive résistance. Il ne fallut pas moins qu'un effort considérable de M. Aristide Briand, à ce moment Président du Conseil, qui monta à la tribune à trois reprises, dans la même journée, pour que les crédits de l'ambassade fussent votés.

Ni M. Millerand qui avait préparé le projet en prenant le pouvoir après la guerre, ni M. Briand qui le fit sien et en assura le vote, ne sont, est-il besoin de le dire, des hommes de droite. Ils n'ont eu que plus de mérite d'imposer à la gauche l'abolition d'un acte qu'elle avait acclamé comme une victoire républicaine. Mais leur attitude ne doit pas trop nous étonner. M. Millerand est un de ces esprits réalistes qui aiment surtout la politique des résultats. Quant à M. Briand, sa souplesse d'esprit bien connue lui permet de ne pas s'immobiliser sur de fausses positions. Voici, au surplus, une anecdote très instructive que M. René Johannet a racontée dans la *Revue Universelle*, l'excellente revue que dirige M. Jacques Bainville, sur l'ancien Président du Conseil: "M. Briand disait un jour dans les couloirs de la Chambre, devant une quinzaine de députés appartenant aux opinions les plus diverses: "Depuis que je me suis approché du pouvoir, je n'ai pas appris grand'chose; pourtant il y a une découverte que j'ai faite: politique intérieure ou extérieure, il s'agit toujours d'une lutte à mort entre le catholicisme et le protestantisme". Puis il ajouta: "Et

nous, en France, nous serons toujours considérés comme des catholiques". M. René Johannet ajoute lui-même: "La remarque, même outrée, n'est pas d'un sot". M. Hanotaux a fait la même remarque quelque part dans un de ses livres. Il ne faut pas oublier au surplus que ni M. Millerand ni M. Briand n'ont jamais nourri de passion antireligieuse. Ils sont trop sceptiques pour être sectaires. Ils viennent de loin l'un et l'autre, mais quand ils étaient aux premiers rangs du parti socialiste, on s'y occupait plus de lutte sociale que de lutte religieuse. C'est à partir du jour où ils lièrent partie avec les radicaux, pour partager avec eux le pouvoir, sous le ministère Combes, que les socialistes se mirent avec ardeur à l'anticléricalisme, qui était la spécialité du parti radical. Non seulement M. Millerand et M. Briand ne sont pas de formation radicale, mais l'un et l'autre, à certains moments de leur carrière politique, se sont heurtés aux radicaux: M. Millerand sous le ministère Combes qu'il combattit et dont il dénonça, à la tribune de la Chambre, le "régime abject"; M. Briand, en 1909, lorsque, président du Conseil, il prononça le fameux discours de Périgueux où il prônait "l'apaisement". Enfin, pour tout dire, si M. Millerand a été franc-maçon, ce que j'ignore, il est depuis longtemps "en sommeil" et M. Briand ne l'a jamais été.

Voilà comment a pu se faire cette reprise des relations avec le Vatican, malgré l'opposition des radicaux, des socialistes, des loges maçonniques et en dépit de l'énorme influence des protestants dans la République; ce fut grâce à la majorité de droite issue des élections de 1919 et à la présence au gouvernement d'hommes assez intelligents pour discerner les véritables intérêts de la France et assez dégagés des passions antireligieuses pour ne point s'en laisser imposer par les ennemis de tout acabit du catholicisme.

Dans les questions économiques et financières, le Bloc National n'a témoigné ni de la même netteté ni de la même hardiesse. Manquant de guides sur ce terrain difficile, il a suivi les errements des anciens partis. Reculant devant les actes énergiques et les réformes profondes, il n'a su ni combattre la cherté de la vie par de sévères interventions, ni réaliser d'importantes économies par une refonte des grands services et entreprises de l'État. Ceci dit, je m'empresse d'ajouter que les autres partis n'eussent pas fait mieux et qu'il y a bien des chances, au contraire, pour qu'ils eussent fait pire. Avec le désordre et la folle prodigalité qui caractérisent l'administration du parti socialiste dans tous les pays

où il a pu, ne fût-ce qu'un moment, être le maître, où il a pu seulement exercer une influence sur les affaires; avec l'esprit démagogique du parti radical, qui place ses fins dernières dans la réélection de ses membres, Dieu sait ce qu'une Chambre radicale-socialiste aurait fait des finances de la France par les expériences saugrenues auxquelles elle se serait livrée.

Par le maintien de l'ordre, par le respect qu'il a imposé aux éléments révolutionnaires, par sa répugnance à toutes les suggestions démagogiques, le Bloc National a permis à la France de travailler en paix et dans toute la mesure que lui permettaient la rarefaction de sa main-d'œuvre et la diminution considérable de son outillage. De mois en mois la production augmentait et le chiffre des exportations s'élevait. C'est la condition première et indispensable d'une bonne situation financière.

Au lendemain de la guerre, cette situation se présentait comme singulièrement difficile. A la veille de la déclaration de guerre, la dette nationale était de 35 milliards, et le budget d'environ 6 milliards. Au lendemain de la guerre, la dette nationale était de plus de 300 milliards et le budget de 25 milliards. Charge effrayante, à laquelle il fallait faire face avec dix départements dévastés, ceux dont la contribution budgétaire était la plus forte, des milliers d'hectares incultes ou à peu près, le matériel des transports mis presque hors d'usage, des centaines d'usines détruites, les plus riches mines hors d'état de produire, et l'or manquant pour l'achat des matières premières, de l'outillage et des denrées dont le pays était insuffisamment pourvu. La Chambre n'hésita pas; elle demanda les ressources nécessaires au crédit public et à l'impôt. Non seulement elle éleva considérablement les impôts existants et l'impôt sur le revenu, mais elle créa la taxe sur les bénéfices de guerre, la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe de luxe, en tout, neuf milliards d'impôts nouveaux. Le Français qui avait été victime d'une agression et qui était victorieux se trouva plus imposé — contrairement aux stipulations du Traité de Versailles — que l'Allemand qui avait déclaré la guerre et avait été vaincu. En France, la charge des impôts était, en 1913, de 460 frs par tête; elle atteint actuellement 2.478 frs. Bien mieux: devant la carence de l'Allemagne qui se refusait à payer les réparations, la France a avancé plus de cent milliards pour elle, à sa place, pour ne pas laisser en ruines une partie de son territoire, réparer les dégâts causés par

l'Allemagne et payer les pensions des mutilés, des veuves et des orphelins de guerre.

Cet énorme effort financier, la Chambre l'a accompli avec prudence et mesure. Elle a supputé avec sagesse la limite maxima des sacrifices qu'elle pouvait demander au contribuable sans l'écraser, sans porter une grave atteinte au commerce et à l'industrie, sans rendre les transactions impossibles, en résistant, d'autre part, aux tentations de l'inflation monétaire systématique dont on peut constater les effets en Allemagne.

Il est vrai que, dans l'établissement de son budget, la France n'a pas encore prévu le remboursement des dettes qu'elle a contractées pendant la guerre à l'étranger. Ces dettes, elle ne les renie pas, elle a la ferme intention de les payer, elle les paiera. Elle demande seulement du temps pour s'acquitter. Elle le demande non seulement à cause des difficultés financières qui ont résulté pour elle de la guerre, mais en faisant valoir aussi le caractère même de ces dettes qu'elle a contractées pourquoi ? pour acheter des armes et des produits divers à ses créanciers mêmes, et pour continuer une guerre de l'issue heureuse de laquelle ont profité ces mêmes créanciers. Elle estime qu'il serait vraiment étrange qu'alors qu'elle ne recouvre pas la créance qu'elle a sur l'Allemagne et qu'elle est obligée, chaque année, d'avancer des milliards au compte de celle-ci, elle soit obligée de faire face, sans délai ou sans un large délai, aux créances que ses alliés possèdent sur elle.

La Chambre conservatrice dont le mandat va expirer laissera donc une situation financière très honorable. Le budget est en équilibre. Les rentrées d'impôts accusent régulièrement des plus-values sur les prévisions budgétaires. La production industrielle augmente chaque jour considérablement. Grâce au labeur des paysans, les champs sont de nouveau en plein rendement : cette année, la France n'aura pas à acheter un sac de blé à l'étranger. Dans ces conditions, le cours du franc sur les places étrangères ne saurait être pris raisonnablement pour l'indice du crédit de la France. Il entre tant de causes, dont certaines artificielles, dans la situation des changes. Entre l'Espagne où le franc vaut, au jour où j'écris, 42 centimes, et la France, quel est donc le pays le plus riche et celui qui offre le plus de ressources ?

Dans l'ordre extérieur, la France, sous la direction du Bloc National, a montré son sincère attachement à la paix par une réduction considérable de ses effectifs militaires, l'acceptation de la

convention de Washington, son attitude envers la Turquie, enfin par sa longue patience envers l'Allemagne.

Le Gouvernement français a fixé à 690.000 hommes le chiffre des effectifs militaires. C'est le minimum de ce qu'exigent les besoins du pays: pour l'application des traités de paix (occupation rhénane, la Sarre, la Syrie, le Cameroun, le Togo), pour la protection de ses colonies et protectorats, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur, enfin pour la défense du territoire, à laquelle il faut toujours songer étant donné les intentions belliqueuses des Allemands, clairement affirmées dans mille manifestations. La France est allée à la limite de ce qu'elle pouvait faire dans la voie du désarmement. Par rapport à 1913, elle a réduit ses effectifs d'environ 200.000 hommes; elle a diminué de moitié la durée du service militaire; elle a supprimé 400 compagnies et 100 escadrons. L'armée française, en 1914, comptait 873.000 hommes; depuis la loi de 1922 votée par le Parlement, elle ne comprend plus que 684.000 hommes, répartis comme suit: 160.000, soit près du quart de l'armée, employés à des obligations internationales; 205.000 soit plus d'un quart de l'armée, employés aux colonies; ce qui fait que plus de la moitié de l'armée française se trouve hors du territoire de la métropole. Dans la marine, réduction de 36% par rapport au tonnage existant ou en construction à la fin de la guerre, et de 50% une fois le tonnage réduit au tonnage de remplacement autorisé par la convention de Washington. Si l'on considère, d'autre part, les dépenses militaires de la France (guerre, marine, colonies), on constate qu'elles ont été réduites de 7.648 millions en 1920, à 6.312 millions en 1921 et à 4.910 millions en 1922, soit une réduction de plus du tiers. Ainsi la France a donné satisfaction aux vœux de la Société des Nations et à son propre désir de coopérer à la réalisation progressive du désarmement universel.

Dans les chiffres que je viens de produire, on a vu dans quelles proportions la France avait accepté de réduire ses forces de mer par application de la convention de Washington. On ne doit pas se dissimuler que le Parlement a dû faire un grand effort sur lui-même pour ratifier cette convention qui manifestement a fait à la France une part excessivement réduite étant donné l'étendue de ses côtes, sa position sur trois mers, l'importance de son domaine colonial et la nécessité, vitale pour elle, de maintenir en cas de guerre ses communications avec ses colonies. Aucun acte ne pouvait prouver plus hautement au monde les intentions paci-

fiques de la France et sa confiance dans les puissances maritimes que la signature qu'elle a mise au bas de la convention de Washington.

Que toute la politique française, depuis l'armistice, ait été tournée vers la paix et vers la restauration de l'ordre en Europe, c'est ce dont témoignent encore la bienveillance de la France envers la Turquie qui ne saurait sans injustice oublier ses procédés dans les incidents qui suivirent sa victoire sur la Grèce ainsi que dans les débats qui aboutirent au Traité de Lausanne; l'aide qu'elle prêta à l'Autriche; le rôle pondérateur qu'elle joua dans l'affaire de Corfou; sa bonne volonté dans le règlement de la question de Tanger, qui aura reçu sa solution, espérons-le, quand paraîtront ces lignes.

Nul certainement n'estimera contradictoire avec cette politique essentiellement pacifique, l'attitude prise et jusqu'ici constamment observée par le gouvernement français à l'égard des Soviets. La France a refusé de reconnaître le pouvoir que la Russie ne s'est pas donné, mais qui lui a été imposé par quelques hommes qui pour accroître leur audace l'ont doublée de cruauté. Elle a fait savoir son intention de ne pas le reconnaître tant qu'il ne serait pas régularisé, légitimé par le consentement de la nation russe consultée. Elle a refusé d'entrer en relations avec un gouvernement qui a rompu délibérément avec toutes les traditions des gouvernements, qui non seulement a dénoncé comme un préjugé le droit politique qui est à la base de la vie nationale et internationale, mais qui a même aboli les garanties élémentaires sans lesquelles les transactions commerciales sont impossibles.

Quant à la politique suivie par le gouvernement français à l'égard de l'Allemagne, je ne crois pas avoir besoin d'y insister longuement; elle est assez connue. Il faut ajouter: assez claire. Nul ne peut contester que l'Allemagne ne se soit dérobée à ses obligations. Nul n'ignore, d'autre part, que la France a fait preuve à son égard d'une inépuisable longanimité; elle est allée jusqu'à consentir que sa créance fût réduite au chiffre de 26 milliards de marks-or. Pendant des années, elle s'est laissée traîner de conférence en conférence à travers l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, sans parler de celles qui se sont tenues sur le territoire français, pour trouver, d'un commun accord avec ses alliés, une solution au problème des réparations. Ce ne fut que lorsqu'il eut été bien démontré que cette politique de perpétuelles concessions n'aboutissait à rien d'autre qu'à rendre l'Allemagne plus exigeante et plus

arrogante que le gouvernement français, avec l'approbation du Parlement, se décida à occuper la Ruhr. En prenant cette mesure, la France ne faisait qu'user du procédé permis par toutes les législations au créancier envers un débiteur récalcitrant; elle saisissait un gage pour assurer le paiement des réparations qui lui sont dûes.

Mais à la question des réparations, la France en a lié une autre: celle de sa sécurité. Comment s'en étonner quand, dans l'espace de cent ans, elle a subi cinq invasions? Les négociateurs de Versailles s'en étaient occupés. Le Maréchal Foch demandait que la frontière militaire de la France fût fixée au Rhin. Le Président Wilson et M. Lloyd George repoussèrent cette proposition, et, comme compensation, offrirent à la France un pacte de garantie qui devait porter les signatures des États-Unis et de l'Angleterre. M. Clémenceau accepta, montrant ainsi que la France ne cherchait pas du côté du Rhin un accroissement territorial et qu'elle n'avait aucune visée impérialiste. On sait ce qui arriva. Le Congrès américain refusa de ratifier le pacte de Versailles: ainsi tombait la seule garantie de sécurité que la France avait obtenue et dont elle avait bien voulu se contenter, quelque scabreuse qu'elle fût, car elle l'exposait à supporter à elle seule, en cas d'agression, pendant un temps X, la charge écrasante d'une guerre portée, dès le début, sur son territoire. Cette garantie disparue, il fallait bien que la France songeât à la remplacer. C'est un problème qui n'est pas encore résolu. La protection en arrière, par un pacte à trois, France, Angleterre, États-Unis, s'étant manifestée impossible, la France devait envisager la protection en avant, sur le Rhin. C'est ainsi que cette question de sécurité est devenue la question rhénane. Est-ce à dire que la France pense à annexer la rive gauche du Rhin? Cette pensée serait contraire à la fois à ses traditions et à l'acquiescement qu'elle a donné bien facilement et en toute sincérité au principe que les peuples doivent disposer d'eux-mêmes. Mais, en dehors de l'annexion, il y a plusieurs manières d'aménager la rive gauche du Rhin en barrière, sinon infranchissable, du moins suffisamment résistante aux agressions toujours possibles d'une Allemagne qui a donné tant de raisons qu'on se méfie d'elle et dans laquelle vivra longtemps l'esprit de revanche. Il faut faire de cette rive gauche le boulevard de la paix. Le monde entier y est intéressé. Comment y parviendra-t-on? C'est le secret de demain.

Reste à savoir maintenant si la politique intérieure et extérieure de la France, telle que je viens de l'exposer, ne sera pas modifiée par les prochaines élections, qui doivent avoir lieu au mois de mai.

Il est certain que le parti radical et le parti socialiste mettront tout en œuvre pour avoir leur revanche du désastre de 1919. La première condition de leur succès est leur union. Aux dernières élections, les deux partis allèrent séparément à la lutte électorale. Cette division leur fut fatale. Ils le savent, et, cette année, en dépit de tout ce qui peut les séparer au point de vue doctrinal, ils feront bloc, le "bloc des gauches", et présenteront un peu partout des listes uniques, composées mi-partie de radicaux, mi-partie de socialistes. Ils pensent ainsi recueillir la majorité des suffrages.

Si, grâce à cette manœuvre, la majorité de la future Chambre était radicale-socialiste, la politique du pays en serait-elle si complètement changée qu'on le dit généralement et que certains, à l'étranger, l'espèrent ?

Pour la politique intérieure, on pourrait à peu près l'affirmer. Les questions religieuse, fiscale, sociale seraient à coup sûr traitées dans un tout autre esprit. Il serait à craindre que les catholiques n'eussent à subir de nouvelles tracasseries et que la démagogie ne se donnât libre carrière dans la vie économique et sociale.

Quant à la politique extérieure, il est beaucoup moins sûr qu'elle subirait de grands changements. Il ne faut pas croire, en effet, que tous les radicaux soient les adversaires de la politique de M. Poincaré, et il est parfaitement permis d'espérer qu'avec ceux d'entre eux qui l'approuvent, les républicains de gauche, les républicains du centre, les élus du Bloc National et les députés de droite, cette politique aurait encore une belle majorité.

Mais le Bloc des gauches aura-t-il la victoire qu'il espère ? Ce n'est pas certain. Le pays, comme on a pu le voir d'une façon éclatante par les récentes manifestations des conseils généraux, est en immense majorité d'esprit et de cœur avec M. Poincaré. Des candidats qui affirmeraient nettement leur opposition à la politique du gouvernement seraient voués à un échec certain. Pour se faire élire, les radicaux devront cacher leur opposition sous des équivoques de langage qui ne feront peut-être pas honneur à leur parti. Ce procédé leur sera-t-il toujours facile et réussira-t-il partout ? C'est douteux.

Il faut tenir compte de ce fait que les radicaux et leurs alliés

socialistes auront contre eux les plus hautes autorités de la République. C'est un peu gênant quand on se pose précisément en défenseur de la République. Car le véritable tremplin électoral du Bloc des gauches, c'est la "défense des institutions républicaines". Bien que ce procédé, trop souvent employé déjà, soit un peu usé, il y a sans doute encore des électeurs qui peuvent s'y laisser prendre. Mais si contre ces prétendus défenseurs des institutions républicaines se dressent ceux-là mêmes qui représentent officiellement la république, qui en ont la garde et dont il serait fou d'ailleurs de soupçonner les sentiments républicains, quel crédit trouveront-ils? Or, c'est ce qui arrive. On peut compter que M. Poincaré défendra devant le corps électoral français la politique à longue échéance qu'il a entreprise contre l'hostilité ou les équivoques plus ou moins habiles de ses adversaires et qu'il ne s'exposera pas à la voir ruinée en quelques jours par l'entrée à la Chambre d'une majorité qui rendrait courage aux Allemands. Ce n'est pas, remarquons-le bien, que M. Poincaré soit hostile à une majorité de gauche, car il est lui-même un homme de gauche, mais les républicains qui ont ses préférences, avec lesquels il voudrait gouverner, sur lesquels il désire s'appuyer, ne sauraient être ceux qui font alliance avec les socialistes, c'est-à-dire avec des internationalistes.

Et déjà M. Millerand a parlé. Sans s'arrêter au reproche qu'on lui ferait, et qu'en effet on n'a pas manqué de lui faire, de sortir des limites de son rôle constitutionnel, il a prononcé, à Evreux, le 14 octobre, un discours retentissant qui est, en même temps qu'un programme gouvernemental, la critique, très dure, de la politique et du programme du parti radical et du parti socialiste. M. Millerand a loué grandement l'œuvre de la Chambre dont les pouvoirs vont expirer. Il a applaudi à la barrière opposée aux agitateurs révolutionnaires et à l'ordre établi dans les finances par l'équilibre budgétaire. Il s'est prononcé contre le syndicalisme des fonctionnaires et contre tout système fiscal qui aurait la prétention de dégrever les masses en faisant retomber toutes les charges financières sur une minorité. Il s'est félicité de la reprise des relations avec le Vatican et il s'est élevé avec force contre le sectarisme qui voudrait s'opposer aux autorisations demandées pour certaines congrégations. Au point de vue de la politique extérieure, il a approuvé hautement l'occupation de la Ruhr, dénoncé les illusions dangereuses des socialistes qui, en dépit d'une

cruelle expérience, mettraient encore leur confiance dans leurs coreligionnaires d'outre-Rhin, prononcé enfin les paroles les plus prudentes au sujet de la Société des Nations à laquelle les États ne sauraient confier exclusivement le soin d'assurer leur sécurité.

Comment douter qu'un tel langage, tombé de si haut, ne fasse impression sur le corps électoral? Or, la politique des radicaux et des socialistes est exactement, et sur tous les points, le contraire de celle qu'a préconisée le Président de la République.

Comme je le disais donc, la victoire des anciens partis républicains, ceux qui n'ont rien appris et rien oublié, est rien moins que certaine. J'irai plus loin. En admettant que ces partis l'emportent et s'assurent la majorité dans la prochaine Chambre par suite de combinaisons électorales plus ou moins reluisantes, ils ne pourraient pas revenir complètement à leurs anciens errements, et appliquer leur programme. S'ils faiblissaient dans la défense des intérêts de la France à l'extérieur, s'ils reprenaient la politique des concessions et des marchandages, et si d'autre part, ils s'engageaient dans les luttes religieuses et favorisaient les entreprises révolutionnaires, ils provoqueraient dans le pays une révolte qui les emporterait.

L'étranger peut en être certain: c'est la cause du patriotisme et de l'ordre qui aura en France le dernier mot.

JULES VÉRAN.

LE COUP D'ÉTAT DE RIVERA

"J'admire le fascisme. Vous êtes bien heureux d'avoir terminé votre œuvre. Nous, nous commençons la nôtre".

Alphonse XIII au général italien Balbo.

La monarchie absolue et centralisée qui s'était établie en Espagne, à la fin du quinzième siècle, fut abolie par les Cortès extraordinaires qui se réunirent à Cadix en 1810. Deux ans plus tard, la souveraineté nationale était reconnue par la Constitution, œuvre de l'insurrection. La lutte s'engagea alors entre l'absolutisme ancien et le libéralisme qui se réfugia dans l'armée. Les pronunciamientos se multiplièrent. Les émeutes et les répressions troublèrent la péninsule jusqu'à l'arrivée d'Alphonse XII qui monta sur le trône à la suite du coup d'État de Martinez Campos (29 décembre 1874). Après une dictature de deux ans, la constitution actuelle fut votée. L'Espagne devint une monarchie représentative avec un ministère responsable. Le parlement se compose de deux cortès à pouvoirs égaux : le sénat et la chambre des députés. Le conseil d'État est un corps administratif et judiciaire qui rédige les décrets. Le suffrage est universel et obligatoire.

Pour empêcher les partis politiques d'en venir aux mains, Canovas et Sagasta conclurent le pacte du Pardo qui établissait le système rotatif. Le rotativisme consistait en ceci que les libéraux et les conservateurs se succédaient au pouvoir à partir de 1885. Afin d'éviter que le même parti ne s'éternise au gouvernement, Alphonse XIII sera obligé de provoquer des crises ministérielles et des consultations électorales. La vie parlementaire est dominée par le "personalisme" des chefs conservateurs ou libéraux autour desquels gravitent les *camarillas*¹. Deux grands partis, aujourd'hui divisés, en présence des républicains, des régionalistes, des traditionalistes, des réformistes, des socialistes, des catholiques, des jaimistes, des démocrates, des indépendants, des syndicalistes révolutionnaires entretiennent l'incohérence, la

¹ Chefs conservateurs : Canovas, Francisco Silvela, Villaverde, Romero Robledo, Dato, Maura.

Chefs libéraux : Sagasta, Moret, Canalejas, Romanonès, Montero Rias, Garcia Prieto.

contradiction, le désordre et font de l'Espagne "le pays le plus mal gouverné de l'Europe"². C'est "l'anarchie par en haut" que les Espagnols expriment par le mot intraduisible de *desgo-bierno*³. La corruption caractérise ce régime. Une corruption systématique et générale qui prend le nom de *caciquisme*. Le mot *cacique* est emprunté à la langue caraïbe et signifie chef de tribu. On désigne maintenant sous ce nom le politicien "qui abuse de la puissance publique pour favoriser les intérêts particuliers". Nous sommes en présence d'une féodalité où le chef de parti joue le rôle du suprême seigneur commandant à d'innombrables vassaux qui sont les caciques régionaux, les *tiranos chicos* des communes ayant sous leurs ordres les *matones*, agents à tout faire, repris de justice et gibiers de potence. Organisé en même temps que le régime parlementaire, le caciquisme, de l'aveu de Joaquín Costa, est la forme actuelle du gouvernement espagnol. Les lois sont impuissantes à le détruire. Le cacique se rit des mesures dirigées contre lui. Il a assujéti les institutions centrales et locales. Assuré de l'impunité, investi d'une autorité arbitraire, dépourvu de tout scrupule, il enrichit ses amis et dépouille ses ennemis. Il est le maître de ce pays où dominent les illettrés⁴. C'est lui qui "fait" les élections. Castelar disait: "chaque élection est un malheur, chaque réunion électorale un marché, chaque électeur un esclave, chaque ministre un sultan, chaque candidat un fomenteur de l'immoralité publique et chaque procès-verbal d'élection un modèle d'ignominie"⁵. En fait, les Cortès ne sont pas élues par le peuple. Elles sont nommées par les caciques⁶.

Voyons les élections législatives du printemps de 1923. Elles ont lieu au milieu de l'indifférence générale. C'est un exemple de ce que Unamuno appelle la nolonté populaire. Cent quarante-six candidats sont proclamés automatiquement. Quatre provinces ont eu tous leurs députés élus suivant ce système de *l'encasillado*. La majorité ministérielle fut de 228 députés sur environ 410. Moins de 60% des électeurs ont voté⁷. La candidature officielle

² Maurice Legendre — Portrait de l'Espagne — Préface, page IX.

³ A. Mousset — L'Espagne dans la politique mondiale — Introduction, page 17.

⁴ En 1910, sur 9,700,000 hommes 5,000,000 ne savaient ni lire ni écrire.

⁵ Cité par Étienne Flandin — Institutions politiques — t. V, p. 187.

⁶ D'après le témoignage d'écrivains espagnols tels que Joaquín Costa, Figuerosa y Torrès, Manuel Salas Ferré, etc. On pourra consulter Henry Puget — Le gouvernement local en Espagne — p. 189.

⁷ Heraldo de Madrid, 1-5-23: ".....on a voté sans conviction, soit pour de l'argent, soit sous la menace".

a sévi. L'argent a coulé abondamment. On rapporte que, dans le district de Toro (Zamora), six suffrages ont coûté 1,000 pesetas. Sur quelques maisons flottait un drapeau rouge indiquant qu'il y avait là des électeurs à vendre⁸. Partout le cacique a exercé son industrie et assuré au ministère la majorité que celui-ci s'était, à l'avance, fixée. On comprendra pourquoi certains Espagnols à qui ces procédés répugnent en arrivent à déclarer que "non seulement la dictature, mais le despotisme, la tyrannie d'un seul seraient un soulagement dans ce royaume démembré où les tyrans se comptent par milliers".

Pour satisfaire leur innombrable clientèle, les caciques ont dû multiplier les places et les emplois. Tous les fonctionnaires dépendent des politiciens et participent à leur instabilité. Leur compétence, dans la plupart des cas, apparaît moins clairement que leur inutilité. Fonctionnaires et ministres font très souvent partie des compagnies et des sociétés qui traitent avec l'État.

Les vices de l'administration et les crises ministérielles fréquentes⁹ expliquent l'insuffisance de la politique économique et financière. Les déficits budgétaires, depuis 1913, n'ont fait que grossir. Les dépenses administratives et militaires augmentent sans que le gouvernement se préoccupe sérieusement d'accroître les recettes. Ce sont de continuelles émissions d'emprunts et d'obligations. La prospérité des banques où foisonnent les politiciens est en raison inverse de la prospérité nationale. mentent sans que le gouvernement se préoccupe sérieusement d'accroître les recettes. Ce sont de continuelles émissions d'emprunts et d'obligations. La prospérité des banques où foisonnent les politiciens est en raison inverse de la prospérité nationale.

La débâcle financière résulte du désarroi politique et social¹⁰. Les ouvriers manifestent leur mécontentement par des grèves et des attentats. Le terrorisme règne à Barcelone et gagne le reste du pays. Les mesures de répression échouent. Les meurtriers jouissent d'une étonnante impunité. Rarement découverts, ils sont encore plus rarement condamnés. Et on en arrive à l'exer-

⁸ Debate — 1-5-23.

⁹ De 1833 à 1923, il y a eu en Espagne 118 ministères.

¹⁰ Il y a en outre un ensemble de causes géographiques: climat, orographie, hydrographie, densité de la population, etc. Le déficit du budget était en 1919-20 de 489,2 millions de pesetas, en 1921-22 de 1,102,7 millions de pesetas. Les finances publiques absorbent presque toute l'énergie nationale.

cice de représailles mutuelles¹¹. Les syndicalistes lancent des grenades dans les rues. Les ouvriers métallurgistes, les mineurs, les employés de banque etc. refusent de travailler.

L'agitation communiste de Barcelone est aggravée par les désordres séparatistes. Dans la Navarre et les provinces basques, l'esprit particulariste s'est développé, mais c'est en Catalogne qu'il est le plus ardent¹². Là, les nationalistes envisagent la formation d'un État catalan. En 1914, un décret royal organisait la *mancomunidad*, communauté provinciale ayant une assemblée compétente pour la gestion d'intérêts régionaux: routes, chemins de fer, ports, canaux, assistance publique, instruction, etc.....¹³ L'Assemblée de la *mancomunidad* vota le "statut d'autonomie de la Catalogne" qui souleva au Parlement espagnol de violentes discussions. A ce moment se produisirent les conflits sociaux. Les régionalistes, fidèles à l'union avec l'Espagne, furent battus aux élections de juin 1923. Les séparatistes triomphèrent. Les moyens de conciliation semblent définitivement écartés. Les extrémistes réclament une Catalogne libre.

A partir de juin 1917, le gouvernement eut à lutter contre l'opposition des Juntas militaires qui provoquèrent la chute de plusieurs cabinets. Ces comités des représentants des différentes armes, formés, en 1910-1911, en vue de l'étude des questions militaires envahirent le domaine politique¹⁴ et accusèrent le ministère de faiblesse et d'indifférence à l'égard de la réforme de l'armée. Les Juntas reprochent aux hommes politiques de tout sacrifier à leurs ambitions personnelles. La défaite de Melilla devient l'occasion d'un conflit aigu. La *Correspondencia militar* déclare que la campagne du Maroc est dirigée par des civils incapables qui se refusent à consulter la Junta de défense nationale et de l'état-major central. "Par ce chemin, écrit ce journal, nous ne commettons que des erreurs, nous versons le sang à flots et nous sacrifions notre or en Afrique pour aboutir inopinément un jour à l'effondrement de la commandancia de Melilla". Les Juntas de-

¹¹ Principaux assassinats: 8 mars 1921, Dato, président du Conseil; 17 mai 1923, Regueral, ancien gouverneur de Bilbao; 4 juin 1923, cardinal Soldevilla, archevêque de Saragosse.

¹² Article de Louis-D. Durand — Ce que j'ai vu à Barcelone, Action française, Montréal, 1923.

¹³ Voir l'organisation et l'œuvre de la Mancomunitat de Catalunya-Barcelone Montréal, 1923; Enrich Prat de la Riba — La Nacionalitat Catalana.

¹⁴ Manifeste de la Junta de défense de l'arme de l'infanterie, 1er juin 1917.

mandent qu'on recherche et qu'on mette en accusation tous ceux qui sont responsables du désastre.

La question marocaine passe au premier plan et entraîne la démission du cabinet Allendesalazar qui est remplacé par celui de Maura. En novembre 1921, le capitaine-général de Madrid, le général Primo de Rivera,¹⁵ marquis d'Estella, nommé récemment sénateur, déclara que l'Espagne devait abandonner le Maroc. De leur côté, les socialistes parlent de l'immense cauchemar africain. La lutte s'engage entre ceux qui veulent d'énergiques opérations militaires et ceux qui veulent négocier en vue de l'établissement du protectorat civil. M. Villanueva qui détenait le portefeuille des finances déclarait: "Le Maroc est un gouffre qui engloutira toute la fortune de l'Espagne et ruinera son économie nationale..."

Les intérêts de l'Espagne en Afrique remontent au 16^e siècle. La croisade contre les Maures se poursuivit au delà du détroit. Les Espagnols occupèrent les *présides* ou postes fortifiés de Ceuta, de Melilla, de Penon, de Velez et d'Alhucema. Un traité hispano-marocain de 1767 garantissait l'intégrité de ces établissements. Au 19^e siècle, les possessions espagnoles sont augmentées des îles Zaffarines et de la rade d'Ifni. Les accords de 1902, 1904, 1906, 1912¹⁶ fixent les limites de la zone espagnole. Tanger est soumis à un régime spécial¹⁷.

Dès le début de son installation en Afrique, l'Espagne eut à se défendre contre les attaques des Marocains. Tandis que la France, grâce au génie du maréchal Lyautey, pacifiait et organisait les territoires soumis à son influence, l'Espagne négociait péniblement avec Raisouli et Abd-el-Krim et combattait, avec des alternatives de déboires et de succès, les indigènes. L'armée espagnole n'était pas assez forte pour entreprendre une sérieuse campagne de pacification. "Nous nous sommes attachés, écrit un journaliste, à une tâche gigantesque sans disposer de l'instrument nécessaire; d'erreur en erreur, nous avons fait de la nation entière une base d'opération contre le nord de l'Afrique, associant maladroitement l'honneur du pays, sa vie économique et politique au sort de forces réalisant une simple campagne de protectorat. Et, le 21 juillet 1921, journée fatidique, erreurs, incurie et fictions se

¹⁵ Le général de Rivera avait déjà fait quatre campagnes en Afrique.

¹⁶ Pierre Albin — Les grands traités politiques.

¹⁷ Voir l'article 7 du traité du 27 novembre 1912.

sont liquidées par le tragique désastre de Melilla"¹⁸. La terrible défaite du Barranco, en juillet 1909, avait provoqué une révolte à Barcelone. Celle de Melilla, en juillet 1921, devait avoir des conséquences plus graves.

En juin 1923, le général Aguilera, président du Conseil suprême de guerre et de marine et champion des responsabilités, écrit une lettre brutale au sénateur Sanchez de Toca, partisan de l'impunité. La Chambre des Députés nomme une commission d'enquête. Seuls, les commissaires socialistes demandent la mise en accusation de tous les membres des cabinets Allendesalazar et Maura. Libéraux et conservateurs ne veulent pas s'accuser mutuellement. On craint de compromettre le souverain lui-même¹⁹.

L'indiscipline est générale. Le 23 août 1923, des centaines de soldats refusent de s'embarquer pour le Maroc, tuent un gradé, et se dispersent dans la ville de Malaga. Le principal instigateur de cette mutinerie est condamné à mort par un conseil de guerre et gracié par le gouvernement. Une crise ministérielle se produit au début de septembre, au sujet des nouvelles dépenses au Maroc. "L'hémorragie" africaine continue d'affaiblir l'État espagnol. Le marquis d'Alhucemas, président du Conseil, démissionne, puis, replâtre son cabinet. La combinaison est mal accueillie. Après les élections d'avril 1923, un homme politique aurait dit que la nouvelle chambre "vivrait peu, vivrait mal et mourrait tragiquement". Cette prédiction apocryphe ne devait pas tarder à se réaliser.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 1923, le capitaine-général de Catalogne, le général Primo de Rivera, fit sortir les troupes, occupa les points stratégiques, se déclara en état de rébellion ouverte contre le gouvernement et invita les commandants des autres régions militaires à suivre son exemple. Il répondit au ministre de la guerre qui lui demandait sa démission qu'au lieu de partir, il ferait partir les ministres. Le 13 septembre, il publiait son manifeste.

"Espagnols, déclare-t-il, voici qu'est venu pour nous le moment redouté plutôt qu'espéré (car notre désir eût été de *rester toujours dans la légalité*.....) de répondre à l'appel puissant de tous ceux qui aimant leur patrie, ne voient d'autre moyen de la sauver

¹⁸ La *Correspondencia de Espana* écrivait, 6-7-21: "Pour embellir le Maroc, il faut dépouiller la Péninsule".

¹⁹ Angel Marvaud — Le coup d'État espagnol et la dictature du général P. de Rivera. Europe nouvelle, 29 septembre 1923.

que de la délivrer des professionnels de la politique, des hommes qui nous offrent le tableau des malheurs et des scandales qui ont commencé en l'année 1898 et qui menacent l'Espagne d'une fin tragique et humiliante...

"Le filet serré de la politique des convoitises a pris dans ses mailles et a séquestré jusqu'à la volonté royale..."

"Nous allons maintenant assumer toutes les responsabilités; nous gouvernerons nous-mêmes, ou des civils qui représenteront notre morale et notre doctrine. Fini le temps des rébellions à l'eau de rose..."

Suit un tableau des malheurs et des hontes de l'Espagne:

"Assassinats de prélats, d'anciens gouverneurs, d'agents d'autorité, de patrons, de contremaîtres et d'ouvriers; vols à main armée audacieux et impunis, dépréciation de notre monnaie; dilapidation de millions pris sur le budget; politique douanière suspecte... basses intrigues politiques prenant pour prétexte la tragédie du Maroc; incertitude devant ce si grave problème national; indiscipline sociale qui rend le travail inefficace et nul, qui rend précaire et désastreuse la production agricole et industrielle; propagande communiste impunie; impiété et ignorance; justice influencée par la politique; propagande séparatiste effrontée; passions qui s'agitent à propos du problème des responsabilités... une répression faible et incomplète du vice du jeu. Nous ne venons pas pour déplorer ces malheurs et ces hontes, mais pour leur apporter un remède radical, œuvre pour laquelle nous demandons le concours de tous les bons citoyens".

Touchant la question des responsabilités, le manifeste promet que des tribunaux, à l'abri des passions politiques, seront appelés à prononcer un jugement équitable et prompt. Les révolutionnaires se défendent d'être impérialistes et proclament que leur unique ambition est de servir l'Espagne.

Le cabinet Alhucemas démissionne. Le ministre d'État, M. Alba, franchit la frontière. Appelé par le Roi, Primo de Rivera quitte Barcelone, au milieu d'un grand enthousiasme, béni par l'évêque et embrassé par le maire. Le 14 septembre, il assume la charge de chef d'État. Un décret royal crée le Directoire militaire²⁰ où il n'y a ni "portefeuilles, ni ministères, ni hiérarchie

²⁰ Article 1. — Le Directoire militaire ou gouvernement provisoire sera présidé par le général Primo de Rivera et sera composé de huit généraux de brigade ou assimilés et d'un représentant de la marine de guerre.

Article 2. — Ce Directoire disparaîtra aussitôt que pourra être constitué

administrative" mais dont les pouvoirs sont très étendus. Le nouveau gouvernement est totalement affranchi des Cortès.

La censure est immédiatement établie et une avalanche de décrets s'abat sur le pays. L'activité du Directoire est intense et fait voir une volonté bien arrêtée de rénover l'Espagne politique, économique et sociale.

Le caciquisme est le premier à souffrir du changement de régime. Les conseillers municipaux sont destitués et remplacés par les *vocales asociados*, les principaux contribuables. Le gouvernement municipal passe des politiciens aux commerçants. Des délégués militaires doivent guider les nouvelles municipalités et les aider à faire leurs rapports au gouverneur militaire de la région. Tous les citoyens pourront désormais faire connaître leurs griefs. Le *Sol* expose les premiers résultats de cette réforme:

"A cette heure, maints alcades et leurs fidèles amis les secrétaires municipaux sont en prison; d'autres ont été poursuivis et quelques-uns, poussés par un puissant instinct de conservation ont opté pour la fuite. Les municipalités apparaissent dans leur nudité telles qu'elles étaient, telles qu'elles ont vécu pendant ces 50 dernières années. On y constate des irrégularités de caisse, des faux dans les écritures, ou bien un manque complet de fonds, de livres, de comptabilité, voire même de conseillers, car dans certaines municipalités, l'alcade était l'unique maître, tyran et despote qui ne tolérât même pas la présence des séides soumis à son autorité". 6-10-23.

La réforme des municipalités est faite dans le sens de la démocratie et de l'autonomie. Le droit de suffrage municipal et d'éligibilité est accordé aux femmes chefs de famille; la représentation proportionnelle est admise et le referendum prévu. Les

un gouvernement composé d'hommes honnêtes et compétents qui n'auront pas subi de condamnation politique.

Ce Directoire promulguera les lois que réqueront les circonstances, lois qui ne seront pas modifiées jusqu'à ce que les Cortès en dictent de nouvelles, d'accord avec le gouvernement et Sa Majesté.

Article 3. — Le président du Directoire examinera avec Sa Majesté et soumettra à sa signature les décrets qu'il jugera utiles pour le salut de la nation et qui seront proposés d'accord avec ses collègues du Directoire.

Article 4. — Sont supprimées les charges de président du Conseil et de sous-secrétaire d'État, excepté celles de ministre d'État et ministre de la marine.

Article 5. — Jusqu'à la formation du nouveau gouvernement, qui sera composé de civils, dans chaque ministère les affaires seront expédiées par le fonctionnaire le plus ancien et le plus qualifié de chaque département, qui soumettra à la signature du président du Directoire les décrets et dispositions qui, en raison de leur importance, devront être promulgués".

communes dont la population est inférieure à mille habitants seront administrées par l'assemblée des chefs de famille. C'est le retour au gouvernement direct pratiqué pendant le moyen-âge. Enfin, les municipalités s'organiseront à leur gré sous réserve des droits de l'État et des citoyens.

Un autre décret impose aux sociétés l'obligation de remettre au Directoire la liste des personnes qu'elles emploient avec indication des administrateurs anciens et nouveaux. Les oligarques sont poursuivis jusque dans leurs derniers retranchements. Des ex-ministres sont ainsi privés de leurs émoluments et plusieurs contrats que l'État avait signés avec des compagnies soi-disant étrangères à la politique sont résiliés. Les membres des sociétés qui traitent avec l'État ne pourront plus être ministres. Les ministres ne pourront même pas être avocats ou assesseurs de ces compagnies.

Le nombre des fonctionnaires est réduit, les services publics réorganisés et assainis. Le contingent militaire est diminué de 12,000 hommes.

Les fonctions de présidents du Congrès et du Sénat, les commissions du gouvernement intérieur des deux chambres sont supprimées. Le régime parlementaire est suspendu.

Une commission spéciale, formée par voie d'élection et renouvelable tous les deux ans, est chargée d'assurer l'indépendance de la magistrature en présentant au gouvernement toutes les nominations et toutes les propositions d'avancement des magistrats.

Pour lutter contre la vie chère, le Directoire frappe d'amende les mercantis, emprisonne les falsificateurs et les accapareurs de denrées alimentaires. Les préfets militaires des provinces puniront sévèrement les abus des profiteurs.

La comptabilité des chemins de fer est contrôlée. Les compagnies de transport ont la réputation de diminuer volontairement le chiffre de leurs bénéfices nets pour obtenir un relèvement de tarifs. Il s'agit de faire cesser partout le gaspillage et la spéculation. Le Conseil supérieur des chemins de fer est réorganisé, les prêts faits par l'État aux compagnies, depuis 1920, sont annulés.

Pour travailler "davantage et mieux", l'Espagne a besoin d'ordre et de tranquillité. Le terrorisme et le séparatisme sont vigoureusement combattus. Le jury est suspendu. Les attentats à main armée entraînent des condamnations à mort. Le Directoire exhorte les ouvriers à "abandonner les pratiques qui

les conduisent à la ruine", à former des associations non pour restreindre mais pour augmenter la production et pour perfectionner leur instruction. Les communistes sont arrêtés, les catalanistes menacés de sévères châtiments. Tout en étant favorable au régionalisme modéré, Primo de Rivera estime que le particularisme ne doit pas mettre en jeu l'unité nationale. Toutes les manifestations d'antiespagnolisme seront réprimées avec force. L'usage de la langue catalane est interdit dans les actes officiels. Il est défendu de faire flotter le drapeau catalan.

Au Maroc, le gouvernement militaire poursuit l'établissement du protectorat civil en s'efforçant de soumettre les rebelles du Maghzen. La section du Maroc au ministère d'État et le bureau du Maroc au ministère de la Guerre sont dissous et remplacés par le Bureau du Maroc qui comprendra un directeur, un secrétariat, une section civile et une section militaire. Le directeur du Bureau sera indépendant du gouvernement. C'est une tentative de centralisation.

En février 1924, les plénipotentiaires espagnols signent avec la France et l'Angleterre un accord²¹ fixant le nouveau régime de Tanger d'après le double principe de la souveraineté du Sultan et de l'internationalisation du port. La thèse africaniste qui consistait à incorporer Tanger dans la zone espagnole fut écartée²².

Réorganisé à la fin de décembre 1923, le Directoire conservera le pouvoir pour une période indéterminée. La complète responsabilité des décisions incombe au président. Le travail est impersonnel et collectif. Des sous-secrétaires d'État expédient les affaires courantes et soumettent toutes les affaires importantes à l'examen du général Primo de Rivera. La censure est maintenue²³.

Le coup d'État s'est accompli presque sans secouer la torpeur des citoyens espagnols. A part quelques manifestations de sympathie populaire, on constate la persistance de la léthargie nationale. L'armée a-t-elle interprété les sentiments de la nation? Le général de Rivera déclarait à Rome, à un déjeuner que lui offrait Mussolini: "Une grande partie de l'armée et du peuple

²¹ Le 12 décembre 1923, avait été négocié l'accord hispano-franco-anglais relatif à la concession des travaux et à l'administration du port de Tanger.

²² "Tanger ne pouvait être ni espagnol, ni français, ni anglais, ni chinois. Tanger ne pouvait et ne devait être qu'une place internationale". Francisco Madrid — Heraldo de Madrid, 15-2-24.

²³ Miguel de Unamuno, le plus grand écrivain et le plus original penseur de l'Espagne contemporaine vient d'être exilé.

espagnols, je puis même dire la presque totalité de l'armée et du peuple compriront qu'à l'exemple d'une nation sœur par les coutumes et par la race, ils pouvaient réaliser la même œuvre de salut. C'est ce qui prépara l'ambiance, c'est ce qui électrisa l'atmosphère, c'est ce qui guide aujourd'hui l'Espagne dans la voie de son relèvement, du progrès et de l'ordre..... Vous êtes l'apôtre de la campagne dirigée contre la dissolution et l'anarchie qui allait s'étendre en Europe....." Les militaires déclarent qu'ils ont fait le coup d'État pour prévenir la révolution.

Quel est l'avenir du Directoire? Se maintiendra-t-il avec le concours de l'opinion publique et de l'armée ou avec le concours de l'armée contre l'opinion publique? Cette armée restera-t-elle unie et fidèle au chef de l'État? Le nouveau régime repose tout entier sur la personnalité énergique du général Primo de Rivera. Celui-ci trouvera-t-il les collaborations intellectuelles et les appuis matériels qui lui permettront de durer? Le gouvernement militaire qui a supprimé le régime parlementaire, suspendu la constitution, remanié l'administration est-il appelé à céder la place à un gouvernement civil régulier? L'A B C qui reflète la pensée des dirigeants écrit: "Le moment n'est pas venu de livrer le pouvoir à des civils. Le Directoire est entré en lutte contre les partis organisés, parce que ceux-ci ne représentaient rien, si ce n'est le discrédit du pouvoir public..... Le Directoire veut des hommes libéraux, conservateurs, de l'extrême-gauche et de l'extrême-droite, qui gardent intégralement leur idéal, mais qui soient libres absolument de toute discipline politique et qui n'aient d'autre programme que de réaliser le bien de la patrie..... Quand il y en aura..... le Directoire pensera alors à leur remettre le pouvoir, car le sacrifice qu'il réalise aujourd'hui n'aura pas été fait en pure perte".

Trouvera-t-on jamais des hommes politiques honnêtes, compétents et vertueux? L'Espagne verra-t-elle s'acclimater une dictature militaire? Les intérêts déconcertés finiront-ils par se grouper contre celui qui les a si fortement humiliés? Les militaires s'useront-ils au pouvoir et rétabliront-ils à leur profit les pratiques anciennes de favoritisme et les abus d'autorité? L'oligarchie militaire va-t-elle remplacer l'oligarchie civile? Voilà des questions auxquelles il serait téméraire de répondre. Mais il est un vœu que formulent tous les amis de l'Espagne — et je suis de ceux-là — c'est de voir se poursuivre l'œuvre de régénération nationale.

Jean Désy

Professeur à l'Université de Montréal.

L'ÉCONOMIE NATIONALE

(En marge d'un vieux livre)

Beaucoup d'hommes ont exercé au cours des âges une influence profonde, moins peut-être par la multiplicité de leurs œuvres que par la puissance ordonnatrice de leur pensée. Ils ont été surtout des éveilleurs, incarnant des idées, des projets conçus longtemps avant eux, et qui, en suspens, flottant pour ainsi dire dans l'air, attendaient une intelligence qui les synthétisât, groupant dans une formule des principes dont le temps et l'humanité dans sa continuelle évolution ont fait des doctrines. Et ces hommes ont été des puissances. Dans quelque domaine où ils aient exercé leur activité, ils y ont laissé l'empreinte de leur génie; par l'ampleur et la justesse de leurs vues, par la fécondité de leur action, ils ont contribué à accélérer la marche ascendante du monde vers les degrés supérieurs de la civilisation.

Parmi ces figures d'élite qui émergent et autour desquelles, à une époque, la foule gravite, bien peu, semble-t-il, ont exercé sur l'orientation et l'avancement de leurs pays, en dernier ressort sur la destinée du monde, une influence comparable à celle qu'exerça Frédéric List sur le développement de l'Allemagne durant la dernière moitié du 19^e siècle. Quiconque étudie les méthodes politiques du peuple allemand ou en parcourt simplement l'histoire de 1870 à 1914, retrouve pour ainsi dire à chaque page l'application de quelques-uns des principes dont List se faisait déjà l'investigateur et le défenseur longtemps avant que Bismarck ne réalisât l'Empire germanique, au temps où l'Allemagne n'était encore qu'une agglomération de petits royaumes, d'États minuscules, divisés par des barrières tarifaires, mais divisés surtout par la mentalité et les aspirations. C'est ainsi qu'à travers le chassé-croisé des théories multiples qui au cours des années se partagent les esprits, la pensée d'un homme, pourtant méconnu et incompris, se perpétue et se prolonge dans l'histoire.

List devançait son époque. Son talent généralisateur et éminemment supérieur ne pouvait sombrer dans l'oubli; mais il avait besoin pour survivre qu'une autre intelligence également puissante reprît ses idées et les exécutât. Ce fut le rôle de Bis-

marck, l'auteur et, durant vingt ans, l'âme de l'Allemagne contemporaine.

Fils d'industriel, né à Reutlingen dans le Wurtemberg, en 1789, Frédéric List ne se sentant aucun goût pour la profession de son père entre à dix-sept ans, en qualité de fonctionnaire, dans le personnel administratif de son Etat natal. Jeune encore, il s'adonne à l'étude des grands problèmes politiques. Afin d'élargir le cercle de ses connaissances, de parfaire sa formation intellectuelle, il fréquente l'université de Tubingen, dont il devait plus tard devenir le premier professeur d'économie politique, lit abondamment, et cultive avec assiduité les sciences économiques.

Patriote ardent, il rêve d'une Allemagne unie, riche et puissante. L'exemple de l'Angleterre étendant sa suprématie sur le monde l'obsède; il le propose à ses compatriotes. Élu député à la Diète du Wurtemberg, il réprovoe dès son premier discours dans l'enceinte parlementaire les méthodes surannées qui y guident l'établissement des prévisions budgétaires et réclame l'introduction du budget annuel. La multiplicité des douanes intérieures étant une entrave au progrès commercial de l'Allemagne, il en demande l'abolition et le premier conçoit l'idée de l'union douanière connue sous le nom de Zollverein. Le problème des transports trouve une solution nouvelle; les chemins de fer en sont à leurs premiers essais. Convaincu de l'importance de cette innovation, et prévoyant les transformations profondes qu'elle va amener dans le régime économique de son époque, List s'attache aussitôt à cette idée qu'il étudie, propage et défend avec vigueur. Enfin, confiant dans le génie de sa race, désireux de la voir grandir, prospérer et jouer dans le monde un rôle correspondant à sa puissance, il s'emploie à démontrer toute la valeur pour un peuple d'une solide organisation économique et travaille avec une ardeur incessante au développement industriel de son pays.

Les réformes qu'il préconise sont partout accueillies avec froideur. Absorbés par les luttes politiques, partagés entre les théories diverses qui s'imposent tous les jours plus nombreuses à leur attention, les esprits ne sont pas encore suffisamment ouverts aux solutions apportées par la science — nouvelle venue à l'usine — aux problèmes industriels, ne comprennent pas encore avec clarté, à l'aurore d'un régime nouveau, l'enchaînement des activités économiques, politiques et sociales et leurs répercussions les unes sur les autres. La bonne foi de l'économiste allemand

est mise en doute; on le considère comme un visionnaire, un théoricien, un spéculateur. Loin de lui gagner la sympathie de ses compatriotes, la tenacité avec laquelle List défend ses idées lui aliène l'appui de ses collègues à la Diète wurtembourgeoise. Accusé de sédition, poursuivi par la haine de ses ennemis, après une année de détention dans la forteresse d'Asperg et sur l'avis du général Lafayette, il cherche refuge aux États-Unis.

Durant son séjour dans la République voisine, List prend part au mouvement qui s'y poursuit pour l'adoption d'une politique nationale et entre en relation avec certains économistes américains de l'époque, notamment Carey (Matthew), Raymond et Cooper; il prend connaissance des ouvrages de ces derniers et fort probablement aussi du fameux *Report on Domestic Manufactures* publié en 1791 par Alexander Hamilton. Jusqu'où List fut-il influencé dans ses idées par les méthodes d'expansion du pays voisin, jusqu'où accepta-t-il le raisonnement des écrivains d'outre-frontière? c'est ce que nous essaierons d'établir plus loin. Il n'est pas douteux que List a subi l'influence du milieu où il a vécu plusieurs années. Ses contacts fréquents avec les économistes susnommés, les conversations et les correspondances échangées avec eux ne sont pas également sans avoir amené, bien qu'il ne l'admette pas, et peut-être aussi à son insu, certaines modifications dans la manière de voir de l'économiste allemand. Quoi qu'il en soit, la comparaison entre les idées prônées par Hamilton et Raymond et la thèse défendue par Frédéric List, si elle révèle certaines dissemblances, montre aussi de nombreuses similitudes.

De retour en Europe après cinq années d'exil, dont il avait d'ailleurs largement profité tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel, List entreprend, en collaboration avec deux professeurs de l'Université de Fribourg (Bade), Rotteck et Welcker, la publication d'une encyclopédie des sciences politiques (*Staat-lexicon*). Son titre de consul américain à Leipzig le met à l'abri des attaques de ses ennemis du Wurtemberg qui, malgré les années, n'ont pas désarmé contre lui. Il voyage en France, en Angleterre où il rencontre Cobden, au Danemark. Écrivain puissant, il collabora à différents périodiques, tant allemands qu'étrangers. Il prend part au concours organisé par l'Académie des Sciences politiques de Paris sur un sujet se rapportant à la liberté du commerce international. Sa thèse contient en résumé les principes fondamentaux du Système National, alors sur le métier.

Son patriotisme le pousse cependant vers l'Allemagne dont il veut la grandeur et la puissance. Animé d'un zèle irréductible pour la défense des idées dont il avait vu l'application et les résultats de ce côté-ci de l'Atlantique, List travaille avec acharnement à l'émancipation politique et industrielle de son pays. Partout encore il se heurte à l'indifférence et à l'antipathie. Après avoir dépensé en procès et en démêlés sa fortune refaite aux États-Unis, il meurt à cinquante sept ans, incompris, désespéré, dans ledénûment.

Malgré l'horreur et la répulsion qu'inspire naturellement une fin aussi païenne — le suicide — l'on ne peut guère pourtant se défendre d'un peu de sympathie et d'admiration pour le penseur original, l'écrivain convaincu, le patriote fervent, le grand méconnu que fut Frédéric List. Rares, au long de l'Histoire, sont ceux qui, sans être guidés par un motif d'ordre supérieur, se sacrifient aussi bénévolement sur l'autel de la Patrie. Le génie de cet homme n'eût d'égal que son inaltérable attachement au sol natal, son inlassable activité, son zèle et son désintéressement. Compris, il ne pouvait l'être par un peuple dont le défaut capital était alors, suivant Richelot, l'irrésolution et la timidité. Mais son œuvre n'a pas péri avec lui. L'Allemagne honore aujourd'hui la mémoire de son fils, et "la reconnaissance tardive de ses concitoyens le range parmi les grands esprits et les grands cœurs qui font l'orgueil d'une nation et marque dans l'Histoire une ère nouvelle".

*

* *

Frédéric List écrivait donc de 1820 à 1845. Son principal ouvrage, *Le Système National d'économie politique* fut publié en 1841. C'est l'époque où la grande révolution industrielle du siècle dernier entre dans sa phase décisive. Les marchés nationaux ne suffisent plus à absorber la production décuplée par l'emploi multiplié des machines, excédant de leur cadre, les nations cherchent au loin des débouchés.

Le problème des relations internationales, qui de tout temps a offert un grand intérêt sous le rapport du bien-être et de la civilisation des peuples, acquiert de l'évolution rapide des procédés de fabrication, de l'amélioration des moyens d'échange et de transport, et de l'expansion corrélative du commerce une importance prépondérante. "Plus le génie de la découverte, du perfectionnement industriel, du progrès social et politique marche avec rapidité

té, plus s'agrandit la distance entre les nations stationnaires et celles qui avancent, plus, en effet, il y a péril à rester en arrière". Aussi le temps est-il fini où les peuples prenaient les armes uniquement pour la défense d'une idée ou le triomphe d'un système politique. Brunetière devait le remarquer: l'armée sera désormais au service de l'usine, l'épée sera tirée pour ouvrir des débouchés nouveaux, les croisades des temps modernes se feront pour la conquête des marchés.

C'est aussi le moment où s'amorce le mouvement libéral qui devait aboutir quelques années plus tard à l'adoption du libre-échange en Angleterre et, dans certains pays du continent et même en Amérique, à l'abolition des tarifs prohibitifs, et à des coupures dans les tarifs protecteurs. Le monde est fatigué du régime des entraves; il cherche un moyen d'atteindre à l'harmonie. La théorie économique érigée par Adam Smith et J.-B. Say trouve rapidement de nombreux adeptes. Le mercantilisme est désormais une doctrine du passé. Une définition plus large et à la fois plus précise est donnée de la richesse, la théorie des valeurs et celle des débouchés sont énoncées, la loi de la division du travail, démontrée à l'évidence.

Un seul principe — la liberté illimitée — devra désormais régler les échanges entre peuples. La science économique doit délaisser les mœurs artisanes, les théories à courte vue, pour envisager non plus une contrée, non plus un groupement, mais le monde, mais l'ensemble des hommes qui produisent, qui trafiquent et qui consomment. Au-dessus des sociétés modelées par les imprégnations ataviques, au-dessus des nations avides d'indépendance et de puissance politique, il y a le genre humain, soumis dans son évolution et ses mouvements à l'action de lois naturelles. Que ces lois suivent leur cours et le monde trouvera l'équilibre. Tous les peuples ont une fonction propre à remplir dans l'ensemble des activités qui concourent au bonheur de la société humaine. Ils ne pourront s'en acquitter qu'en tant que leurs mouvements ne seront gênés par aucune restriction. La liberté est le seul palliatif, le seul correctif, même aux maux qu'elle peut engendrer; sous son action bienfaisante, les causes perturbatrices de l'ordre universel disparaîtront, une société idéale se formera, au bonheur de laquelle les peuples contribueront dans des mesures et des limites fixées par la nature. Entrant ainsi dans le "plan providentiel", l'humanité trouvera la stabilité.

Toute séduisante que fut la théorie des économistes libéraux, avec ses espoirs robustes, sa haute conception et son amour de la liberté, malgré la vive lumière dont elle éclairait certains problèmes restés jusque-là sans solution adéquate, elle devait, avant d'acquérir droit de cité, subir la critique des faits, l'épreuve de la pratique. Or, depuis que les hommes se sont livrés à la production et à l'échange des biens matériels, depuis que, sous la poussée des transmissions héréditaires, ils ont senti s'éveiller en eux cette vocation inexpressible que l'on appelle la nationalité, les faits enseignent qu'ils ont préféré à la jouissance immédiate de la liberté absolue, si précieuse puisse-t-elle être, la conservation de leurs aspirations sociales, l'accomplissement de leur destinée historique, le maintien de leur droit comme entités ethniques à l'indépendance et à la grandeur politique. En se montrant dédaigneuse des enseignements de l'histoire, en omettant de considérer entre l'individu et le genre humain, la nation, avec son origine, ses mœurs, son langage, ses institutions, ses prétentions à l'existence, la science économique ne menaçait-elle pas de s'égarer dès ses débuts? Ses fondateurs ne s'écartaient-ils pas de la véritable voie en proposant la liberté des échanges internationaux comme le moyen de parvenir à l'harmonie, n'eût-il pas été préférable d'assigner à leur doctrine cette même liberté comme un résultat à atteindre?

Frédéric List le prétend et, pour appuyer ses affirmations, il en appelle du témoignage des peuples. De cette incursion dans le domaine de l'histoire, il ressort, comme parle l'économiste allemand lui-même: "Que les peuples doués par la nature des moyens de parvenir au plus haut degré de puissance et de richesse, peuvent et doivent, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, changer de système à mesure qu'ils font des progrès. D'abord, par les libres rapports avec les pays plus avancés qu'eux, ils sortent de la barbarie et améliorent leur agriculture; puis, au moyen de la protection douanière, ils font fleurir leurs fabriques, leurs pêcheries, leur commerce extérieur, et enfin, après avoir atteint un degré élevé de richesse et de puissance, et par le retour graduel au principe de la libre concurrence sur leur propre marché, ils préservent de l'indolence leurs agriculteurs, leurs manufacturiers, leurs négociants, les tiennent en haleine, afin de conserver la suprématie acquise".

Il est bon, avant d'exposer les idées fondamentales de la théorie de List, de définir en quelque sorte l'attitude de l'auteur. En

écrivait le *Système National*, List n'avait pas la prétention de doter le monde d'une science nouvelle, pas même d'un système nouveau d'économie politique. Ses ambitions étaient plus modestes. Il ne prétendait nullement renverser ses prédécesseurs du piédestal où l'admiration universelle les avait justement placés. Sa critique sévère de leur doctrine, ses attaques vives et amères contre Adam Smith qu'il accuse d'avoir introduit le sophisme, l'obscurité, l'hypocrisie et le mensonge dans la science économique, et contre J.-B. Say, "qui n'a fait que délayer Adam Smith" reflètent plutôt un état d'âme qu'elles n'expriment une conviction. Elles sont plus d'une fois regrettables et en tous points injustifiées. List tout au fond conserve une large part des enseignements de Smith et de Say mais, avec indépendance d'esprit, il limite et rectifie sur certains points leurs idées. Nul plus que lui n'est avide de liberté, nul ne la réclame avec plus d'éloquence, mais dans la mesure seulement où elle est un bienfait. Il ne s'attaque pas pour le détruire à un édifice aux proportions déjà savantes, mais il en reconstruit une aile qui lui semble imparfaite d'après un plan nouveau, mieux ordonné à l'ensemble et plus conformes aux réalités et aux besoins de l'heure.

Enfin la théorie des échanges internationaux a été de tout temps l'objet de controverses et de contestations sans cesse renaissantes. Répandue par l'enseignement, abondamment discutée et commentée, la doctrine du libre-échange ne parvient pas, même à son plus beau moment, à se dégager entièrement du cadre de la spéculation. Comme d'instinct, les peuples, en qui grandit pourtant le goût de la liberté, réclament de l'État la protection de leurs droits, retranchent leurs industries derrière les barrières élevées des tarifs, réglementent sur leur marché l'admission des produits étrangers. Le monde assiste ainsi à une contradiction. Il convenait d'essayer de concilier les exigences respectives de la thèse et de l'hypothèse, de donner à la théorie du commerce international une formule exacte, assez rigide pour mettre fin à un procès long et fastidieux. Ce fut l'ambition de List. Qu'il ait réussi à clore le débat est une autre question. Aussi longtemps qu'il y aura des intérêts divergents, la discussion continuera sous n'importe quel régime. Mais si l'accord est à peu près irréalisable en pratique, il ne l'est pas en principe. D'autres points de la science économique ont été prouvés jusqu'à l'évidence, pourquoi la théorie

du commerce international ne pourrait-elle pas être mise hors de contestation ?

* * *

En ce qui regarde les échanges internationaux, l'économie politique peut, sans oublier les expériences passées, sans perdre de vue le bien-être du genre humain et la dernière étape de son évolution, approprier les mesures qu'elle conseille aux besoins présents et à la situation particulière de chaque peuple en d'autres termes, elle doit s'appuyer à la fois sur la philosophie, l'histoire et la politique.

Or, la philosophie réclame le rapprochement de plus en plus étroit des nations entre elles, la consolidation du droit international, la liberté des relations de peuple à peuple aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. La politique de son côté exige, dans l'intérêt de tel peuple en particulier, l'indépendance et la durée, le perfectionnement social, le progrès en civilisation, en bien-être et en puissance. L'histoire concilie les exigences de l'une et de l'autre en apprenant, d'une part, comment de tout temps le progrès politique et les relations commerciales ont favorisé le progrès matériel et intellectuel et, d'autre part, comment des nations ont péri pour n'avoir pas suffisamment veillé aux intérêts de leur culture et de leur puissance. Toute théorie qui néglige l'un ou l'autre de ces éléments en perd le caractère pour revêtir celui des éléments qu'elle considère. Ce fut l'erreur du système mercantile de s'attacher uniquement à la nation et à ses besoins du moment, sans égard aux intérêts présents et aux exigences futures de l'humanité. Inversement, c'est le tort de la théorie libérale de proscrire la nation, ses droits et ses intérêts pour envisager exclusivement le genre humain et son avenir. Le premier manquait du coup d'œil philosophique et de la tendance cosmopolite; l'autre, dans son cosmopolitisme exclusif, défigure les enseignements de l'histoire et heurte l'ordre naturel des choses en considérant comme réalisées des idées que ne seront réalisables peut-être qu'après des siècles.

Au contraire, le système qui, se basant sur l'ordre établi, préconise et défend l'intérêt national en vue du plus grand bien présent et futur de l'humanité se dépouille de tout exclusivisme et reste en accord avec l'enseignement de l'expérience, de la philosophie et de la politique. Suivant l'angle sous lequel on envisage la société humaine, les principes qui régissent les rapports des

divers groupes qui la composent peuvent prendre un aspect ou revêtir un caractère particuliers. L'économie du genre humain n'est pas celle de telle ou telle nation; l'économie d'une nation ne saurait être confondue avec celle de l'humanité. Il y a, suivant List, une économie cosmopolite et une économie politique. La théorie libérale réunit les caractéristiques de la première, voyons ce que doit être, suivant le même auteur, l'économie politique proprement dite.

Toute la doctrine de Frédéric List part d'une réalité et d'un fait d'expérience: la nation indépendante et soucieuse de le demeurer. Cette idée domine dans la pensée de l'auteur, il en fait la base de son système.

Intermédiaire entre l'individu et le genre humain, la nation est une entité libre et, comme telle, s'efforce de préserver son identité, de perfectionner sa personnalité. Or, organisme complet et autonome, la nation a des intérêts particuliers qui ne correspondent pas nécessairement aux intérêts personnels des individus qui la composent. C'est à la nation qu'il incombe de pourvoir aux besoins de la majorité de ses membres dans la mesure où ceux-ci ne peuvent y subvenir eux-mêmes, de promouvoir le bien collectif dans la paix comme dans la guerre, pour le temps présent et les générations futures. Groupement d'individus ayant la même origine et la même histoire, obéissant aux mêmes lois, parlant la même langue, possédant des droits communs, la nation a pour mission non seulement d'assurer le plus grand bien de ses membres, mais encore de défendre les intérêts de ceux-ci contre les dangers extérieurs. Pour s'en bien acquitter, il lui faut accroître sa puissance et organiser ses moyens d'action. Les droits et les obligations sont corrélatifs. Les intérêts de la nation, qui sont ceux de la masse, doivent avoir la priorité sur les intérêts individuels. Elle doit pouvoir limiter, réglementer ceux-ci, les assujettir à ceux-là, les amener à concourir au développement de la puissance nationale dont dépend la sécurité de l'individu et celle de la communauté. L'homme dans la recherche de son bien peut contrevenir au bien public; la nation peut et doit passer outre à l'avantage individuel si l'intérêt national l'exige. Cependant, si pour assurer son essor, parfaire son organisation, activer l'exploitation de ses ressources, la nation a dû parfois refréner l'ambition et limiter l'activité de quelques-uns de ces membres, ceux-ci en retour retirent de la prospérité et de la puissance nationale, un surcroît de bien-

être et de protection que, laissés à eux seuls, ils n'auraient pu se procurer.

Bien qu'indépendante, la nation fait cependant partie d'une société plus large et plus haute, l'humanité, qui elle aussi a ses intérêts propres, lesquels ne sont pas toujours conformes aux intérêts particuliers des nations qui la composent. Toutefois, de l'individu à la nation, et de la nation au genre humain, les rapports sont-ils les mêmes? Au point de vue économique, l'humanité profite toujours d'un accroissement de richesses quelle qu'en soit la provenance. Il n'en n'est pas ainsi de la nation qui se doit à elle-même de défendre sa liberté, de sauvegarder son indépendance. Plus elle progresse en civilisation et en bien-être, plus elle redoute l'asservissement et plus alors elle s'efforce d'accroître sa puissance politique en améliorant ses moyens de production et inversement. La concurrence illimitée entre nationaux peut parfois enrichir quelques-uns de ceux-ci et entraver en même temps les progrès de la communauté sans préjudice au bien-être de l'humanité. La richesse d'une nation consiste moins dans l'addition et la juxtaposition des fortunes individuelles et des biens naturels que dans les moyens dont dispose cette nation pour assurer le renouvellement des valeurs qu'elle consomme et maintenir ses membres dans la possession durable de leurs biens. La concurrence ouverte entre nations, apparemment préjudiciable à l'humanité, sert en réalité ses meilleurs intérêts. C'est elle qui pousse les peuples à fortifier leur organisation économique, à développer leur puissance productive, à étendre leurs relations commerciales, favorisant ainsi sur tous les points du globe un accroissement de richesses dont profite l'humanité tout entière.

Adam Smith, et avec lui les économistes libéraux, en étudiant comment les richesses sont produites, échangées et consommées par l'individu dans l'humanité, ne considèrent que les extrêmes de la société humaine et en négligent l'intermédiaire naturel. Cette abstraction donne en quelque sorte de la force à leur thèse telle que conçue. Si l'on adopte leur manière de voir, leur raisonnement s'impose et la liberté sans limite est considérée avec raison comme la grande loi du régime économique universel. Car, il convient de le répéter, un accroissement de richesses, quelle qu'en soit la provenance, est toujours un bienfait pour l'humanité, et pour l'individu, prendre son bien là où il peut l'acquérir le plus facilement est un avantage. Mais, dès lors, l'intérêt national ne li-

mite plus l'intérêt individuel. Ainsi émancipé, l'homme travaille d'abord pour lui-même et l'humanité profite toujours des fruits de son labeur, d'où le caractère à la fois individualiste et cosmopolite, mais non politique, de la théorie libérale.

La thèse du libre commerce perd singulièrement de valeur si, considérant l'ordre normal du monde, l'on étudie la production, la circulation et la consommation des richesses, non seulement en fonction des intérêts de l'individu et du genre humain, mais encore en tenant compte du plus grand bien de la nation. La hiérarchie des intérêts se trouvant ainsi respectée, leurs limites sont en même temps déterminées. L'intérêt individuel est subordonné à l'intérêt national. La liberté sans limite cesse d'être la loi rigoureuse et inviolable qu'en faisaient les économistes libéraux. Puisque, 1^o la production des valeurs seule importe à l'humanité, 2^o puisque la concurrence entre nations, en incitant celles-ci à renforcer leur armature économique, à multiplier leurs productions, à étendre leurs relations, provoque et favorise l'accroissement des richesses, 3^o puisque, enfin, l'individu, en retour de ses concessions, reçoit de la prospérité et de la puissance collective un surcroît d'aisance et de sécurité, la politique qui vise au perfectionnement de la personnalité nationale doit être acceptée et défendue parce que la plus conforme aux meilleurs intérêts de l'individu et de l'humanité. Or, ce sont les nécessités du moment et les exigences de l'avenir qui doivent inspirer cette politique et en être la loi. Chaque nation doit avoir sa politique particulière qu'elle peut modifier à son gré. Des mesures restrictives peuvent être nécessaires. La liberté complète ne peut plus être préconisée que dans la mesure où elle est profitable au progrès de la nation. La réglementation des échanges internationaux ne consiste plus uniquement à "laisser faire et laisser passer". Le problème est plus complexe, et nécessite un programme où l'action et l'abstention des pouvoirs publics doivent être dosées suivant le temps, le lieu et les circonstances.

Conforme au plus grand bien de l'individu et du genre humain dans les conditions actuelles du monde, la politique d'expansion nationale est en même temps favorable au progrès de la civilisation.

Depuis le jour où, pour la première fois, les hommes ont cherché dans la compagnie de leurs semblables les avantages de la société, celle-ci a élargi ses cadres et le monde a évolué. En avi-

vant et en épurant le sens social de l'homme, la civilisation a rendu possible la société telle que nous la connaissons. Par ailleurs, de tout temps, ce sont les sociétés les plus fortement constituées qui ont exercé sur le monde la plus grande influence civilisatrice. Or, le développement des sociétés conjointement avec l'élévation du monde vers les degrés supérieurs de la civilisation continuera jusqu'au jour où tous les peuples ne formeront plus qu'une vaste association les groupant tous sous le régime du droit, de la liberté et de la paix perpétuelle. La civilisation ne saurait avoir d'autre fin. "Si la nature des choses a été assez forte pour étendre à des centaines de millions d'âmes l'association qui a commencé par la famille, on peut lui supposer assez d'énergie pour opérer l'union de tous les peuples. Si l'esprit humain a été capable de reconnaître les avantages de la grande société, on peut l'estimer en état de comprendre aussi ceux d'une association de l'espèce entière". Des signes nombreux révèlent cette tendance: l'organisation sociale, les progrès des sciences, des arts et de l'industrie. La nature elle-même pousse d'ailleurs les peuples à l'association universelle en les invitant aux échanges par la diversité des climats et des productions, à la fondation des colonies par le surplus des populations, la surabondance des capitaux et des talents.

Toutefois, l'heure est-elle propice à la formation d'une telle association? les conditions présentes du monde permettent-elles d'en espérer bientôt l'accomplissement? De même que dans la société individuelle, l'équilibre et la paix intérieure sont surtout maintenus par une répartition équitable entre les divers groupes qui la composent des biens intellectuels, matériels et moraux, de même dans l'association universelle, la stabilité et la tranquillité ne seront possibles que si toutes les nations y jouissent d'une égale part de liberté, de richesse et d'influence. Or, indépendantes et également soucieuses de le demeurer, toutes les nations ne sont pas aujourd'hui également pourvues des moyens de défendre leur libre croissance, parce que toutes elles ne sont pas également prospères et cultivées. Les unes touchent au sommet de la civilisation, d'autres en sont encore à la première phase. Les plus faibles peuvent être asservies par une guerre ou troublées dans leur développement économique par une mesure égoïste des plus avancées. Dans de telles conditions, c'est-à-dire basée sur la prépondérance d'une seule nation, l'association universelle n'aboutirait-elle pas à l'assujettissement des autres, à la disparition des nationalités,

et de l'émulation entre peuples? tout comme dans la société individuelle la prépondérance d'un groupe marque le triomphe de l'égoïsme, brise l'équilibre et conduit à l'anarchie.

Conserver, développer, perfectionner sa personnalité doit donc être de nos jours l'objet principal des efforts d'un peuple qui se sent appelé à une haute importance politique, à un degré élevé de richesse et de puissance. Cette ambition est une tendance raisonnable, en accord avec les intérêts supérieurs du genre humain. Chaque nation doit d'abord se mettre en mesure d'exécuter pleinement les fonctions pour lesquelles la nature l'a douée, en activant l'exploitation des ressources de son sol et de son sous-sol et la création des industries qui s'y rattachent. Ce n'est qu'après avoir atteint le summum du progrès en agriculture, en industrie manufacturière, dans la diffusion des sciences et le développement des arts nationaux, qu'elle pourra avec avantage pour elle-même et pour l'humanité entrer dans l'association universelle, y être un membre utile, harmonieusement adapté à l'ensemble. Dès lors se pose le grand problème du nationalisme économique, car de l'unité des intérêts matériels seulement peut sortir l'unité morale, et de l'une et l'autre réunie, la force de la nation.

Or, — et c'est le deuxième point saillant de la doctrine de List — en quoi consiste la richesse d'une nation?

N'envisageant toujours que les extrêmes de la société humaine, les économistes libéraux enseignent que la richesse consiste dans la possession des valeurs échangeables. Celles-ci résultent de la collaboration du travail individuel, du capital et des agents naturels. L'excédant de la production sur la consommation ou l'épargne engendre les capitaux. L'ensemble des valeurs échangeables réunies sur son territoire constitue le capital d'une nation. Plus la masse en est considérable, plus grande est la division du travail et, partant, la force productive. L'intérêt privé est le meilleur stimulant au travail et à l'épargne. Le rôle des pouvoirs publics se résume à pourvoir à la sécurité de l'activité nationale, à lui éviter toute entrave. Il est malhabile de contraindre des particuliers à produire eux-mêmes ce qu'ils peuvent se procurer à meilleur compte de l'extérieur. L'individu connaît son avantage et sait choisir les moyens de l'atteindre. Les richesses ont une propension naturelle à s'étendre, et à passer d'un milieu où elles abondent dans un autre où elles manquent. Le commerce

peut augmenter le capital d'une nation; les mesures politiques peuvent tout au plus le modifier.

Ce système, qui éclaire l'œuvre de la production, n'est au fond que "l'économie privée de tous les individus d'un pays ou du genre humain telle qu'elle se constituerait s'il n'y avait ni nations, ni intérêts nationaux, ni guerres, ni passions nationales". La nationalité est proscrite, annihilée; la personnalité exaltée devient l'origine de toute force productive. La valeur des choses constitue la richesse; le matérialisme escorte l'individualisme. La source d'énergie qu'est pour l'individu l'unité nationale est passée sous silence. Incapable de produire, l'État doit se borner à susciter, à protéger, à encourager les activités individuelles.

Considérons de nouveau l'ordre normal du monde, c'est-à-dire, l'individu en bas, la nation au centre et l'humanité au sommet, et tenons compte des inégalités de puissance et de culture entre les nations, des égoïsmes et des ambitions de chacune, des possibilités de guerre, etc. Il devient alors évident que la seule possession des valeurs échangeables ne constitue pas la richesse. Si riche puisse-t-il être, l'individu qui consomme plus qu'il ne produit s'appauvrit; sa fortune lui échappe s'il n'a pas les moyens de s'en assurer la possession durable. A plus forte raison en est-il ainsi de la nation, qui elle, ne peut vivre de rentes.

Le pouvoir de créer des richesses et le moyen de les conserver sont plus importants que la richesse elle-même. La richesse est une chose; ses causes en sont une autre. Il faut les distinguer. De même qu'il y a une économie cosmopolite (ou du genre humain) et une économie politique (ou de la nation), il y a une théorie des forces productives et une théorie des valeurs échangeables. C'est pour avoir négligé ces distinctions, ne les avoir pas poursuivies et approfondies, que les économistes libéraux ont imprimé à leur doctrine un caractère à la fois matérialiste et individualiste.

La véritable richesse d'une nation réside dans sa puissance de production dont les valeurs échangeables sont le fruit. L'importance plus ou moins grande du capital matériel ne constitue pas ou ne limite pas les forces productives. Celles-ci ne dépendent pas uniquement du travail, de l'épargne, de l'intelligence et de la moralité des individus, mais elles dépendent surtout des institutions et des lois sociales, civiles et politiques, des garanties de durée et d'indépendance. Un pays ne saurait atteindre un haut degré de richesse et de puissance et se maintenir longtemps dans

la possession de ses biens intellectuels, matériels et sociaux sans l'unité nationale, la division du travail, et la coopération des forces productives.

Dès lors le rôle de l'État ne se résume plus à faire la police et à s'abstenir de toute action positive. Une tâche lui incombe : protéger et promouvoir le bien collectif, créer et assurer la puissance présente et future de la nation, ordonner à cette fin les activités sociales et individuelles. Une législation s'inspirant des besoins et des ressources du pays, tenant compte de sa situation géographique, de sa répartition économique, des aptitudes et des inexpériences de sa population et ayant en vue l'enrichissement de la nation par le déploiement et le perfectionnement de ses moyens de production doit être conçue et appliquée. Ici encore, la liberté ne peut plus être préconisée que dans la mesure où elle est avantageuse aux intérêts de la communauté et, même si elles heurtent certains avantages particuliers, des restrictions doivent être imposées si le bien général l'exige. Un peuple ne saurait s'élever longtemps en bien-être et en civilisation s'il n'utilise complètement ses ressources et n'oriente ses activités dans le sens que lui tracent et sa nature et son génie ; il ne saurait exercer dans la société humaine une influence appréciable, donner au monde l'exemple du progrès social et de la grandeur politique s'il n'anime et ne complète par l'énergie créatrice de son intelligence les forces latentes dont la nature l'a gratifié.

Il n'y a pas entre la vie économique, la vie sociale et politique de démarcation tranchée ; l'une et l'autre s'enchaînent et se complètent ; elles réagissent l'une sur l'autre. L'unité d'intérêts matériels toutefois est à la base, prépare et facilite l'unité morale. Les aspirations sociales sont vaines sans le fondement d'une solide organisation économique. La communauté d'intérêts et d'aspirations forme l'unité nationale et celle-ci fait la force et la richesse d'une nation.

Or les peuples comme les individus ne naissent pas indépendants, cultivés, riches et puissants. Ils évoluent et ne parviennent à la virilité, à la plénitude de la civilisation que dans la mesure où, obéissant à leurs tendances natives, ils s'appliquent à perfectionner leurs talents, à organiser et à tirer partie des ressources dont ils disposent. La culture du sol, l'exploitation et l'échange des produits naturels ne suffisent pas à asseoir la prospérité d'une nation, à parfaire son armature économique. Un peuple se rend

dépendant de l'étranger également par ses exportations et ses importations. Il faut à l'agriculture un complément où s'exercent et s'aguerrissent les énergies intelligentes, un prolongement vers l'extérieur qui porte et fait connaître au loin les idées, les principes, les méthodes, et le génie de la nation. Ces auxiliaires indispensables à l'industrie agricole ce sont l'usine et le commerce.

C'est en s'appuyant sur cette distinction entre la richesse, possession des valeurs échangeables et la richesse, puissance productive, que List édifie son plaidoyer en faveur de l'industrie manufacturière. Un peuple ne conquerra la véritable indépendance, ne parviendra vite au plus haut degré de richesse et de puissance, qu'en tant qu'il passera rapidement de l'état de simple peuple agricole à celui de peuple à la fois agricole, industriel et commerçant. Non seulement la culture du sol sans le développement simultané de l'industrie ne peut assurer la prospérité nationale et laisse le pays sous la dépendance étrangère, mais encore, dans ces conditions, elle ne peut parvenir elle-même au maximum de rendement.

Abstraction faite des pays de la zone torride, visiblement destinés à l'agriculture par leur climat et la nature particulière de leur production, les autres pays, — ceux de la région tempérée — habités par une population active et énergique, possèdent une vocation naturelle à devenir manufacturiers et négociants, tout en jouissant en même temps de l'avantage de faire rendre à leur sol la masse des produits de consommation générale servant à l'alimentation de leurs fabriques.

Si, pour les premiers, ce serait une mauvaise politique de vouloir implanter chez eux une industrie manufacturière de quelque envergure, puisqu'ils sont privés des conditions nécessaires au succès d'une telle entreprise, et que, par conséquent, tout effort en ce sens n'aboutirait qu'à des résultats factices, pour les seconds, l'établissement dans les limites de leur territoire de puissantes usines pour la transformation sur place des produits naturels, l'amélioration des moyens de transport, en un mot, le renforcement dans toutes ses parties de leur organisme économique, est la condition première de leur avancement, condition qui leur est imposée par leur situation géographique et la concurrence de leurs voisins. Sous peine de voir leur prestige national diminué, leur indépendance menacée, ces pays doivent suivre, devancer si possible leurs concurrents dans la voie du progrès industriel.

Au surplus, c'est à cette condition seulement qu'ils verront

leur agriculture prospérer et donner son maximum de production. Nul ne peut nier l'étroite relation qui existe entre ces deux branches de l'activité économique. L'industrie manufacturière est le débouché de l'industrie agricole. C'est de celle-là que les produits de celle-ci reçoivent leur valeur définitive. Les fabriques emploient une main-d'œuvre nombreuse, et retiennent au pays le surplus de population que seule la culture du sol n'eût pas su utiliser; elles y attirent même souvent nombre d'étrangers. Or, une population nombreuse est un précieux élément de richesse. Grâce à un marché plus étendu, la consommation est considérablement accrue, les denrées agricoles sont en meilleure demande. Certain d'écouler sa production au prix fort, le travailleur de la terre s'applique à faire rendre à son champ tout ce qui lui est possible d'en extraire. L'ambition le tire ou le préserve de l'indolence; il améliore ses méthodes, se livre à des expériences, donne à son travail toute son attention. L'agriculture progresse, la rente monte, la valeur d'échange de la propriété foncière augmente. Réciproquement, l'emploi des machines aratoires, des instruments de culture, des fertilisants, nécessite au pays l'installation d'usines en vue de la fabrication de ces produits. Stimulée par l'industrie, l'agriculture en progrès contribue à son tour à l'éclosion de nouvelles fabriques, à l'avancement industriel du pays.

Au développement systématique de l'industrie manufacturière se rattachent encore d'autres avantages.

Le commerce est l'épanouissement de la production, un puissant agent de progrès. C'est par lui que les nations, se dégageant de l'exiguité de leurs cadres, portent au loin leur influence, propagent leurs idées, font connaître leurs coutumes et leur génie. Le commerce est encore le répartiteur des biens matériels, une source de richesse nationale. Mais, quoique producteur dans une certaine limite, le commerce dépend des deux principales branches de la production; l'agriculture et l'industrie. S'il leur est nécessaire, celles-ci lui sont indispensables.

Le premier effort d'un pays dans la voie du progrès commercial doit tendre vers la conservation de son marché national. Comme facteur d'indépendance, au point de vue du capital engagé et de la somme des énergies utilisées, le commerce intérieur est supérieur au commerce d'importation et d'exportation. Il est donc plus important pour un pays de s'assurer le contrôle de son propre marché que de travailler à étendre ses relations étrangères. Une

nation maîtresse chez elle, pourra avec plus de facilité et d'avantage chercher des débouchés lointains où écouler l'excédent de ses produits.

Mais la conservation du marché national n'est possible que si les sources d'approvisionnement se trouvent dans le pays même. Or, le pays purement agricole dépend de l'étranger et pour l'achat des objets ouvrés et la vente des produits de son sol. Son commerce est limité à l'étendue de sa production et de sa consommation. L'exiguité de celles-ci détermine le peu d'ampleur de celui-là. Qu'une législation intelligente, élaborée suivant de sages directives, en tenant compte des données de la géographie économique et des exigences politiques, encourage la création d'une industrie manufacturière et bientôt l'agriculture, pourvue d'un débouché certain, stimulée par une demande active de ses produits, sortira de sa médiocrité. L'accroissement de la population, suscitant une consommation plus forte, nécessitera une production plus étendue. Une part plus large des forces productives sera mise en valeur; les moyens de transport s'amélioreront, le commerce fleurira. Libérée de la tutelle étrangère, capable jusqu'à un certain point de se suffire, la nation agricole devenue à la fois agricole et manufacturière pourra alors songer sérieusement à étendre ses relations étrangères, à ouvrir des débouchés à ses produits, à chercher au dehors la matière première nécessaire à l'alimentation de ses usines. S'élevant graduellement en bien-être, s'assurant l'indépendance, elle verra s'affermir son influence politique, grandir son prestige national, fleurir chez elle les sciences et les arts.

Pour mettre en lumière l'action réciproque des activités économiques et politiques et faire connaître toute la pensée de F. List sur l'importance nationale de l'industrie, il faudrait parler encore longuement des répercussions de celle-ci sur le développement de la puissance maritime, l'amélioration des moyens de transport, l'avancement de la colonisation et l'utilisation rationnelle des forces productives. Il faudrait de plus établir comment le perfectionnement industriel stimule la production et la consommation, active les énergies personnelles, sociales et politiques, favorise l'accroissement du capital matériel, l'emploi et l'amélioration des instruments de circulation.

Un examen même sommaire de ce mécanisme vaste et complexe nous entrainerait trop loin. Qu'il nous suffise d'ajouter que l'industrie manufacturière est fille des sciences et des arts, mais

qu'en même temps, elle les entretient et les nourrit. Il n'est pas d'industrie qui ne tienne par quelque côté à la physique, à la chimie, aux mathématiques. Par ailleurs, il n'est aucune découverte scientifique, aucune invention qui ne modifie, n'améliore, ne révolutionne même maintes industries. Sous le régime industriel, la diffusion des sciences s'impose, leur enseignement, avec toute ce qu'il comporte de progrès intellectuel et matériel, doit nécessairement devenir populaire.

Cependant, l'édification d'une industrie manufacturière basée sur les ressources naturelles, en outre des difficultés inhérentes à tout début, rencontre, dans un pays neuf, des obstacles qui n'existent pas dans un pays plus avancé. Un travail long et méthodique peut seul en assurer l'achèvement. L'éducation de la main-d'œuvre n'est pas toujours suffisante. Plus une entreprise exige d'expérience et d'habileté, moins nombreux sont ceux qui consentent à s'y adonner. Le succès d'une industrie dépend de celui d'autres entreprises connexes ou complémentaires. L'installation des usines, l'acquisition de machines, d'outillages appropriés sont, dans un pays jeune, des problèmes difficiles et de réalisation coûteuse. Ces difficultés s'ajoutent les unes aux autres. Souvent même, le coût de la main-d'œuvre inexpérimentée est plus élevé, dans un pays de jeune industrie, qu'il ne l'est dans un pays développé industriellement pour la main-d'œuvre experte. Le prix de revient des fabricats est augmenté en conséquence. Et pendant qu'il s'efforce de vaincre toutes ces difficultés, l'industriel doit en même temps former sa clientèle, et même lutter contre l'apathie de ses nationaux qui souvent préfèrent le produit similaire étranger. Ceux-ci peuvent avoir raison, car il est difficile à une industrie qui commence de fournir un article parfait; l'expérience lui manque. Au surplus elle doit le vendre plus cher. Ce serait beaucoup que de demander à un particulier de payer plus cher un article moins bon fait au pays, même s'il est convaincu qu'en agissant ainsi il met le producteur indigène à même d'améliorer sa production et d'abaisser ses prix.

Cet ensemble de circonstances défavorables explique pourquoi tant d'industries naissantes échouent si elles sont abandonnées à elles-mêmes. De telles faillites ruinent les entrepreneurs et, en plus, affectent le crédit de plusieurs autres, découragent d'intéressantes initiatives, introduisent l'instabilité, le déséquilibre dans l'organisation économique du pays.

Bien différentes sont les conditions du pays vieux industriellement. La main-d'œuvre y est nombreuse, experte et relativement peu chère. Un outillage parfait peut être acquis à des termes faciles. Possédant déjà une connaissance étendue du genre d'industrie qu'il lance, le nouvel entrepreneur peut tous les jours améliorer ses méthodes, son matériel, sa production sans avoir à hausser ses prix de vente. Le crédit des vieilles industries est solidement établi; l'industriel peut plus facilement obtenir la confiance des capitalistes. Ainsi favorisé, il produit à un coût moindre un article meilleur, et peut encore accorder à ses clients une marge de crédit avantageuse.

Opérant dans des conditions aussi défavorables, il est évident que le pays jeune ne peut concourir efficacement avec le plus avancé au point de vue industriel. Aussi longtemps que celui-ci gardera son indépendance, sa vigueur de production, sa puissance politique, il conservera sur celui-là un avantage marqué. Et cet ascendant sera encore accentué si le pays industrialisé se protège contre la concurrence du pays neuf, appuie ses manufactures par des ristournes, des primes ou des droits de douane. Il pourra toujours de cette façon entraver et même empêcher le développement industriel de son jeune concurrent en fournissant à celui-ci des articles de bonne qualité à bas prix.

Si donc le pays qui possède une industrie bien assise et florissante trouve avantage à restreindre l'importation des produits exotiques, à combien plus forte raison le pays dont l'industrialisation ne fait que de commencer devra-t-il protéger son marché et aider ses manufactures par le moyen, artificiel peut-être, mais indispensable du tarif douanier. En leur réservant le marché national, un tarif douanier judicieusement conçu protège les manufacturiers indigènes contre les événements imprévus: fluctuations des prix, modifications des réglemens politiques ou changements dans les conditions économiques des autres nations. De plus, la conservation du marché national donne aux fabriques indigènes un ascendant marqué sur ceux de leurs concurrents qui ne jouissent pas d'une égale protection. Elles se trouvent à l'égard de ceux-ci dans une position que List compare à celle d'un pays protégé à la fois par des défenses naturelles et des fortifications artificielles contre un peuple vivant dans un pays ouvert. Celui-ci ne peut jouir d'une parfaite sécurité et ne peut résister victorieusement aux agressions répétées de son voisin. De même, une nation libre-échangiste

ne peut concourir avantageusement avec une nation protégée par un tarif douanier convenablement établi.

Les économistes libéraux affirment que les tarifs et règlements de douane créent des monopoles en faveur de telle ou telle nation. Cette affirmation est admissible si l'on tient compte uniquement des intérêts du genre humain. Une nation peut, au moyen du tarif, s'assurer le monopole d'une industrie particulière. Mais ce monopole n'en est plus un si l'on raisonne conformément aux intérêts de la nation. Tout individu est libre de prendre sa part du privilège national. De plus, le monopole que se donne une nation en se réservant de subvenir elle-même à ses propres besoins n'est préjudiciable aux autres nations qu'aussi longtemps que celles-ci ne se procurent le même avantage.

Il en est ainsi de cet autre principe libéral "qu'il vaut mieux acheter à l'étranger si on peut le faire à meilleur prix qu'en fabriquant soi-même". Il ne peut être admis que si l'on raisonne en partant du point de vue cosmopolite. Une nation doit tenir compte non seulement du présent, mais de l'avenir; non seulement du temps de paix, mais du temps de guerre. Elle ne doit pas considérer uniquement le prix payé au moment de l'achat, mais encore le prix qu'elle devra payer plus tard, si elle reste dépendante de l'étranger. Il lui faut tenir compte également des moyens de s'acquitter. L'étranger acceptera-t-il toujours aucun des produits naturels qu'elle peut lui fournir en échange de produits usinés? Ce qu'un pays gagne en achetant à bas prix de l'extérieur, il le perd de beaucoup en puissance productive.

Enfin, il est une règle générale qui, lorsqu'elle est observée, assure la réussite des individus et des nations: la persévérance à poursuivre une entreprise reconnue nécessaire et réalisable. La continuité et la stabilité sont indispensables au progrès industriel.

Au début, toute entreprise se heurte à des entraves multiples et variées. Mais une fois les premiers obstacles surmontés, le progrès est plus facile et plus rapide. L'entreprise devient plus rémunératrice par suite de l'amélioration des procédés et des méthodes, résultat de l'expérience. Le produit, de meilleure qualité, peut être vendu moins cher et apporter plus de profit au fabricant. Au contraire, si l'industriel, redoutant les difficultés du début, abandonne après quelque temps son entreprise pour s'adonner à une autre, et si, rencontrant encore et inévitablement des obstacles, il abandonne son nouveau projet pour s'attacher à un troisième,

et ainsi de suite, il est évident que cet industriel aboutira rapidement à la ruine. Le défaut de persévérance, l'absence de continuité dans son travail l'y conduiront infailliblement.

Il en est de même de la création d'une industrie nationale. Rien ne lui est plus préjudiciable que l'instabilité. Qu'une industrie particulière, par suite des circonstances, atteigne durant quelques années un degré de développement inusité, puis tombe dans le marasme au cours des années suivantes, pour se relever, progresser encore et péricliter de nouveau, il va sans dire, que les conditions sont mauvaises dans lesquelles elle tente de s'établir, et que, par conséquent, son succès définitif est fort problématique. C'est à la nation qu'il appartient de corriger cet état de choses et de prévenir par des mesures politiques les soubresauts et les à-coups ruineux dans son développement industriel. Un tarif douanier raisonnable lui permettra d'éviter les régressions désastreuses et lui assurera la stabilité et la continuité dans le perfectionnement de sa puissance productive.

Sans doute le complet développement des facultés nationales ne saurait s'accomplir en une décade ou être l'œuvre d'une génération. L'élévation vers les sommets s'opère graduellement sous l'action naturelle de la loi de la conservation et du progrès. Les efforts des générations précédentes profitent aux générations qui suivent. L'accumulation au cours des âges des travaux productifs, l'enseignement des expériences passées, l'addition ininterrompue des progrès matériels et moraux des sociétés antérieures constituent l'actif national des peuples d'aujourd'hui. Mais cette évolution et cette ascension peuvent être activées et doivent être guidées. C'est la tâche de ceux qui au sein des assemblées populaires, étudient la vie de la nation, légifèrent, règlent et gouvernent.

Passant outre aux moyens généralement proposés tels que l'enseignement technique sous toutes ses formes, les expositions, les brevets d'invention, etc., pour activer l'industrialisation d'un pays, List s'arrête aux tarifs et règlements de douane qu'il préconise en vue de l'éducation économique de la nation.

Dans son système, il n'est pas question de prohibition ou de droits à la sortie. De même les matières premières ne doivent être imposées que pour le revenu et non dans le but de protéger l'agriculture. Dans les États manufacturiers, seuls les produits de luxe de la zone torride doivent être frappés de droits fiscaux.

Au contraire dans les pays simplement agricoles, des droits pour le revenu seulement doivent atteindre les objets manufacturés. Les droits fiscaux, dans l'un ou l'autre cas, ne doivent pas être tellement élevés qu'ils restreignent l'importation et la consommation. Ils nuiraient ainsi au développement économique du pays et de plus manqueraient leur but. "Les mesures de protection, écrit List, ne sont légitimes que dans le but d'aider et d'affermir l'industrie manufacturière du pays chez les nations qu'un territoire étendu et bien arrondi, une population considérable, de vastes ressources naturelles, une agriculture avancée, un haut degré de civilisation et d'éducation politique appellent à prendre rang parmi celles qui excellent à la fois dans l'agriculture, dans l'industrie manufacturière et dans le commerce parmi les premières puissances maritimes et continentales".

Dans le développement économique d'un peuple Frédéric List distingue quatre phases: l'état pastoral, l'état agricole, l'état agricole et manufacturier, et enfin, l'état agricole, manufacturier et commercial.

Le passage de l'état pastoral aux premiers progrès en agriculture s'effectue de la façon la plus efficace par le libre-échange avec les pays manufacturiers. L'agriculture est encouragée par l'importation des objets fabriqués et l'exportation de ses produits. Tenter de stimuler l'agriculture à l'aide de droits de douane est suivant List une entreprise insensée. La culture du sol ne peut être avantageusement secondée que par la présence de l'industrie manufacturière.

Aussi longtemps que le pays est peu peuplé relativement à l'étendue et à la fertilité de son territoire, ou reste à un degré inférieur d'intelligence et de culture, son éducation économique s'opère plus sûrement par les libres rapports avec les peuples avancés, riches et industriels. Mais dès que son éducation économique et politique a été poussée assez loin sous le régime de la liberté pour que l'importation des fabricats étrangers et le manque de débouchés deviennent un obstacle à son développement ultérieur des mesures de protection doivent être instaurées.

L'industrie manufacturière tient par tant de côtés aux sciences et aux arts, implique tant d'expérience, de pratique et d'habitude, que l'éducation industrielle d'un peuple ne peut s'effectuer que lentement. Toute protection excessive et prématurée s'explique par une diminution de la prospérité du pays.

La fixation du taux des droits doit prendre pour règle et uniquement le principe de l'éducation industrielle de la nation. Or, cette initiation devant se faire lentement, sans heurts, les droits imposés au début doivent être très modérés. A mesure que le pays voit progresser ses premières fabriques et de nouvelles usines s'installer dans les limites de son territoire, il peut étendre son tarif douanier, l'élever graduellement jusqu'à ce qu'il couvre tous les articles fabriqués chez lui ou qui peuvent l'être avec avantage, et leur assure une protection suffisante. Mais l'élévation des droits doit se faire d'après une échelle préétablie et toujours et seulement en vue de l'éducation industrielle de la nation. La fermeture subite de la frontière serait au détriment de la prospérité nationale.

S'il arrive que, par suite d'une cause anormale, le pays se trouve dans un état de prohibition forcée et obligée de se suffire, la transition du régime prohibitif au régime simplement protecteur doit s'effectuer de la même façon, au moyen de droits peu à peu décroissants, afin de permettre aux industries nées du fait de la prohibition de survivre en les habituant graduellement à résister à la concurrence étrangère que le régime simplement protecteur laisse subsister. Les droits ainsi établis doivent être perçus rigoureusement; l'État doit se garder de les abaisser prématurément et doit être prêt à les élever s'ils ne suffisent pas.

Cependant un tarif tellement élevé qu'il supprime toute concurrence étrangère est préjudiciable même au pays qui l'adopte, puisqu'il détruit l'émulation entre les manufacturiers nationaux et les fabricants étrangers et entretient les premiers dans l'indolence. Par ailleurs, les droits protecteurs ne doivent pas descendre tellement bas que l'essor d'une industrie déjà existante soit compromis. Il faut adopter comme règle invariable de conserver ce qui existe et de préserver l'industrie indigène "et dans son tronc et dans ses racines". Enfin, quand le pays, grâce à l'application rationnelle d'un bon régime douanier, a solidement édifié son industrie manufacturière et pris une forte avance sur les autres nations, le moyen le plus sûr de conserver et d'étendre sa suprématie est le retour graduel au libre-échange. L'alimentation de ses usines nécessite, en effet, l'importation de quantités considérables de matière première. Le maintien des droits protecteurs serait, en ce cas, non seulement un obstacle à leur entrée

mais encore une incitation au pays producteur à les ouvrir lui-même et à devenir par conséquent un rival.

Les échanges entre peuples sont le plus facilités par les unions douanières et les traités de commerce, mais ces derniers, pour être durables doivent procurer des avantages réciproques. Un traité léonin est funeste et illégitime. Tel serait le traité par lequel un pays sacrifierait une industrie manufacturière en voie de développement en retour de concessions sur ses produits agricoles.

* * *

Ainsi se compose dans ses grandes lignes le Système National de Frédéric List. En reconstruisant d'après un plan nouveau cette partie de l'économie politique qui traite des relations internationales, le père du Zollverein allemand, avons-nous dit plus haut, n'avait d'autre ambition que celle de mettre fin au long procès de la théorie et de la pratique, de corriger les exagérations de l'une et de l'autre, de concilier leurs exigences respectives, en faisant à la liberté une part plus large, tout en préservant dans son principe le système qui de tout temps a réglementé les échanges entre peuples. Il a voulu, au moment où l'humanité entrait dans une phase rapide de son évolution, signaler l'importance croissante du facteur économique et démontrer qu'une politique protectionniste raisonnable n'est pas une invention spéculative, mais une mesure rationnelle appliquée par tous les peuples depuis les confins de l'antiquité pour sauvegarder leur indépendance et défendre l'intégrité de leur vie nationale.

Cependant, cette théorie dans laquelle l'auteur s'attache à exalter la nationalité et à redresser les tendances libérales de son époque, appelle certaines observations. En premier lieu, la distinction que List établit entre l'économie cosmopolite (ou du genre humain) et l'économie politique (ou de la nation) est-elle nécessaire? L'économie politique est une science et, comme telle, doit reposer sur des principes généraux et universels. Les lois qu'elle constate, pour n'avoir pas la rigueur des lois mécaniques ou chimiques, doivent pourtant s'appliquer partout où se manifeste l'activité économique. Sans doute s'applique-t-elles plus ou moins, — il faut tenir compte ici du facteur humain — mais, appliquées dans des conditions identiques, elles doivent engendrer partout les mêmes phénomènes. Or, acceptant l'opinion de List, si toutes

les nations doivent avoir leur économie particulière, reposant sur des principes à elles propres, inapplicables ailleurs et variables suivant les circonstances, on ne peut plus dire de l'économie politique qu'elle est une science; elle est tout au plus un système. "La science est toujours cosmopolite, écrit H. Richelot. Elle ne circonserit pas ses recherches et ses préceptes à une nation en particulier; elle les étend au contraire à tous les pays et à toutes les époques. Dans ses méditations sur le genre humain, elle doit naturellement l'envisager tel qu'il a été, tel qu'il est et tel qu'il sera peut-être longtemps, sinon toujours, c'est-à-dire, composé de sociétés différentes à des degrés divers de développement. Si elle ne tient pas compte de ce grand fait, elle spéculé sur une humanité idéale; c'est une science en l'air, ou plutôt, ce n'est plus une science. Telle serait cette économie cosmopolite qui se réduirait à quelques abstractions vides et inapplicables".

Le deuxième point de la théorie de List, sa distinction entre la richesse possession des valeurs et la richesse puissance de production, semble mieux fondée. Produire il est vrai implique les moyens de produire; mais, dans le sens où List l'entend, la distinction paraît admissible entre la cause et l'effet. Ce pays là est riche qui possède une agriculture prospère, un commerce florissant, une industrie solidement assise, même si pour alimenter ses usines il doit acheter de l'extérieur une partie de la matière première. Cet autre l'est moins qui, bien que réunissant sur son territoire de grandes quantités de produits naturels, ne possède pas l'organisation nécessaire à leur mise en valeur et se contente de les échanger contre les fabricats de l'étranger..

Ainsi en est-il du chapitre où List traite de la division et de la coopération du travail. Cette loi universellement reconnue et qui a fait la fortune des écrits d'Adam Smith pourrait tout aussi bien s'appeler la coopération que la division du travail. Que serait en effet la division des tâches sans la coopération immédiate des travailleurs? Que deviendrait-elle si au lieu d'être réunis aux mêmes heures et dans un même local les ouvriers travaillaient à distance et à des époques différentes? Loin d'être un avantage, la division du travail ne serait-elle pas plutôt dans ce cas une entrave à la production? C'est le mérite de List d'avoir précisé le sens de l'expression "division du travail", d'avoir indiqué que la coopération est un principe plus large que la division, complé-

tant ainsi une idée que Smith, s'il l'avait pressentie, n'avait pas approfondie.

L'économiste allemand a peut-être moins raison quand il refuse toute protection à l'agriculture. La culture du sol prétend-il, est le plus efficacement secondée dans le pays neuf par le commerce extérieur et dans le pays vieux par la présence de l'industrie. Cette affirmation ne semble que partiellement admissible. S'il est opportun d'acclimater au moyen du tarif douanier une industrie non encore établie au pays, pourquoi serait-il maladroit d'agir de même vis-à-vis de certaines spécialités agricoles ? De plus, on comprend difficilement comment la protection douanière, si utile à l'industrie manufacturière, serait funeste à l'agriculture, comment ces deux grandes branches du travail obéiraient à des lois différentes et comment les arguments des libéraux, détestables en matière industrielle, seraient si bien fondés en ce qui touche l'agriculture. Les restrictions à l'importation occasionnent toujours une perte de valeurs quel que soit le produit visé. Il reste à établir si cette perte est compensée par un accroissement correspondant de la puissance de production. Or, le développement d'une grande industrie rurale est-il de moindre importance pour un pays que l'acquisition de puissantes manufactures ? D'autre part, l'industrie manufacturière qui agit favorablement sur l'agriculture n'en reçoit-elle pas la plus large part de sa force d'expansion ?

Il faut toutefois admettre qu'en thèse générale la protection doit être dispensée à l'agriculture avec quelque réserve. Celle-ci n'est pas exposée aux mêmes périls que l'industrie manufacturière. La nature s'est chargée de limiter elle-même la concurrence étrangère. Les produits du sol ne s'obtiennent qu'en faibles quantités eu égard aux besoins et le transport en est généralement coûteux. Il faut également ne pas perdre de vue le fait que l'inégale fertilité du sol diminue à l'endroit des produits ruraux les effets de la concurrence intérieures, et que dans bien des cas, les droits de douanes appliqués aux produits agricoles ne servent qu'à assurer une rente élevée aux propriétaires des terrains les plus fertiles.

Abondamment répandue et favorablement accueillie en Allemagne, après la mort de son auteur, la théorie de Frédéric List devait, vingt-cinq années plus tard, inspirer la politique économique de Bismarck. On sait quelle date marque dans l'histoire du

peuple allemand la guerre franco-prussienne. A la Confédération de l'Allemagne du nord succède l'Empire germanique. Pays de grandes propriétés, pauvre jusque-là, l'Allemagne prend alors conscience d'elle-même et, regardant l'Angleterre, comprend que l'époque est venue où la force militaire ne suffit plus sans l'appui d'une solide organisation économique. Dès lors, ses hommes d'État veulent améliorer l'industrie existante, élever de nouvelles usines, les rapprocher de la mer, en augmenter le nombre, compenser à l'éloignement par la supériorité de l'outillage, créer une finance et une main-d'œuvre allemandes, aménager des ports, creuser des canaux, construire des navires et des chemins de fer, mettre la diplomatie au service du commerce.

Bismarck élimine la concurrence étrangère par le tarif autonome de 1879. Du fond de leurs laboratoires, les savants rajeunissent les procédés de fabrication et assurent le triomphe de l'industrie. Toute la science et tout l'enseignement évoluent vers la pratique. Une banque d'Empire est fondée; elle alimente l'industrie et le commerce et draine les capitaux pour organiser la lutte économique. L'État est à la tête du mouvement; il aide, favorise, fait naître, régularise la production; il est le principal client. En 1890, Bismarck s'en va. Caprivi fait retour à la politique des tarifs conventionnels. Il craint que le tarif autonome ne laisse son pays à la merci des modifications douanières de l'étranger.

Après s'être assuré la maîtrise de son marché, l'Allemagne songe à exporter. Des représentants dont l'esprit social et commercial a été formé scientifiquement sont envoyés à l'étranger défendre les intérêts de leurs pays. C'est encore après 1890 que l'Allemagne commence à se tailler un domaine colonial. Après avoir monopolisé le commerce de la Suisse, des pays Scandinaves, de l'Europe centrale, des Balkans, de la Turquie, elle s'avance en Asie Mineure et jusqu'aux Indes où elle rencontre le Japon. Elle en fait son élève; il devient bientôt son rival. Enfin, en 1914, l'Allemagne voulut soumettre militairement le monde qu'elle avait conquis économiquement. L'entreprise était périlleuse.

Après avoir puisé dans le Système national de Frédéric List les directives dont l'application a fait sa fortune et donné à son pays une puissance devant laquelle toute l'Europe un moment a tremblé, le peuple allemand n'y a-t-il pas puisé aussi les germes du nationalisme étroit et de l'orgueilleuse ambition qui ont conduit son Empire au démantèlement?

Nous nous proposons, au début de ce travail, de rechercher en terminant jusqu'à quel point dans l'élaboration de son système, F. List avait été influencé par les méthodes politiques des États-Unis, jusqu'où il avait accepté la manière de voir et le raisonnement des économistes américains de son époque. Cet article dépassant déjà les limites ordinaires d'un travail de ce genre, nous nous bornerons à quelques données empruntées d'ailleurs à Margaret Hirst.

En 1820, Daniel Raymond publie son ouvrage: *Thoughts on Political Economy*. L'auteur y réclame un relèvement du tarif douanier et établit une distinction entre ce qu'il appelle l'économie privée et l'économie politique. Plusieurs des arguments apportés par Raymond à l'appui de sa thèse ne diffèrent en rien de ceux que List apporte à l'appui de la sienne. List cependant argumente avec plus d'adresse. Raymond comme List prétend que le système de Smith est individualiste mais non politique, la nation n'y étant pas considérée comme un organisme autonome. De Smith, l'économiste américain rejette les arguments en faveur du libre-échange et la distinction entre les travaux productifs et les travaux improductifs. Pour Raymond comme pour List, la richesse d'une nation consiste moins dans la possession des valeurs échangeables que dans les moyens de produire, et le développement simultané de l'agriculture et de l'industrie peut seul assurer l'accroissement de la puissance productive d'un pays. Or, List ne vint à Philadelphie qu'en 1825, cinq ans après la publication du livre de Raymond.

En sa qualité de président de la *Pennsylvania Society for the Promotion of Manufactures and Mechanic Arts*, Matthew Carey (père de Henry Carey) publie à partir de 1819 une série de brochures et d'articles où il cite l'exemple de la Russie, prospère grâce à son tarif de douane, de l'Espagne et du Portugal s'appauvrissant à cause de leur politique libre-échangiste, où il parle des sophismes de Smith et de la ruine qui attend les pays qui, appliquant les principes de l'économiste anglais, achètent à bon marché de l'extérieur ce qu'ils pourraient produire eux-mêmes. List n'enseigne-t-il pas la même chose?

Enfin, le premier en date et le plus grand parmi les économistes américains, Hamilton, publie en 1791 son *Report on Domestic Manufactures*. Ce travail est réédité en 1824 et en 1827. Il est à peu près impossible que List n'en ait pas pris connaissance, encore qu'il ne le mentionne nulle part. Plusieurs des idées prônées par

Hamilton sont pourtant reprises par l'économiste allemand. L'un et l'autre prétendent, par exemple, que pour être profitable à l'humanité, le libre-échange devrait être universel, que l'industrie et l'agriculture sont nécessaire l'une à l'autre, s'appuient et se complètent, que les droits protecteurs facilitent l'accroissement de la puissance productive des nations et que la hausse des prix qu'ils provoquent n'est que passagère, qu'elle est bientôt enrayée par la concurrence intérieure. List et Hamilton réprouvent également la prohibition outrée.

Quant à l'influence du milieu où il a vécu cinq années, List en parle lui-même dans son introduction au *Système National*. "Ma destinée m'ayant conduit aux États-Unis, je laissai là tous les livres; ils n'auraient pu que mégarer. Le meilleur livre sur l'économie politique qu'on puisse lire dans cette contrée nouvelle, c'est la vie. C'est là seulement que je me suis fait une idée nette du développement graduel de l'économie des peuples. Un progrès qui, en Europe, a exigé une suite de siècles, s'accomplit là sous nos yeux; on y voit les sociétés passer de l'état sauvage à l'élève du bétail, de cette dernière condition à l'agriculture, et de l'agriculture aux manufactures et au commerce. Là, le simple paysan connaît, mieux que les savants les plus perspicaces de l'ancien monde, les moyens de faire prospérer l'agriculture et d'augmenter la rente; il s'efforce d'attirer des manufacturiers, des fabricants dans son voisinage. Là, les contrastes entre les pays agricoles et les pays de manufactures se produisent de la manière la plus tranchée et occasionnent les plus violentes convulsions. Nulle part on n'apprécie mieux les voies de communications et leur influence sur la vie morale et matérielle des peuples. Ce livre, je l'ai lu avidement et assidûment, et les leçons que j'y ai puisées, j'ai essayé de les coordonner avec les résultats de mes études, de mes expériences et de mes réflexions antérieures. De là, est sorti un système qui, quelque défectueux qu'il puisse paraître encore, ne repose pas du moins sur un cosmopolitisme vague, mais sur la nature des choses, sur les leçons de l'histoire, et sur les besoins des nations".

N'ajoutons rien! Reprenons simplement, pour terminer, le vœux qu'exprimait l'an dernier M. Léon Mercier Gouin de voir bientôt sur les rayons de nos bibliothèques un livre canadien comparable par sa valeur et son originalité au *Système National* de Frédéric List.

ES. MINVILLE
*de l'Association des Licenciés
en Sciences commerciales.*

LE BUDGET MUNICIPAL

Le budget est le principal objet de discussion, jour par jour et durant toute l'année, entre le Conseil, les hauts fonctionnaires et les employés de la municipalité d'un côté, et le public en général, représenté par les gens que l'on rencontre incidemment au bureau, dans la rue, au club, au théâtre ou en tout autre lieu. Il est assez rare que ces rencontres ne fournissent pas l'occasion à notre interlocuteur de nous faire une déclaration à peu près comme celle-ci; "Il me semble que la Municipalité devrait faire ceci. Pourquoi ne faites-vous pas cela, nous payons assez de taxes". Ou bien encore; "Il faut faire telle amélioration à telle endroit. Je veux ceci. Je veux cela, etc. Nous savons tous que cela est d'occurrence très fréquente et que les gens qui nous font ces remarques sont ordinairement de bonne foi et ne désirent rien plus qu'une administration progressive et honnête. Le seul fait que des questions semblables nous sont posées à intervalles différents durant le cours de l'année démontre clairement que l'administration par budget n'est pas comprise et appréciée, même quelquefois par ceux qui devraient être les premiers à en connaître tout le fonctionnement; malgré leur bonne foi, ils oublient qu'une bonne administration doit être basée sur un programme défini que l'on doit suivre jusque dans ses détails, et cela pour se conformer au grand principe démocratique qui exige que celui qui paie doit être consulté avant que la dépense ne soit faite. D'ailleurs, l'ancienne méthode désuète de faire tous les paiements à même l'argent en banque et tant qu'il y en a, quitte, quand il n'y en a plus, à s'endetter à droite et à gauche autant qu'on peut, que ce soit pour le nettoyage des rues ou la construction d'un pavage permanent, le salaire d'un constable ou la construction d'un poste de police, l'entretien des filtres ou le posage d'une conduite d'eau, etc., cette méthode, dis-je, a été depuis longtemps abandonnée et aucune personne bien intentionnée n'y veut revenir.

Un budget ne doit pas être un vain mot qui remplit la bouche de certains politiciens une fois par année, pour être mis de côté aussitôt qu'il a été adopté; au contraire, il doit être l'objet de l'attention quotidienne de tout administrateur avisé, que ce soit

dans sa préparation ou dans son application. Cet examen de tous les jours, par les constatations qu'il nous forcera à faire et les enseignements qu'il nous fournira, nous permettra de guider nos activités et, au besoin, de rétablir le cours des opérations, en comparant ce qui a été fait pendant le temps écoulé depuis le commencement de l'année fiscale, et ce qui reste à faire jusqu'à la fin de l'année.

Le budget pour une administration publique est l'exposé d'un programme rigide que l'on devra suivre scrupuleusement pendant l'exercice pour lequel il a été préparé; en d'autres termes, c'est un état détaillé des revenus que l'on s'attend honnêtement d'avoir et des dépenses à faire pour assurer chacune des activités d'un gouvernement, les unes ne devant pas être plus élevées que les autres. Le budget est un des plus puissants facteurs du régime démocratique. C'est pourquoi, pour revenir à notre interlocuteur de tous les jours, celui-ci devrait savoir que le moment de formuler des projets, de faire des suggestions, de demander des retranchements, etc., est celui de la préparation du budget, c'est-à-dire un mois au moins avant le commencement de l'exercice financier pour lequel il est préparé. Il est vrai parfois que le public n'est pas assez mis au courant de ce qui se passe; et je crois qu'il est de toute importance que tout projet de budget soit publié avant son adoption par le corps législatif qui a seul le droit d'approprier les fonds. Un autre moyen efficace de renseigner le public est la préparation de rapports mensuels et leur publication dans les journaux; c'est ainsi que l'on pourra faire apprécier à sa juste valeur par le peuple l'importance du budget et que le contribuable pourra se rendre compte des méthodes de finance employées pour rencontrer ses vues dans l'application du budget préparé à sa connaissance. Ces rapports, outre l'explication et l'appréciation des différentes opérations de la Cité, devraient contenir des tableaux où seraient indiqués en détail tous les items du budget avec les montants affectés à chacun d'eux, la dépense à date et la balance au crédit à être reportée sur le reste de l'année.

PRÉPARATION DU BUDGET

Il n'y a pas d'article dans la loi des Cités et Villes de cette Province exigeant la préparation d'un budget au commencement de l'année fiscale. Cependant certaines cités sont régies par des

lois spéciales appelées "chartes" qui contiennent un proviso pour la préparation d'un budget annuel et indiquent comment celui-ci doit être préparé et par qui il doit être présenté au corps législatif. A Shawinigan Falls, la charte donne le pouvoir au gérant de concert avec les chefs de département, de préparer tous les estimés annuels (ce qui, suivant moi, équivaut à la préparation d'un budget), et de faire rapport respectivement à chaque comité et au conseil. Il est vrai que ces lois pourraient aller beaucoup plus loin en mentionnant, par exemple, la méthode à suivre pour préparer le budget, les items qui devront y apparaître et le détail du revenu prévu, ce qui serait un premier pas vers l'uniformité de la tenue des livres, mais, pour ma part, je ne crois pas que cela soit maintenant nécessaire; car toute institution gouvernementale n'étant qu'un moyen pour la réalisation des fins et des besoins d'une société politique indépendante, il faut, pour obtenir ce résultat, la coopération et l'esprit d'initiative des officiers de l'exécutif à un même degré que celles du corps législatif, et si ces officiers n'ont pas la compétence nécessaire ils doivent être renvoyés. Donc je crois que la seule mention dans la loi que toute administration municipale devrait reposer sur l'adoption d'un budget ou estimés annuels serait suffisante. Il appartiendra alors au chef de l'exécutif de se mettre à la hauteur de la situation et de s'entourer de chefs de département d'une compétence convenable, car si ces fonctionnaires n'apportent pas une collaboration active ou s'ils ne sont que des employés aptes à remplir des formules préparées à l'avance, le budget, bien que préparé suivant les meilleures méthodes que pourrait prévoir la loi, sera lettre morte, et le contrôle qu'il est censé assurer d'une façon rigide sera nul. Les officiers doivent donc avoir la responsabilité de la répartition des chapitres du budget et de leur subdivision en un nombre aussi considérable d'items qu'ils voudront, de sorte qu'après l'expérience des résultats obtenus ils pourront, d'année en année, améliorer leurs procédés pour arriver à un système aussi parfait que possible. Les résultats seront d'autant meilleurs, que les items du budget auront été divisés de façon à représenter réellement les opérations actuelles des différents services de la Cité; ainsi, avec une tenue de livres s'adaptant au budget, on pourra facilement se rendre compte, en tout temps ou à date fixe, par exemple lors du rapport mensuel, de ce qu'à coûté tel travail ou tel service, en établir le coût particulier et établir une comparaison avec les résultats obtenus dans

les autres villes ou même, pour les années précédentes, dans la même municipalité, ainsi que l'on fait dans le commerce ou dans les industries privées. Évidemment, les affaires des gouvernements diffèrent des affaires privées, en ce que les gouvernements n'opèrent pas dans l'unique but de faire des bénéfices et de payer des dividendes. Cependant, dans les deux cas, pour avoir des résultats satisfaisants il faut que l'on puisse se rendre compte, en tout temps, au moyen d'une comptabilité appropriée, de l'état financier de l'institution et du prix de revient de la production; et, dans le cas qui nous occupe plus particulièrement, du coût des différents services et des travaux permanents exécutés.

Il ne faut pas croire qu'un budget est un document volumineux et compliqué qui ne peut être manipulé que par des experts; au contraire, si l'on s'est familiarisé quelque peu avec les rapports mensuels que l'administration aura publié suivant le système que je préconise, le seul examen du budget nous fera voir le programme des opérations qu'on propose et les moyens pris pour avoir un revenu permettant de rencontrer les dépenses. Un budget peut et doit être contenu en entier dans une seule page. On y joint des feuillets supplémentaires donnant par le menu le détail qui concerne chacun des groupes (appelés départements si l'on veut) et qui est déjà englobé dans le budget. En d'autres termes, ces feuillets décomposent et détaillent chacun des groupes du budget, tant pour les dépenses que pour les revenus, et indiquent, par autant de subdivisions qu'on le juge à propos, le montant estimé ou réel des différentes opérations se rapportant à chaque subdivision.

A Shawinigan Falls, l'administration municipale, au point de vue du budget, est divisée en six Départements, chacun présidé par un comité du Conseil. Ces Comités sont ceux des Finances, de la Voirie, de l'Aqueduc, de la Police et de la Santé, du Feu et de l'Éclairage et des Parcs et Marchés.

L'année financière finissant le 30 juin, le budget est préparée par l'administration de manière à être présenté au Conseil à sa première séance du mois de juin. Une copie est remise au maire et à chaque échevin et on y indique la dépense faite pour chaque item durant l'année précédente, le montant que l'on demande d'être approprié pour la nouvelle année, les items retranchés et les nouveaux items.

Lors de la préparation de ce budget, le gérant et le chef du département dont les estimés sont à l'étude essaient de leur mieux

de rencontrer dans leurs propositions les idées exprimées par le conseil ou le public au cours de l'année précédente ou immédiatement avant la préparation du budget. Tous les items sont scrutés sérieusement, en tenant compte de la dépense de l'année écoulée, des améliorations ou changements que l'expérience indique et des dates auxquelles l'argent sera dépensé. Par exemple, dans le Département des finances le trésorier prépare d'abord la liste de ce que nous appelons les charges fixes: fonds d'amortissement, intérêt sur la dette, rachat d'obligations devenant dues, commission et escompte sur obligations. Cette liste est préparée avec indication des dates auxquelles les différents montants devront être payés. Ainsi, toutes les échéances sur la dette ont lieu le premier mai et le premier novembre et ceci est noté dans le budget; nous savons donc qu'à ces dates il nous faut des montants considérables en caisse et nous ordonnons l'encaissement de la taxe de manière à rencontrer ces obligations, sans avoir recours à des emprunts temporaires, comme cela se faisait avant l'adoption d'un système budgétaire par notre cité. Nous épargnons ainsi plusieurs milliers de piastres chaque année lesquels antérieurement étaient payés en intérêt aux banques. Cet état des charges fixes annexé au budget doit donner tout le détail, règlement par règlement, des échéances qu'on aura à rencontrer, afin que toute personne intéressée puisse se rendre compte des obligations de la cité, y compris celles provenant d'emprunts que l'on projeterait pour l'année. Vient ensuite la liste des employés permanents de l'administration; celle-ci contient le nom de chacun des employés, avec indication des attributions, du salaire pour l'année précédente, des augmentations reçues et du salaire proposé pour la prochaine année. Ainsi le conseil peut facilement se rendre compte du coût de l'administration et des augmentations proposées. Dans le département des finances, nous avons encore les têtes de chapitre qui suivent: traitements du maire et des échevins, dépenses légales, imprimerie et papeterie, pauvres, dons, délégations, réceptions et voyages, vérification, etc., lesquels peuvent encore être subdivisés en autant d'items que l'on désire, suivant que l'on veut contrôler le coût particulier de chaque chose de manière à se former un meilleur jugement sur les améliorations à y apporter. Le budget, en ce qui concerne chaque département, est divisé de la façon suivante: les chemins, y compris les égoûts, les trottoirs, les ruelles, les ponts, l'écurie, l'inspection des bâtiments, l'assu-

rance patronale, le magasin, etc., l'aqueduc, comprenant les salaires, la force électrique, l'entretien du système, du filtre, des pompes, des pointes; le département de police et de santé, comprenant la cour du recorder, les salaires le bureau d'hygiène, l'accoutrement du corps de police, les aliénés, les prisonniers, etc.; le département de feu et éclairage, y compris les salaires, l'entretien, les postes, l'éclairage des rues, l'écurie, etc., et enfin les parcs et les marchés. Chacun de ces groupes est subdivisé en autant de parties que l'on veut, toujours dans le but de contrôler la dépense et l'efficacité du service, en même temps que l'on en établit le coût par unité, toutes choses intéressantes à plus d'un point de vue, particulièrement pour la préparation du prochain budget. Après que chaque département a été étudié séparément et que tous les estimés ont été préparés, l'addition nous donne le total de la dépense que l'on devra faire pour maintenir l'efficacité des services décrits. Il reste à pourvoir à un revenu susceptible de rencontrer ces dépenses. Le procédé est le même; chacun des items du revenu est considéré à la lumière des résultats obtenus l'année précédente et des augmentations et des réductions que l'on prévoit par l'expansion du commerce, la construction dans la ville, etc.

A Shawinigan Falls, les sources de revenus sont: les taxes d'eau, d'affaires, de capitation et les licences diverses, et, la plus importante, la taxe foncière, calculée en dernier lieu. On fait d'abord l'addition de tous les autres revenus et l'on retranche le montant ainsi obtenu de celui de la dépense totale établie d'avance: la différence est le montant que l'on devra prélever sur les propriétaires fonciers de manière à avoir un revenu égal à la dépense proposée. Le taux de la taxe foncière à Shawinigan Falls est de \$1.10 par \$100.00 d'évaluation portés au rôle, lequel a été préparé d'avance.

CONTROLE

Comme je l'ai dit plus haut, le budget pour être effectif doit révéler au moyen de la subdivision des items, tout le détail de la dépense et du revenu prévus, de manière à ce qu'il indique les différentes phases des opérations réelles que l'on aura à faire plutôt que la simple mention du service à exécuter. Ainsi, dans le département des chemins, nous avons l'item: écurie; il est possible qu'au point de vue de l'appropriation de l'argent par le conseil il soit avantageux qu'un montant couvrant toutes les opérations du ser-

vice soit noté; mais, pour exercer un contrôle convenable, le chef du département pourra subdiviser l'item écurie à peu près comme suit: foin, avoine, autre nourriture, remèdes, gardien, réparations des attelages, entretien des bâtisses, ferrage, achat de chevaux, etc. Ce détail permettra au chef du département, ou au chef de l'exécutif, de saisir vite tout coulage qui pourrait se faire par malhonnêteté, négligence ou inefficacité, en même temps que le total lui montrera en tout temps de l'année les conditions financières de son département. Il pourra alors corriger toute erreur qui aurait pu se glisser dans certaines parties du service et remettre le tout en marche dans la bonne voie, suivant la direction indiquée par le conseil lorsque celui-ci vota le budget. Advenant le cas où les fonds destinés à certains items globaux ou de subdivision, portés au budget, seraient épuisés, il appartient au contrôleur du budget d'en donner connaissance au conseil, qui verra aux moyens à prendre pour remédier à cet état de choses et à ce que, dans l'avenir, le service soit maintenu dans les limites tout d'abord indiquées. Il arrive donc que le chef administrateur et les chefs de département ayant la responsabilité de la préparation du budget, soient appelés à répondre de toute dépense d'argent; il s'en suit qu'ils doivent être les seuls à ordonner une dépense et à en recommander le paiement au conseil. On ne saurait trop insister sur ce point si l'on veut exercer un contrôle effectif sur le budget. En effet, comment pourrait-on arriver à exiger une reddition de comptes rigoureuses d'un fonctionnaire s'il a dû subir l'intervention de tierces personnes, quelles qu'elles soient, dans l'accomplissement de son devoir pendant l'exécution de certains travaux, ou si on lui a imposé des incompetents qui ont augmenté la dépense par inefficacité ou malhonnêteté. Cela ne veut pas dire que l'administrateur et les principaux fonctionnaires soient chargés de préparer le programme des initiatives à prendre dans l'intérêt de la municipalité; au contraire, ils ne sont que les exécuteurs des volontés du conseil composé des représentants du peuple, et, s'ils ne se maintiennent pas à la hauteur de leur position, soit par négligence ou inaptitude, ils doivent être impitoyablement remplacés. Le conseil exerce un contrôle absolu sur toutes les affaires du gouvernement et personne ne peut ajouter à ses prérogatives ni en retrancher quoi que ce soit, et c'est là, croyons-nous, l'essence du régime démocratique. Mais ce contrôle doit s'exercer suivant les meilleures méthodes connues et d'après les moyens les plus

efficaces dictés par l'expérience. Dans tout l'univers aujourd'hui et surtout dans les pays démocratiques les plus avancés, le système de budget est reconnu comme le meilleur moyen d'administrer les affaires publiques, et cela parce qu'il est conforme au grand principe démocratique qui donne tous les pouvoirs aux représentants du peuple, en exigeant que ceux qui paient soient consultés avant que la dépense ne soit faite, et en permettant, (et ceci est de toute importance dans notre siècle de spécialisation), d'employer des hommes versés en la matière pour l'exécution et la réalisation des projets devant servir à l'avancement de tout le groupe.

Le contrôle du budget, qui représente les volontés du conseil et du peuple, doit être fait par les fonctionnaires responsables devant le conseil, qui exercera une surveillance suffisamment rigoureuse.

J'ai mentionné plus haut l'item "écurie" dans le budget du département des chemins et j'ai montré comment il pouvait être subdivisé pour les fins d'un contrôle effectif. Si l'on veut obtenir ce résultat ailleurs, la même méthode doit s'appliquer à tous les items de tous les départements. Évidemment, dans un budget comme en d'autre chose, on n'approche pas de la perfection dès la première année; il y a matière à amélioration tous les ans, et c'est un des avantages d'avoir des employés permanents qui font une profession ou une spécialité de leur emploi.

Le chef administrateur et les chefs de départements doivent donc voir à ce que les directions données dans le budget soient scrupuleusement suivies; c'est pourquoi, dans les gouvernements qui ont adopté un système budgétaire effectif, les règlements ou la charte exigent que tout paiement, pour être légal, ne soit fait que sur la recommandation écrite du chef administrateur. Il est vrai que cela n'est pas une garantie absolue qu'un département n'aura pas dépensé, avant la fin de l'année, tout le montant qui lui est alloué. Il faudrait alors interrompre les services de ce département, ce qui pourrait être désastreux ou tout au moins très incommode, puisqu'un fonctionnaire n'a pas le droit de dépenser l'argent sans l'autorisation du conseil, mais celui-ci avec les moyens de comptabilité qu'il a à sa disposition, pourra se renseigner et prendre des mesures pour assurer le service et pour éviter que pareille chose ne se répète. Évidemment, il peut se produire des circonstances imprévues sur lesquelles un fonctionnaire n'a aucun contrôle et qui occasionnent des dépenses extraordinaires, par

exemple, des feux ou autres accidents qui détruisent la propriété publique, des épidémies qui ravagent la population et que le service d'hygiène devra combattre, des grèves, des émeutes, etc., toutes choses qui peuvent être la cause de dépenses considérables et imprévues. C'est pourquoi il est de bonne politique de mettre de côté chaque année un certain montant qui pourra être destiné à ces fins par l'autorité compétente.

Ce que nous avons dit au sujet du contrôle du budget quant aux dépenses s'applique également quant à ce qui regarde le revenu. Tout revenu ordinaire ou extraordinaire doit être versé dans le trésor municipal, et toute dépense ne peut être faite qu'après le vote d'une appropriation à cet effet par le conseil. Il est donc d'absolue nécessité que tout le revenu prévu au budget soit complètement encaissé par les fonctionnaires chargés de l'administration. En effet, si l'on n'y apporte pas un soin judicieux et un même degré de zèle, il sera fait des injustices à une partie de la population au détriment de l'autre. Ainsi la taxe foncière municipale, dans la province de Québec, constitue, de par la loi, une dette privilégiée affectant le terrain taxé, de sorte que le gouvernement municipal ne fait aucune perte de ce côté; mais il n'en est pas de même de la taxe d'eau, des licences, etc. Si l'on n'apporte pas une diligence raisonnée et un zèle convenable à l'encaissement de la taxe d'eau, par exemple, qui n'est au fond que le coût du service de l'eau, on cause au trésor municipal des pertes considérables sur les revenus prévus. Je sais bien que ce n'est pas un moyen de se rendre bien populaire que de refuser le service de l'eau ou de saisir les salaires, mais il n'y a pas de doute qu'en toute justice pour les propriétaires c'est là le devoir de ceux qui ont la charge de l'administration. En effet, si l'on néglige de faire l'encaissement de la taxe d'eau et que certaines familles, après être venues résider dans la cité, négligent de payer l'eau et s'en retournent au bout de quelques mois sans laisser d'adresse (et ces cas sont malheureusement trop nombreux), l'on pourra dire que ces familles ont été pourvues d'eau gratuitement aux dépens des propriétaires, ce qui est contraire aux principes du budget et de la simple justice.

Le seul fait, il me semble, que le système de budget est maintenant adopté dans presque tous les pays civilisés de l'univers prouve bien son efficacité; il est d'ailleurs considéré comme le principal facteur devant assurer le succès des gouvernements démocratiques.

Le budget a permis la création d'un esprit d'ordre dans les départements gouvernementaux, et l'on peut affirmer qu'il développe l'initiative tant du citoyen que du gouvernement. Il faut à tout prix que toute administration gouvernementale ait le respect et l'appui de la majorité des administrés, et cela ne peut s'obtenir qu'en adoptant des mesures justes et conformes à la politique de la majorité, et en les appliquant d'une manière impartiale, même si c'est au détriment de sa popularité personnelle.

H. VALIQUETTE,
Ingénieur civil.

ENCORE DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

L'article de monsieur l'abbé Camille Roy, paru dans le *Canada Français* de février, remémore tout de suite la seconde épître aux Corinthiens. Comme la lettre de Saint Paul, l'analyse québécoise contient deux parties fort différentes: une première plutôt sympathique à *Tradition et Evolution* et à son auteur; une seconde qui n'est pas absolument benévole. Les exégètes ne chercheront pas avec peine la cause de ces fluctuations. Elles s'expliquent par mes quelques pages publiées dans la *Revue Trimestrielle* de décembre dernier.

Il ne me vient pas à l'esprit d'engager une *guérilla* de personnalités autour du grave problème de la confection des programmes classiques secondaires. Trop de sentiments, et des plus généreux, s'y mêlent inévitablement pour que je croise opportun d'en ajouter volontairement d'âpres et d'agressifs. Je me propose tout au plus d'écrire quelques lignes qui grouperont certaines réflexions que l'article de monsieur Roy suggère à qui le lit attentivement.

Et d'abord, pour plus de clarté, soulignons que les éducateurs canadiens-français savent, depuis quelques mois du moins, qu'à l'Université d'Ottawa les lettres, les mathématiques et les sciences sont distribuées simultanément tout le long des huit ans du cours classique. Le *Canada Français* l'expose avec un réel souci d'exactitude.

Examinons maintenant ce que le très distingué professeur de Québec réclame impérieusement.

En premier lieu, monsieur l'abbé Roy demande une disposition des lettres et des mathématiques analogue à la nôtre, pendant toute la durée des études secondaires. "Il y a telles matières..... de littérature enseignées au cours de lettres qui le seraient avec plus de profit au cours de philosophie et de sciences". Et ailleurs: "Les mathématiques sont, à tout âge, une science de première nécessité; et de plus elles sont un moyen puissant d'assouplissement intellectuel. Ce sont là des principes premiers en pédagogie et c'est ce qui explique que partout on inscrit les mathématiques à côté du latin, du grec, de l'histoire et de la géographie". On ne

saurait mieux s'exprimer. Et monsieur Camille Roy, qui préfère de beaucoup la preuve d'autorité et la leçon des faits à l'argument de raison, corrobore son dernier avancé en racontant une conversation fort précieuse que nous reproduisons avec plaisir. "Le directeur d'une importante maison de culture classique..... nous assura avoir constaté que dans la maison qu'il dirige les élèves du cours de lettres, qui depuis quelques années ne font plus de mathématiques, sont maintenant inférieurs au point de vue de leur développement intellectuel, au point de vue de la vigueur et de la précision de leur jugement, à ceux qui les ont précédés et qui avaient reçu la forte discipline des mathématiques". Excellente *confirmation* qui ne nous étonne en rien.

D'où il résulte que les deux tiers du programme outaouais sont hautement approuvés et recommandés par l'éminent pédagogue de Laval.

Reste le dernier tiers, à savoir les sciences.

Citons tout d'abord un témoignage, celui d'un homme dont les fonctions ne sont pas moindres que celles des chefs vénérés de nos collèges, et qui reflète avec fidélité les idées d'un groupe nullement antipathique à la mentalité de Québec en matière d'éducation. "Je ne vois pas pourquoi nos collèges hésitent tant sur cette question des sciences. Il y aurait avantage à les enseigner même à titre de distractions. Car faire des thèmes continuellement, ça devient fastidieux. Une heure, deux heures de sciences par semaine, seraient un véritable repos".

A coup sûr, monsieur Roy déclare catégoriquement qu'il désire une organisation et une adaptation meilleures de notre enseignement scientifique aux exigences de notre époque. Et s'il évoque le collège Stanislas "qui passe à bon droit pour être l'une des plus fortes maisons de culture classique en Europe", c'est sans doute qu'il aimerait à modeler sur lui nos propres institutions secondaires. Or le collège Stanislas enseigne des sciences simultanément avec les lettres et les mathématiques cinq ans sur les huit ans de son cours littéraire. Que cette condensation provienne du fait que, là, on ne consacre qu'une année à la philosophie, peu importe: si le système produit quand même d'excellents résultats, c'est, j'imagine, qu'il ne viole aucun principe fondamental d'éducation.

A Ottawa, la même simultanéité existe cinq ans sur six.

D'où l'on est en droit de conclure que s'il est, au Canada, une

institution secondaire qui ressemble, dans sa physionomie générale au moins, au collège de France "qui jouit de la plus haute réputation", c'est l'Université d'Ottawa.

Où alors peut bien être la cause d'un dissentiment grave entre Québec et la Capitale? Et comment affirme-t-on que ma définition des humanités classiques convient aux académies commerciales?

Au fond, monsieur Roy s'impatiente parce qu'il se trouve situé entre deux écoles qui le harcèlent de part et d'autre: l'école d'un classicisme presque purement littéraire l'accusant d'être révolutionnaire à cause de sa demande d'une distribution plus méthodique des mathématiques; l'école d'un classicisme élargi, nous le répétons, d'après les meilleures données d'une saine philosophie, qui le juge rétrograde, ne le voyant pas marcher assez vite à son gré. A la première, nous osons penser que monsieur Roy répond victorieusement par ces paroles: "Au lieu d'être un révolutionnaire, nous ne sommes sur ce point qu'un réactionnaire, puisque nous demandons le retour à une tradition classique que nous avons eu le tort d'ignorer". Mais du reproche de la seconde, on ne sait plus comment il pourrait être défendu avec succès. Car enfin, ces deux ou trois fois dix minutes prises chaque semaine sur les *Deo gratias* inutiles pour acquérir des connaissances qui fournissent le vocabulaire et développent le sens d'observation, c'est, en somme, assez puéril. L'on avoue que les heures consacrées aux mathématiques pendant le cours de lettres "ne donnent pas assez de rendement à cause du manque de sanction efficace au baccalauréat de Rhétorique", et l'on espérerait quelques fruits sérieux d'un enseignement procuré au petit bonheur habituellement? Il faut donc se rabattre sur l'année philosophie-sciences. Or, monsieur Roy écrit: une culture mathématique véritable ne peut être l'effet d'un entassement de leçons indigestes; elle résulte plutôt d'un enseignement méthodique, progressif et continu, distribué *tout le long* du cours d'études..... On n'absorbe pas les mathématiques comme on absorbe un chant de Boileau, des scènes de Racine, un chapitre de géographie, ou même une thèse de philosophie. Il y faut du temps pour l'assimilation, l'entraînement, le dressage de l'esprit, la formation".

L'argument ne vaut-il pas également pour les sciences? "Croit-on que l'entassement des sciences naturelles, des sciences biologiques, des sciences physico-chimiques ne surchargera pas, ne gâvera-

ra pas l'esprit"? (1) Et notez que je me place au seul point de vue de la formation générale des facultés, non au point de vue de leur spécialisation. "Aucune faculté ne se développe sous un poids qui l'écrase: il lui faut de l'aisance dans l'action, du temps pour l'assimilation de son objet et l'acquisition de ses habitudes, le mouvement libre, enfin, qui convient à la vie qui s'éveille et qui progresse". (2)

Je le demande maintenant, laquelle de ces deux affirmations cadre le mieux avec ces principes indiscutables: celle de monsieur l'abbé Roy, "le Père Simard a beau jeu de prétendre que c'est être opposé au développement des études scientifiques que d'être opposé à la simultanéité complète des lettres et des sciences"; ou la nôtre, "peut-être qu'un enseignement d'une bonne heure qui se distribuerait en perfectionnant et en élargissant la théorie et la pratique pendant les six ans de lettres, et s'épanouirait pleinement pendant les deux dernières années, ne répondrait-il pas si mal aux exigences de la vraie pédagogie"? (3)

Eh! bien oui, il va falloir rétrograder, se faire réactionnaire, retourner jusqu'au vieux principe d'Aristote touchant la gradation des objets de notre savoir. Et pour que je ne me répète pas moi-même que l'on me permette de reproduire un passage du Père Heddes O. P., lecteur en théologie et licencié ès mathématiques et physique. "Il serait désirable que l'initiation d'abord purement descriptive des sciences physiques précédât l'étude des mathématiques qui représentent un degré plus élevé d'abstraction; en dernier lieu arriverait la philosophie, car une philosophie... qui exige la maturité ne vient à son heure que si l'esprit a été suffisamment préparé par les autres études." (4)

Là, là seulement est la lumière qui éclairerait nos discussions pédagogiques.

Écartons l'effroi que les humanités modernes nous causaient récemment et peut-être aussi une certaine appréhension, peu partagée d'ailleurs et sans aucun fondement, que l'Université d'Ottawa offre son programme en bloc à l'imitation de tous. Le péril du cours langues vivantes-sciences est refoulé au loin et pour longtemps, fort heureusement; et, comme question de fait, je me

¹ Revue Trimestrielle, déc. 1923, page 390.

² Tradition et Évolution, page 23.

³ Revue Trimestrielle, p. 393.

⁴ Revu Thomiste, 1903, page 657.

suis abstenu d'émettre un jugement sur la hiérarchisation des sciences telle qu'elle est établie chez nous. Pour ce qui concerne la chimie en particulier, nous n'y disputons même pas si elle occupe son rang ou non. Au besoin, nous estimerions, pour l'heure, qu'il vaut mieux sacrifier un point de pédagogie au bien commun de nos enfants dont la langue et la foi seraient gravement exposées s'ils étaient tenus de fréquenter les *High Schools* pour y chercher les avantages de l'Immatriculation ontarienne.

Si nos programmes sont trop surchargés, plus sur papier que dans l'exécution toutefois, si les professeurs possèdent tous la compétence nécessaire, ce sont là des questions que nous approfondissons en famille comme d'autres les traitent dans leurs publications et leurs congrès.

Imaginons un collège où l'horaire hebdomadaire moyen se diviserait comme suit: pendant le cours de lettres qui durerait six ans, *seize heures* de catéchisme, de français, de grec, de latin, d'anglais, et de matières communes, *trois heures* de mathématiques, *une heure et vingt minutes* de sciences, leçons et expériences additionnées; pendant deux autres années, *onze heures* pour les mêmes études poussées davantage, et *neuf heures* pour la philosophie qui deviendrait alors l'occupation principale; ce collège ne serait-il pas assez bien organisé au point de vue de ses programmes? Or, c'est le nôtre. Tout simplement, bien modestement nous distinguons dans la section littéraire ce que l'on m'autorisera d'appeler les grosses lettres et les belles-lettres, c'est-à-dire la grammaire et la littérature; puis nous commençons par celles-là et montons graduellement de façon à atteindre le terme de celles-ci quand l'élève possède les qualités de l'esprit et du cœur qui lui permettent d'apprécier et de goûter les œuvres qui sont grandes précisément parce qu'elles expriment les grandes pensées et les grands sentiments de l'homme. Nous n'omettons pas d'initier à l'observation et à l'expérimentation élémentaires l'âge qui est tout yeux, tout oreilles, tout sens. Les mathématiques ne sont pas oubliées. Puis la philosophie, largement servie, arrivant quand l'esprit et les données scientifiques sont suffisamment acquis, a chance de captiver des raisons passablement mûries et meublées. Si c'est là de la vraie philosophie, il faut continuer ainsi même dans l'Ontario, et il faut s'y rendre fût-ce dans la province de Québec. Car notre pédagogie découle essentiellement de notre psychologie.

Mais j'ai peur que l'on ne me reproche de finir avec une allusion à la métaphysique. Pourquoi, aussi, par le mécontentement qu'il montre contre l'emploi de cette science dans la solution de nos problèmes scolaires, monsieur l'abbé Roy nous fait-il soupçonner qu'il craint de ne pas évoluer sur ce terrain avec autant de fermeté et de grâce que sur celui de la littérature ?

Georges SIMARD, O. M. I.

Université d'Ottawa.

L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LANGUE
FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Le fait dominant de l'histoire du dernier siècle est sans doute le développement étourdissant des sciences physiques et naturelles, avec le bouleversement économique qui en est fatalement résulté. Rien, à l'heure actuelle, n'indique que ce développement et ce bouleversement approchent de leur terme. Combien Renan avait raison et combien il avait tort quand il s'écriait à Lagny, le 1er mai 1865, au cours d'une conférence:

"Jamais des gens, quelque ingénieux qu'on les suppose, ne bénéficiant pas des acquisitions successives d'une science organisée, n'auraient découvert l'emploi de la vapeur, le télégraphe électrique, le gaz d'éclairage, le télescope, la photographie. Voilà des découvertes savantes, supposant une science organisée. *Eh bien ! messieurs, désormais il n'y en a plus guère d'autres à faire.* Le champ des découvertes instinctives, empiriques, est épuisé; *on ne trouvera plus rien sur les grands chemins*; il faut s'engager dans les chemins les plus secrets et les plus détournés. Il n'y a plus moyen de créer des instruments nouveaux à l'humanité, si l'on ne procède par l'analyse la plus profonde, par une analyse qu'un très petit nombre d'hommes peuvent comprendre".

Tombées des lèvres du grand pontife de la religion de la science, ces paroles font aujourd'hui sourire. Eh oui! malgré son fétichisme de la science, ce prophète a manifestement vu trop court. On a encore trouvé sur les grands chemins et il y a sans doute encore beaucoup à découvrir. Cependant si le hasard reste toujours le merveilleux sorcier qui combine ou isole les éléments et les phénomènes, il commence tout de même à y avoir beaucoup de déjà vu, nombre de facettes du diamant de la vérité sont connues au moins sous quelque angle, et les chances de découvertes par "l'homme sur la rue" sont déjà moindres. Nécessairement, à mesure que les combinaisons simples s'épuisent, le domaine de la découverte appartient de plus en plus exclusivement au chercheur professionnel, "engagé dans les chemins secrets et détournés", et pourvu du puissant projecteur de l'analyse.

Aussi, à peine sorties de la fournaise de la guerre, les grandes nations — qui ont fait la navrante expérience d'un outillage scien-

tifique encore plus puissant pour détruire que pour créer — reprennent néanmoins, avec une aideur rajeunie, les travaux scientifiques de la paix relative dont elles jouissent. Dans cette course à la connaissance et à la découverte, — comme dans celle aux armements — nulle nation ne peut s'arrêter sans devenir automatiquement tributaire de celles qui battent la marche.

Le jeune peuple canadien français n'a certes jamais été indifférent aux progrès réalisés par ses aînés, mais — et c'est presque un lieu commun de le répéter — ses efforts se sont surtout exercés dans le domaine particulier de la survivance nationale et religieuse, et dans celui de l'organisation sociale et économique. Ceux qui nous ont précédés ont visé à l'essentiel et paré au plus pressé. Ils nous ont conquis péniblement et de haute lutte une cohésion et une armature morale dont nous sommes fiers. Ils ont atteint, et largement, le but qu'ils se proposaient: ils ont réalisé ce qu'on a appelé le miracle canadien et qui n'était peut-être que la résultante d'énergies concentrées et dirigées sur un seul point par les chefs religieux et civils d'un petit peuple têtue résolu à ne pas céder ce qui le faisait lui-même. De ces labeurs et de ces conquêtes, nous devons savoir gré aux lointains ancêtres dont nos enfants épellent les noms dans les manuels, comme aux nôtres d'hier et qui seront demain l'hi toire.

Mais, tout en gardant précieusement les acquisitions d'un passé qui ne fut pas sans vraie gloire, l'heure n'es-elle pas venue de tourner les yeux vers les vastes champs du savoir où moissonnent déjà, et depuis longtemps, les hommes de toute langue et de tout pays?

Nos Universités — hâtons-nous de le dire — l'ont parfaitement compris. Et nous avons vu partout, particulièrement à l'Université de Montréal, les études se développer, les programmes se perfectionner, les horizons anciens s'élargir et de nouveaux s'ouvrir devant notre jeunesse laborieuse.

Mais l'éducation de l'esprit, dans le meilleur sens du mot et le plus fécond, ne consiste pas seulement dans la connaissance de l'immense quantité de faits désormais accessibles, et des lois, nombreuses aussi, et plus ou moins complexes, qui paraissent les régir. Elle implique encore, — et cela est suprêmement important — le développement de la faculté de classer et de synthétiser, de chercher et de découvrir de nouveaux faits, de nouvelles applications et de nouvelles lois.

Cette éducation une fois faite, — et c'est proprement la haute mission de nos Universités — commence le rôle des mécènes et de l'organisation scientifique, rôle qui consiste surtout à découvrir les compétences et les vocations, à stimuler et à faciliter la recherche.

Les motifs de la recherche peuvent être aussi variés que le tempérament, les goûts et les besoins de ceux qui s'y engagent. Mais le motif qui doit primer les autres — que les hommes pratiques avant tout ne s'en scandalisent pas de prime abord — est incontestablement le plaisir très noble et très élevé qui se trouve dans la recherche de la vérité pour elle-même. Les profits industriels, la gloire scientifique, voire même l'amélioration des conditions matérielles de la vie de l'humanité, sont des stimulants certes légitimes, et qui continueront sans doute à recruter la masse des travailleurs scientifiques. Il n'en est pas moins vrai cependant que ces stimulants présentent un danger, qui est celui de tous les stimulants. Inconsciemment peut-être, les intérêts en jeu, les idées préconçues et les buts trop précis gêneront la conduite des recherches, entraîneront dans des directions déterminées et peut-être irrémédiablement vides, empêcheront en tous cas, de battre dans tous les sens la grande nuit de l'inconnu. L'histoire de la découverte scientifique montre que, le plus souvent, on trouve ce que l'on ne cherchait pas, et que c'est le hasard qui, en faisant concourir fortuitement les ordonnées, est le grand découvreur de rapports et de faits nouveaux. Mais encore faut-il que le hasard trouve au point de concours des ordonnées révélatrices, pour recueillir ses révélations, des esprits préparés et attentifs, capables d'enregistrer l'éclair qui n'a lui qu'un instant, d'en dégager les sources et d'en calculer la portée.

Il faut donc que le chercheur, — ayant préalablement choisi un sujet de recherches — n'en soit pas l'esclave, qu'il se laisse remorquer par les imprévus inévitables et entraîner au besoin sur un tout autre terrain. La vérité scientifique est à la fois trop profonde et trop simple pour qu'elle puisse être imaginée ou devinée. Ainsi donc, se laisser prendre par le sujet de la recherche, par le désir de tout connaître et de tout découvrir! Que si, tout à coup, s'ouvre un champ inattendu de découverte, un plan nouveau de vérité, s'abandonner alors longuement à l'éréthisme intellectuel, à l'extase qui soulève et décuple les puissances créatrices des facultés! Mais pour cela, être suffisamment indépendant des contingences maté-

rielles, et suffisamment dégagé dans l'espace et dans le temps; ne pas être sans cesse harcelé par la nécessité d'accoucher à date fixe d'une découverte ou du mémoire qui en donne l'illusion aux patrons de la recherche!

Certes, l'argent n'est qu'un symbole et un outil, la forme statique de l'énergie humaine. Il n'est pas l'intelligence et ne la crée pas, non plus que dans le carrare, le marteau du sculpteur ne crée l'Apollon ou la Madone. Mais si l'argent ne crée pas l'intelligence, il la découvre souvent, et la libère, et l'affranchit. Et c'est pourquoi on ne saurait surestimer le rôle bienfaisant qu'ont assumé dans ces derniers temps ces magnats de la finance et de l'industrie, qui, ayant réuni entre leurs mains d'immenses fortunes, s'en sont servi pour allumer dans leurs patries respectives, ou mieux encore dans la grande patrie humaine, le flambeau de la recherche scientifique. Qu'il suffise de nommer le prince Demidoff en Russie, le Prince de Monaco, et ici, en Amérique, parmi tant d'autres, les Carnegie et les Rockefeller. Ceux qui usent ainsi de la puissance de l'argent sont en vérité excusables de la posséder si formidable! Depuis la guerre, le gouvernement britannique a accordé près de dix millions aux associations ayant pour but la recherche scientifique. Dans le lointain Japon, on vient d'établir un laboratoire de recherches auquel le Mikado a personnellement contribué pour un demi-million. Qui ne sait qu'une seule firme allemande, la *Badische Soda und Anilin Fabrik* a dépensé pendant dix-sept ans plus de cinq millions de dollars pour arriver à la synthèse de l'indigo. Ce que l'on sait moins, c'est qu'au moment de la déclaration de la guerre l'Allemagne vendait annuellement des teintures synthétiques pour le triple de cette somme. Enfin, pour ne pas multiplier les exemples, disons que le budget annuel du Département de l'Agriculture des États-Unis — qui est surtout un organisme de recherches — atteint presque quarante millions.

Mais si l'argent est le nerf de la guerre, il n'en est que le nerf, le cerveau est ailleurs. Aussi dans tous les grands pays, on ne s'est pas contenté de subventionner la recherche. Pour grouper les forces et coordonner les travaux, pour stimuler et diriger, pour multiplier les points de contact entre des spécialités et des spécialistes qui risqueraient de s'ignorer et de se méconnaître, de grandes organisations dites "Associations pour l'avancement des Sciences", ont été créées partout. On connaît les Associations française, anglaise et américaine. Il y en a d'autres. La dernière née est

l'Association Canadienne française pour l'Avancement des Sciences. Elle date déjà de plusieurs mois et c'est complètement organisée qu'elle se présente aujourd'hui au public qui — tout porte à l'espérer — lui fera bon accueil.

Beaucoup plus qu'une simple coopération d'individus, l'Association est une fédération de sociétés. Le nombre des sociétés adhérentes est déjà important et c'est l'ardent désir des promoteurs de réunir tous les corps savants de langue française en Amérique. Toutes ces sociétés adhérentes, qui conservent leur complète autonomie, sont d'ailleurs sur un pied d'égalité absolue dans l'Association, ainsi qu'on pourra le constater par le statut.

C'est un pas en avant définitif que nous venons de faire. C'est la mise en faisceau de nos modestes ressources, et la mise en valeur dans tous les domaines scientifiques des talents et des bonnes volontés qui ne nous manquent certes pas.

Chez une nation si jeune d'espoir et qui possède l'immense avantage de parler l'une des trois langues scientifiques du monde, nul ne peut prévoir la portée immense d'une telle création. Nous savons seulement que désormais des cadres sont dressés, où vont s'organiser les travaux et les études de nos compatriotes. Nous savons encore que ce séculaire isolement du travailleur scientifique, isolement splendide mais désastreux, va cesser. Le branle est donné et rien ne l'arrêtera plus.

Frère MARIE-VICTORIN, f. e. c.

Secrétaire général.

Association Canadienne française
pour l'Avancement des Sciences.

STATUT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

I. NOM. Le nom de l'Association est: Association Canadienne française pour l'Avancement des Sciences.

II. SIÈGE SOCIAL. Le siège social de l'Association est à Montréal.

III. OBJET. L'Association a pour objet l'avancement des sciences. Pour atteindre ce but elle se propose:

- a) de provoquer des réunions d'étude où seront débattues les questions d'ordre scientifique;
- b) d'organiser des conférences pour initier le public aux données de la science;
- c) de promouvoir et d'aider aux recherches, de faciliter l'exposé et la publication des travaux;
- d) de collaborer avec les associations similaires;

e) de recevoir, de gérer et de distribuer les dons qu'on pourrait lui faire.

IV. SOCIÉTÉS ADHÉRENTES. L'Association comprend plusieurs sections constituées par les sociétés adhérentes. Chaque société adhérente conserve son autonomie. L'adhésion, demandée par l'intéressée, doit être sanctionnée par le Conseil de l'Association. Sont de fait admissibles toutes les sociétés savantes de langue française en Amérique. Une liste des sociétés adhérentes est annexée au présent statut. Chaque année les sociétés adhérentes versent à la caisse centrale une somme qui est fixée par le Conseil d'accord avec elles.

V. MEMBRES. Outre les sociétés adhérentes et affiliées, l'Association admet des membres associés dont le statut est déterminé par le règlement, et nomme des membres d'honneur.

VI. ADMINISTRATION. L'Association est administrée par un Conseil qui réunit les présidents des sociétés adhérentes ou leur représentant. Le Conseil nomme un Président d'honneur et un Vice-Président d'honneur; il élit à la majorité des voix un président actif, deux vice-présidents actifs, un secrétaire général et un trésorier. Ces deux derniers peuvent être choisis en dehors du Conseil et ils en font partie. Le président actif, les deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier constituent le Comité exécutif; ce Comité décide lorsqu'il y a urgence et fait rapport au Conseil.

VII. SOCIÉTÉS AFFILIÉES. L'Association peut s'affilier les sociétés qui en font la demande. Chacune de ces sociétés est représentée au Conseil par un délégué qui y a voix délibérante.

VIII. RÉUNIONS. L'Association tient une assemblée générale au moins une fois l'an, au mois d'octobre, pour entendre le rapport du Conseil, délibérer sur ses activités et procéder aux élections. L'assemblée générale se compose des membres du Conseil de l'Association et de trois représentants de chaque société adhérente. Le présent statut ne peut être modifié qu'en assemblée générale. Le Conseil se réunit sur convocation du secrétaire général ou à la demande de cinq de ses membres.

ANNEXE A.

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES A L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Société Médicale de Montréal (Président: Dr Gustave Archambault 616, St-Denis, Montréal).

Société de Biologie de Montréal (Président: Dr Léo Pariseau, 2584, avenue du Parc, Montréal).

Société Canadienne d'Histoire Naturelle (Président: Germain Beaulieu, 501, St-Hubert, Montréal).

Société de Chimie de Montréal (Président: R. P. L.-J. Morin, Séminaire de Joliette, P. Q.)

Société de Chimie Industrielle (Président: Louis Bourgoin, École Polytechnique, Montréal).

Société de Physique (Président: Dr Ernest Gendreau, Université de Montréal).

Société d'Astronomie et de Mathématiques (Président: Alf. Fyen, École Polytechnique).

Société d'Économie Politique (Président: Edouard Montpetit, Université de Montréal).

Société de Philosophie (Président: abbé Lucien Pineault, Université de Montréal).

Société de Recherches Historiques (Président: Jean Désy, Université de Montréal.)

Société Historique de Montréal (Président: M. Victor Morin.)

ANNEXE B.

BUREAU DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Président d'honneur: Mgr Joseph-Vincent Piette, protonotaire apostolique, recteur de l'Université de Montréal.

Vice-Président d'honneur: M. L.-J. Dalbis, D. Sc. de l'Université de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, Professeur de Biologie à l'Université de Montréal.

Président actif: Dr Léo Pariseau, Président de la Société de Biologie de Montréal.

1er Vice-Président actif: Dr Gustave Archambault, Président de la Société Médicale de Montréal.

2e Vice-Président actif: M. Germain Beaulieu, avocat, Président de la Société Canadienne d'Histoire Naturelle.

Secrétaire général: Fr. Marie-Victorin, f. e. c., D. Sc. Nat., Titulaire de la chaire de Botanique à l'Université de Montréal.

Trésorier: M. Victor Doré, professeur à l'École des Sciences sociales et à l'École des Hautes Études Commerciales.

Conseillers: R. P. L.-J. Morin, c. s. v. Licencié ès sciences, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal.

Edouard Montpetit, LL. D., dipl. Sc. politiques (Paris), Membre de l'Académie Royale de Belgique, Directeur de l'École des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Montréal, Secrétaire général de l'Université de Montréal.

Dr Ernest Gendreau, Licencié ès sciences (Paris), professeur de Physique à l'Université de Montréal, directeur de l'Institut du Radium, président de la Société de Physique.

Alfred Fyen, Professeur à l'École Polytechnique, président de la Société d'Astronomie et de Mathématiques.

Louis Bourgoin, Ingénieur Chimiste, professeur à l'École Polytechnique, président de la Société de Chimie Industrielle.

Abbé Lucien Pineault, Docteur en Philosophie et en Théologie, Secrétaire de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal, président de la Société de Philosophie.

Jean Désy, Licencié ès sciences économiques (Paris), secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, président de la Société de Recherches Historiques.

Victor Morin, Notaire, Licencié en Droit, Président de la Société Historique de Montréal, et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

REVUE DES LIVRES

GEOLOGIE. Avec 112 figures dans le texte par L.-J. Dalbis: Docteur ès Sciences de l'Université de Paris, professeur à l'Université de Montréal, ancien professeur au Collège Stanislas. J. de Gigord éditeurs, 15 rue Cassette, Paris.

Voici un petit ouvrage qui fait suite à l'anatomie et physiologie animales et à l'anatomie et physiologie végétales du même auteur qui obtiennent depuis quelques années un succès sans cesse croissant. La géologie que nous présente aujourd'hui monsieur L.-J. Dalbis a été rédigée suivant les désirs exprimés par les programmes officiels de France. L'enseignement donné doit initier l'élève à la composition de l'écorce terrestre, aux modifications incessantes de cette écorce et surtout lui donner des idées sur le mécanisme de l'évolution des animaux et des végétaux. Suivant son habitude monsieur L.-J. Dalbis reste fidèle au programme qui lui est tracé. Malgré cela il a donné un manuel à la fois simple et clair où les élèves retrouveront l'ordre la précision et la concision qui caractérisent si excellemment les ouvrages antérieurement publiés par cet auteur, méthode qui contraste si remarquablement avec celle qu'il emploie toutes les fois qu'il traite de questions non scientifiques ou qu'il rédige des travaux non destinés à l'enseignement.

L'idée de l'évolution des animaux et des végétaux a été mise en évidence par quelques exemples judicieusement choisis. En conclusion il met en évidence quelques-unes des grandes lois qui ont présidé à l'évolution des êtres et il donne les opinions du père Ch. Lahr, de Pierre Teilhard et de Dorlodot sur le transformisme et ses conséquences au point de vue de la foi.

En résumé excellent ouvrage clair et précis qui indépendamment de son rôle pédagogique peut prendre place dans la bibliothèque d'un homme cultivé.

A. O.

LA SCIENCE MODERNE, Revue Mensuelle Illustrée de 80 pages. Paraisant à la fois en France, en Belgique, en Suisse et au Canada. Abonnements \$3.50, prix du numéro .35 sous. Éditeurs. J.-B. Baillière Fils, Paris, Décom Frères, Montréal. Deschesne, Bruxelles et Haville, Genève.

Exposer au grand public dans un langage clair et précis, sans termes techniques, les questions scientifiques qui préoccupent le monde savant; faire de la science sans croire que la science dont la puissance est formidable, est tout, et qu'elle peut tout; réserver la possibilité de l'erreur dans la part des certitudes; faire une revue scientifique qui ne soit pas scientiste; permettre à chacun d'avoir dans sa bibliothèque une documentation peu coûteuse mais complète du mouvement scientifique contemporain et, tout cela avec la collaboration des savants les plus autorisés des pays de langue française; tels sont les buts que semble s'être assignés M. L.-J. Dalbis, professeur à l'Université de Montréal, en fondant "La Science Moderne".

Les deux premiers numéros de Janvier et de Février se montrent tous deux avec l'aspect de choses qui veulent vivre. La présentation matérielle de la revue, les illustrations abondantes et documentaires, tout cela n'est inférieur en rien à la qualité des articles écrits par les savants les plus autorisés et les plus compétents dans les questions qu'ils traitent. C'est une rare et heureuse fortune que d'avoir pu et d'avoir su allier dans une même œuvre ceux-là qui pensent dans la même langue et défendent la même culture.

Cette revue peut jouer un rôle considérable dans l'avenir de nos relations intellectuelles avec la France, non seulement en pénétrant dans les collèges où elle contribuera à développer le goût des sciences, mais encore en mettant nos savants canadiens en rapport avec les savants d'outre Atlantique et en mettant les pays de langue française d'Europe au courant de nos progrès, de nos méthodes et d'une manière générale de tout ce qui peut dans un avenir prochain nous assurer dans la vie intellectuelle et morale des peuples une place digne de nos efforts et de notre mérite.

S. E.

PORTRAIT DE L'ESPAGNE, Maurice Legendre. *Éditions de la Revue des Jeunes, Paris.*

L'auteur de ce livre remarquable connaît et aime l'"Espagne immortelle". Il s'est proposé de donner "l'image de l'Espagne, suivant une *projection nouvelle*, ou mieux, puisqu'il s'agit d'une personne morale, de faire un portrait." Ce portrait, M. Legendre l'a très heureusement réussi. Son étude est vivante, personnelle et fortement documentée. Elle détruit bien des préjugés et combat bien des erreurs avec un constant souci d'impartialité.

Après avoir montré la variété, les contrastes, la "spiritualité" de la terre d'Espagne, l'auteur étudie la *raza*. Il met en lumière la noblesse, la franchise, la générosité, l'indépendance de l'âme castillane. Vient ensuite une pénétrante analyse des caractères intellectuels, de l'esprit "qui a fait l'effort le plus puissant, le plus passionné, le plus continu pour discerner le réel de l'illusoire et... l'éternel du transitoire." M. Legendre remarque que cet esprit positif et critique de l'Espagne demeure trop fermé aux influences extérieures et il déplore par ailleurs que les autres peuples négligent ou ignorent trop facilement la magnifique contribution de l'Espagne à l'enrichissement intellectuel de l'humanité.

Les caractères moraux de l'Espagnol font le sujet d'un chapitre où la philosophie et l'histoire viennent renforcer la psychologie. L'individualisme traditionnel explique "l'anarchie naturelle" de ce pays et l'absence de fanatisme. La tolérance espagnole repose sur cette conviction "qu'il n'existe pas de moyen pratique de modifier les idées et les opinions de l'individu". S'appuyant sur des auteurs anglais, peu susceptibles de tendancieuse sympathie, M. Legendre affirme que les querelles religieuses ont fait moins de victimes en Espagne que dans la plupart des autres pays. L'individualisme fut discipliné par l'Église et le mysticisme corrigé par la théologie. C'est la foi qui a unifié les volontés particulières et c'est la théologie qui a bridé la "fantaisie individuelle" des mystiques. Contraste essentiellement espagnol: ce peuple qui a fait "si grande la part des affections terrestres, fait immense la part des affections célestes." M. Legendre nous fait

voir "le sommet culminant" de l'Espagne qui est l'amour de Dieu, affranchi de tout espoir de récompense. C'est le désintéressement poussé au sublime et qui apparaît, non comme un sentiment isolé, mais comme une émanation fréquente de l'intense catholicisme espagnol.

Le livre se termine par un vigoureux tryptique où sont groupés les artistes, les héros et les saints. Toutes ces figures complètent et achèvent la physionomie générale de l'Espagne généreuse et splendide.

J. D.

JUNE, PHILIPPE ET L'AMIRAL, PAR M. PIERRE GIRARD, CHEZ SIMON KRA, 6 RUE BLANCHE, PARIS.

Ce volume, le 6e de la collection de la Revue Européenne, paru aux Éditions du Sagittaire, contient quatre nouvelles: *Patrice*, *Barbara*, *la Soirée des adieux* et celle dont le nom bizarre figure sur la couverture, *June, Philippe et l'Amiral*. Ce sont des peintures de l'amour et de sa mélancolie. L'auteur fait le portrait de quelques jeunes filles internationales et de lui-même. Il est amoureux de ces modèles et il les évoque en nous prêtant ses yeux mouillés de tendresse, d'indulgence ou de cruauté. Beaucoup de finesse, une affection teinte d'indifférence, une passion simple. M. Pierre Girard nous apporte, a-t-on dit, une sensibilité nouvelle; il crée un type nouveau, celui du jeune homme qui ne sait pas distinguer les grandes douleurs des minuscules tristesses.....

XXX

LE PLUS DOUX REVE PAR Mme PAULINE FRÉCHETTE, CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL.

Après les *Campanules* et l'*Huis du passé*, voici un autre volume de vers dont l'auteur est une femme. Nous ne songeons pas à nous en plaindre. L'oserions-nous d'ailleurs que nous serions vite ramené au sentiment de la réalité par *Jean Viril*, le chevalier servant de notre poétesse. Hélas! ce gentil petit livre, qui a la forme d'un album de jeune fille, dont les pages sont toutes encadrées de rouge et numérotées en chiffres romains, et qui chante l'*Enfant*, la *Nature*, le *Cœur*, la *Raison*, l'*Art* et la *France*, ce recueil, né d'hier, a déjà connu l'honneur d'une critique railleuse. Ne nous frappons pas: on peut se moquer de tout..... Pour nous, cet élégant volume dénote de la sensibilité, des idées et des sentiments généreux, et une forme souple et facile où l'auteur a été aidée sans doute par son héritage.

Mme Pauline Fréchette n'emploie pas la majuscule au commencement de tous ses vers: c'est une méthode que nous pensions abandonnée..... La majuscule est pourtant jolie!

L. le C.

LE FÉLIBRIGE PAR EMILE RIPERT, CHEZ ARMAND COLIN, A PARIS — 5 fr.

M. Emile Ripert vient de passer parmi nous; il nous a parlé de *Mistral* et du *Félibrige*. Toute son érudition est condensée dans ce petit volume de 200

pages, extrêmement intéressant. Que nous nous plaçons au point de vue de la littérature française, de l'idée latine ou du régionalisme, le grand mouvement félibréen nous fournit de précieuses leçons. Prenons notre régionalisme canadien. Sans doute notre langue est le français, et nous ne saurions prétendre constituer une littérature différente, comme l'ont fait les Félibres, avec leurs dialectes de la langue d'oc. Mais quel magnifique exemple ils nous donnent tous, qu'ils soient de Béziers, de Montpellier, des Cévennes, de Toulouse, des Pyrénées, de Gascogne, du Périgord, du Limousin, d'Auvergne, du Velay, et du Dauphiné — dans le choix de leurs sujets, et dans la qualité de leur inspiration. Il n'y a qu'à lire les titres charmants de leurs poèmes ou de leurs livres, pour comprendre quelle abondante matière peuvent fournir à un écrivain l'histoire, la nature et les traditions de son pays.

M. Ripert raconte la merveilleuse histoire du Félibrige, d'où émergent trois figures centrales: Roumanille, Aubanel et surtout Mistral. Il insiste avec raison sur les origines du mouvement. Et l'on voit que si les savants et les bourgeois ont eu leur large part dans l'organisation du Félibrige, les *ouvriers* et les *paysans* y ont collaboré aussi. Ces poètes du peuple n'ont jamais manqué parmi les Félibres, savoureux, puissants et populaires.

Que deviendra le Félibrige? C'est la question que l'auteur se pose, et sa réponse reporte notre pensée sur bien des problèmes de notre propre pays.

O. M.

LES ÉNERGIES RÉDEMPTRICES PAR M. HERMAS BASTIEN, A L'ACTION FRANÇAISE DE MONTRÉAL.

Petit volume, mais riche matière; des souvenirs de lecture, des citations, mais surtout de la réflexion personnelle; livre de jeune et pour les jeunes, mais pensée déjà singulièrement mûrie.

Quelles sont donc ces *Énergies rédemptrices* dont l'auteur nous entretient? Le catholicisme, l'enseignement, l'histoire, la fécondité des familles, le goût des arts, l'élite, l'action intellectuelle et l'action sociale. M. Bastien les prend les unes après les autres et leur demande compte de ce qu'elles ont produit chez nous. Pour mener cette enquête, il fallait non seulement de l'audace, il fallait du courage aussi. C'est que, en effet, devant certaines insuffisances on est porté à se fermer les yeux pour ne pas voir. Rien de tel ici. Y a-t-il un mal? On l'avoue et l'on propose le remède.

Nul doute que des pages aussi franches ne fassent réfléchir. Les jeunes y liront, entre autres choses, la nécessité du désintéressement, de la formation philosophique et de la culture scientifique. Qu'ils parcourent les chapitres sur *'Action intellectuelle*, la *Nouvelle Aurore*, et *Ceux qui sculptent l'idéal*.

1

P. L. M.

LES CONFINS DE LA SCIENCE ET DE LA FOI, PAR L'ABBÉ MOREUX, CHEZ GASTON DOIN, 8 PLACE DE L'ODÉON, PARIS. 7fr.70.

La science et les dogmes, les certitudes et le domaine de la science, l'évolutionisme et le créationisme, les anciennes hypothèses cosmogoniques, les thé-

ories récentes sur l'origine des mondes, la genèse des éléments, la matière et l'énergie; ou encore, connaissons-nous le plan de l'univers? l'univers est-il infini? le monde est-il éternel? qu'est-ce que l'atôme? Autant de questions, autant de chapitres de ce livre. Et si, sur tous ces points, la science a ses "dogmes", comment les concilier avec ceux de l'Eglise, avec les grandes thèses de la liberté de la Providence, du miracle, de la vie future? Personne, mieux que l'abbé Moreux, dont l'orthodoxie d'une part, et la compétence scientifique de l'autre ne font point de doute, ne pouvait répondre à ces angoissantes questions et conjurer de prétendus conflits aux confins de la science et de la foi.

L. D.

VIE DE L'ÉCOLE ET DE L'ASSOCIATION

Assemblée annuelle de l'Association des Anciens Élèves de
l'École Polytechnique de Montréal.

RAPPORT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 1923

A Messieurs les Membres de l'Association des Anciens Élèves de
l'École Polytechnique de Montréal.

Messieurs,

Durant l'année qui vient de s'écouler votre Conseil a tenu dix
assemblées.

Au début de 1923, votre Conseil a inauguré un nouveau mode
de réunions pour les membres de l'Association. Le troisième lun-
di de chaque mois les membres résidant dans la région de Montréal
sont invités à un déjeuner-causerie au Cercle Universitaire. Une
courte conférence est donnée par un membre de l'Association sur
un sujet technique spécial. Les auditeurs posent des questions
au conférencier et l'on se sépare sur le coup de deux heures exacte-
ment. Réunions très intéressantes à la vérité et qui offrent aux
membres l'occasion de se réunir amicalement et d'étendre leurs
connaissances. Ces déjeuners-causeries ont eu un véritable suc-
cès durant l'année dernière et votre Conseil se propose de les conti-
nuer durant la présente année. Il espère que le nombre des anciens
de Polytechnique qui assisteront aux prochaines causeries sera plus
grand encore que par le passé. Les conférenciers entendus du-
rant l'année 1923 ont été:

- le 19 février: M. F.-C. Laberge, Attributions de la Commission
des services publics;
- le 19 mars: M. O. Lefebvre, Commission des Eaux courantes;
- le 16 avril: M. T.-J. Lafrenière, Attributions du Service pro-
vincial d'hygiène, intéressant l'ingénieur;
- le 21 mai: M. E. Loignon, Développements hydrauliques;
- le 15 octobre: M. H. Ortiz, L'administration des villes par gérants;
- le 19 novembre: M. H. Valiquette, Le budget municipal;

le 17 décembre: M. J. Duchastel, Quelques remarques sur la circulation véhiculaire dans les grandes villes.

Le Conseil, en votre nom, est heureux de présenter ses meilleurs remerciements à tous ces membres pour les intéressants travaux qu'ils nous ont présentés chacun dans leur conférence.

Aux premiers jours de septembre, une nouvelle, qui intéressa vivement tous les anciens de l'École, se répandit comme une traînée de poudre. M. Augustin Frigon, Docteur ès sciences de l'Université de Paris et ancien élève de l'École Polytechnique, venait d'être choisi comme Directeur de l'École Polytechnique. Le Conseil de l'Association n'a pas cru devoir laisser passer cet événement inaperçu, et il réunissait les membres de l'Association le soir du 25 septembre à un dîner intime au Cerele Universitaire pour présenter ses hommages et ses vœux de succès à celui des nôtres que la Corporation de l'École venait de choisir pour veiller aux destinées de notre Alma Mater.

Le Conseil est heureux de vous annoncer que la campagne de recrutement qu'il a entreprise à l'automne dernier a été des plus fructueuse. Une trentaine d'anciens sont entrés dans les cadres de l'Association. Le Conseil saisit l'occasion de saluer ces nouveaux membres et de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue parmi nous. L'Association compte maintenant 272 membres sur un total de 411 diplômés vivants.

Le Comité de placement a fonctionné avec succès durant l'année qui vient de s'écouler. Le Comité s'est occupé de trouver des positions aux nouveaux diplômés de l'École, et aux élèves de l'École pour le temps de la vacance. Il a aussi réussi à placer d'autres membres qui se trouvaient sans emploi. Encore une fois, le Conseil fait appel à tous les membres de l'Association sur cette question du placement des membres. Que chacun se fasse un devoir d'avertir l'Association chaque fois qu'il doit changer de position.

Comme vous en avez été avertis par plusieurs lettres circulaires, l'École Polytechnique, à laquelle nous sommes tous redevables de la formation scientifique que nous avons reçue, célèbre cette année le Cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion le Comité du Cinquantenaire a cru bon de faire écrire l'histoire de l'École pour cette période de cinquante ans. Il a trouvé dans la personne de M. l'abbé O. Maurault, p.s.s., chapelain de l'École, l'historien par excellence, capable de fixer d'une main de maître les principaux faits de l'histoire de notre Alma Mater. Cette esquisse

historique a été imprimée sous forme de pamphlet et distribuée à tous les anciens de Polytechnique comme souvenir des fêtes du Cinquantenaire de l'École.

A cette occasion également le Comité a préparé des fêtes dignes de cet événement mémorable. Elles commencent en ce moment et se dérouleront jusqu'à demain soir, pour se terminer par des agapes fraternelles dans un des grands hôtels de cette ville. Le Comité du Cinquantenaire et le Conseil de l'Association vous remercient d'être accourus en aussi grand nombre à ces fêtes. L'Alma Mater a ouvert toutes grandes ses portes pour nous recevoir; elle nous adresse à tous la plus cordiale bienvenue.

Durant l'année qui vient de s'écouler l'Association a eu la douleur de perdre deux de ses membres: au commencement de mars 1923 la mort nous enlevait M. Arthur Saint-Laurent (1885) ingénieur en chef au Ministère des Travaux publics du Canada, et le 17 juin 1923 un accident mortel enlevait à l'affection des siens, M. J.-Émile Carbonneau (1916).

Sur leurs tombes l'Association dépose l'hommage de sa reconnaissance pour l'honneur qu'ils ont fait rejaillir sur l'École Polytechnique par les travaux remarquables qu'ils ont exécutés, et elle garde un souvenir ému de ces distingués camarades.

Le CONSEIL DE L'ASSOCIATION.

RAPPORT DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 1923

En caisse à la banque d'Hochelaga le 1er janvier 1923..... \$ 542.42

RECETTES:

Cotisations.....	\$478.50	
Intérêt sur compte de banque.....	11.22	
Intérêt sur obligation de la Victoire (\$500)....	27.50	
Intérêt sur obligation de la Cité de Montréal (\$1,000. Semestre mars-sept.).....	60.00	
Dîner du 27 janvier 1923.....	147.00	
	\$724.22	\$ 724.22
Obligation de la Cité de Montréal(remboursée)...		1,000.00
		\$2,266.64

DÉPENSES:

Abonnements à la <i>Revue Trimestrielle</i>	\$447.50
Impressions.....	113.08
Timbres et cartes postales.....	57.00
Indemnité au secrétaire.....	100.00
Dîner du 27 janvier 1923.....	149.30
Remise à la Section de Québec.....	42.00
Tributs floraux.....	34.75
Divers (scrutateurs, collection sur chèques etc.)..	19.43
	<u>\$963.06</u> \$ 963.06
En caisse à la banque d'Hochelaga, le 1er janvier 1924.....	1 303.58
	<u>\$2,266.64</u>

Respectueusement soumis,

A. MAILHOT,
Trésorier.

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Nous, soussignés, nommés vérificateurs des comptes en vertu d'une résolution adoptée à l'assemblée générale du 27 janvier 1923, déclarons avoir examiné les livres du secrétaire-trésorier de l'Association des Anciens Élèves de l'École Polytechnique de Montréal, et les avoir trouvés satisfaisants.

La somme des recettes pour l'année 1923 s'élève à \$724.22, et celle des déboursés à \$963.06. Le déficit de \$238.84 soustrait du montant en caisse au 1er janvier 1923, qui était de \$542.42, laisse un actif en banque, au 1er janvier 1924, de \$303.58, plus le remboursement d'une Obligation de la Cité de Montréal, au montant de \$1,000, soit un total en banque, au 1er janvier 1924, de \$1,303.58. Le trésorier a aussi en mains une Obligation de la Victoire au montant de \$500.00.

Adrien PLAMONDON,
J.-A. LALANDE,
Chas. DAVID.

RAPPORT DE LA SECTION DE QUÉBEC
POUR L'ANNÉE 1923

A Monsieur le Président de l'Association des Anciens Élèves de l'École Polytechnique, Montréal.

Monsieur le Président,

La Section de Québec a l'honneur de vous soumettre son neuvième rapport annuel pour l'année 1923, vous y trouverez un bref résumé du travail effectué à Québec par les Anciens de l'École Polytechnique.

Il nous fait plaisir de mentionner que le nombre des Anciens du Polytechnique, dans le district de Québec, augmente continuellement, on en compte aujourd'hui soixante-treize.

Ces membres se sont assemblés en sept occasions différentes durant l'année 1923; ils y ont discuté les questions qui intéressent la profession du génie civil à Québec. Au cours de ces réunions, quelques membres ont fait part à leurs confrères de notes fort intéressantes sur les sujets suivants:

De M. A.-B. Normandin, sous-chef du Service Hydraulique, sur l'utilisation et l'aménagement des eaux; de M. Hector Cimon, ingénieur de la Compagnie Price Bros, sur la glissoire à billot construite entre la rivière Shipshaw et Kénogami; de M. Adrien Pouliot, professeur à l'École Supérieure de Chimie Laval, sur l'appréciation de la vie et de l'œuvre de Henri Poincaré et de M. C.-E. Lamarque, ingénieur de la Voirie, sur Salluste Duval considéré comme savant praticien et professeur.

Au mois de février dernier à un dîner intime, les diplômés du Polytechnique eurent l'occasion de fraterniser, de se faire part mutuellement des souvenirs de leur stage universitaire et de causer des projets du jour.

L'assemblée annuelle et l'élection des officiers eurent lieu le 20 du mois courant. Le conseil de la Section de Québec pour 1924 se compose des membres suivants: Président, Paul Joncas; vice-président, Ernest Lavigne; secrétaire, Eugène Roy; conseillers: T.-E. Rousseau, Alex. Fraser, Alex. Larivière et A. Pouliot, élus pour un an; Hector Cimon, Zachée Langlais et Robert Dorion, élus pour deux ans; membres ex-officio A.-B. Normandin et président sortant de charge A.-O. Dufresne.

Le tout respectueusement soumis,

A.-O. DUFRESNE,
Président

Camille MILOT,
Secrétaire

CONSEIL POUR L'ANNÉE 1924

Président: M. ERNEST LOIGNON

Vice-Présidents: MM. O. Lefebvre, PAUL-ÉMILE MERCIER

Secrétaire-trésorier: M. ADHÉMAR MAILHIOT

Directeurs: MM. D.-R. Baribault,
J.-E. BLANCHARD
BERNARD BRAULT
J.-E. CARMEL
ERNEST CORMIER
L.-E. Côté

Colonel A.-E. Dubuc
JULES DUCHASTEL

Augustin Frigon

Henri Kieffer,

S. FORTIN

A.-B. Normandin

Arthur Surveyer

H.-A. Terreault

Le Président des Étudiants.

Les noms de ceux qui entrent en fonction cette année sont imprimés en lettres majuscules.



Copenhagen

*Le tabac à Priser sous
sa forme la plus pure*



Département des terres et forêts de la Province de Québec.

SERVICE HYDRAULIQUE

Aménageons les chutes d'eau si nombreuses de la province de Québec. Utilisons mieux nos forces hydrauliques pour l'industrie, l'éclairage et la force motrice et nous économiserons ainsi le charbon, actuellement si cher, pour le chauffage des maisons.

Demandez nos brochures sur les forêts et les eaux en écrivant à l'hon. Ministre des terres et forêts, Québec.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Fondée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Nos principales fonctions :

Administration	{	de fonds d'amortissement.
		de fortunes privées.
		de propriétés.
		de successions.

Fiducies de toutes sortes.

Achat et vente d'obligations.

Préparation d'émissions d'obligations.

Liquidations et faillites.

Prêts hypothécaires.

Assurances générales.

Agents pour transfert d'actions et d'obligations.

TÉLÉPHONE : PLATEAU 3680

286, rue Saint-Laurent, Montréal, P.Q.

J. A. DeSerres,
Gérant.

Ecole de Pharmacie

Université de Montréal

L'Ecole de Pharmacie donne l'enseignement de toutes les sciences pharmaceutiques et qualifie en tout point l'étudiant pour la licence ainsi que pour les grades de bachelier et de docteur en pharmacie.

Son programme comprend la matière médicale, la toxicologie, la botanique, la pharmacie théorique et pratique, la physiologie, la chimie minérale, organique et biologique, théorique et pratique ; travaux de laboratoire : analyses, essais, titrages, identifications, etc.

A. J. LAURENCE,
Directeur.

HEADQUARTERS FOR Chemical Apparatus AND Pure Chemicals

We carry the Largest
Stock of Scientific
Supplies in Canada.

Catalogue in preparation.

LYMANS, Limited

344 ST. PAUL ST. WEST
MONTREAL, Canada.

Pour vous tenir au courant du
mouvement scientifique

lisez les articles documentés de
"LA SCIENCE MODERNE"

Revue Mensuelle illustrée

paraissant en France, en Belgique, en
Suisse et au Canada.

ABONNEMENT: \$3.50

Chez DEOM FRÈRE

251 Ste-Catherine est, Montréal

ou aux bureaux de la Revue

365, ST. HUBERT, - - MONTREAL

Université de Montréal

L'hôpital de l'Ecole Vétérinaire est ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

CLINIQUE GRATUITE

Tous les mardis et vendredis, de 8 h. à 12 h. du matin. (entrée \$0.25). Sous la direction du professeur F. T. DAUBIGNY, M.V.

Entrée générale

75, RUELE PROVIDENCE

Téléphones { Hôpital Est 4005.
Ecole Est 7129

FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Canada)

Membre de l'Association nationale des Facultés dentaires américaines

Cette Faculté est la seule en Amérique donnant l'enseignement dentaire en langue française. On y reçoit en 4ème année des diplômés étrangers, désireux d'obtenir le doctorat en chirurgie dentaire (D.D.S.).

L'Université vient de consacrer une somme de trois cent mille dollars pour une nouvelle installation de l'enseignement dentaire en rapport avec le progrès de la dentisterie moderne.

Pour prospectus et informations, écrire au Doyen,

Le Dr EUDORE DUBEAU
380, rue ST-HUBERT, Montréal, Can.

C. E. RACINE & CIE Limitée

COURTIERS EN DOUANES
TRANSITAIRES

Facilitent les expéditions à l'étranger

Assurance Maritime

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des continents américains

"Board of Trade Building"

MONTREAL

Adresse télégraphique : "Enicar".

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues, en français et en anglais.
Préparation aux examens : brevets.

ART DENTAIRE, DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc.

RENÉ SAVOIE, I.C. et I.E.

Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées
Professeur au collège Ste-Marie et au collège Loyola

Enseignement individuel à paiement facile le jour et le soir.

Cours pour dames et messieurs.

Renseignements fournis sur demande.

238, RUE ST-DENIS, Téléphone EST 6162
En face de l'église St-Jacques.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

GENIE-CIVIL,
— ET —
INGENIEUR-CHIMISTE
DURÉE DES COURS: - - QUATRE ANNÉES

ÉCOLE DE PRÉPARATION

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.

Durée des cours : une année pour les candidats admis en 1ère section et deux années pour les candidats admis en 2ème section.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques sont admis en 1ère section sans examen.

*Cours d'été du 1er juillet au 1er septembre
En vue des examens d'admission de septembre*

Pour renseignements, s'adresser au Directeur,

228, rue Saint-Denis - - - - - MONTREAL

Tél. Bell Est 3644

T. LESSARD & FILS,
LIMITÉEINGENIEURS MECANICIENS
PLOMBERIE SANITAIREInstallation d'appareils pour le Gaz, la
Vapeur et l'Eau Chaude.

191, rue Craig Est, Montréal.

Alfred St-Cyr.

Geo. Gonthier.

Albert P. Frigon.

ST-CYR, GONTHIER & FRIGON

BANQUIERS ET ADMINISTRATEURS

103, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Montréal, Canada.

Téléphones :
Main : 519 et 2701.Adresse télégraphique :
"Cygofri".**POLYBIBLION**

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, rue de Saint-Simon, 5, - - - - - PARIS, VII

Le "Polybiblion", qui est entré dans sa 55e année, paraît chaque mois, en deux parties distinctes.

I. — Une "Partie littéraire" (2 vol. par an), comprend : 1o des "Articles d'ensemble" sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2o des "Comptes rendus" des principaux ouvrages publiés en France et à l'Etranger ; 3o une "Chronique", résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil. — Depuis la fin de 1914, le "Polybiblion" donne des comptes rendus en nombre considérable relatifs à la guerre européenne.

II. — Une "Partie technique" (1 vol. par an), contient : 1o une "Bibliographie méthodique" des ouvrages publiés en France et à l'Etranger, "avec indication des prix" ; 2o les "Sommaires" de nombreuses Revues françaises et étrangères ; les "Sommaires" des grands journaux de Paris (articles littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, et articles se rapportant de près ou de loin à la guerre européenne).

PRIX DE L'ABONNEMENT

Partie littéraire,	France,	30 fr.	Etranger	34 fr.
Partie technique,	—	25 —	—	28 fr. 50
Les 2 parties réunies,	—	40 —	—	46 fr.

DAOUST, LALONDE & CIE., Limitée

Manufacturiers de Chaussures

Tanneurs et Corroyeurs

Tannerie:

1704 RUE IBERVILLE

Bureau et Fabrique:

45 à 49 SQUARE VICTORIA

MONTREAL

MANUFACTURIERS DE . . .

Harnais, Selles, Malles, Sacs de
Voyage, Sacoques,Portes-Monnaie,
Articles en cuir,
Etc., Etc.*Lamontagne Limitée.*

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can

PROVINCE DE QUEBEC
(CANADA)

Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

CHASSE ET PECHE

LA province de Québec est l'Eldorado de tous les amateurs de la pêche et de la chasse. Elle possède en effet les plus grandes richesses ichtyologiques et cynégétiques du monde entier, l'on pourrait dire. Il faut jeter un coup d'oeil sur les chiffres qui suivent pour se faire une idée de l'immensité de son territoire encore en disponibilité. Ainsi, sa superficie totale est de 445,000,000 d'acres approximativement. Or, si l'on déduit 25,000,000 d'acres concédés soit pour la culture ou autrement, il reste une balance de 420,000,000 d'acres, dont 25 p.c. ou 105,000,000 d'étendue sont recouverts par les eaux des lacs, fleuves et rivières, et 315,000,000 sont boisés.

Des steamers conduisent aux plus belles rivières à saumon du Saguenay et de la Baie des Chaleurs, en même temps que des trains de chemins de fer mènent chaque jour aux lacs et aux rivières des régions du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, du Nord de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, qui régit tout ce qui relève de la chasse et de la pêche dans la province de Québec, émet des baux et des permis de chasse et de pêche à des taux avantageux pour les étrangers.

On est prié de communiquer avec le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries si l'on désire des renseignements plus précis.

BUREAU DES MINES

GISEMENTS MINERAUX. — La Province de Québec possède des gisements d'AMIANTE, de CUIVRE, de FER CHROME, de MINERAIS DE FER, de GRAPHITE, de MICA, de PHOSPHATE, de MOLYBDENITE, d'OR, etc.

LOI DES MINES. — La loi des Mines de la Province offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Les dispositions de cette loi sont faciles à comprendre et à suivre. Un "certificat de mineur", que l'on peut se procurer au Bureau des Mines au coût de \$10.00, permet au porteur de piqueter et de se réserver 200 acres de terrains miniers, n'importe où dans la province, sur les terres dont les droits de mines sont disponibles.

LABORATOIRE PROVINCIAL. — Le laboratoire d'analyses de la Province est à l'Ecole Polytechnique, 228, rue ST-DENIS, MONTREAL.

On peut y faire faire des analyses de minerais à des taux très réduits.

Pour tous renseignements concernant les Richesses minières de la Province, s'adresser à

L'HONORABLE J. E. PERRAULT,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des
Pêcheries, QUEBEC.

M. AURELIEN BOYER,
Président.

M. H. FRIGON,
Gérant-Général.

CASCADES SILICA PRODUCTS CO., Reg.

GRÈS ET SABLES

SILICEUX

103, rue Saint-François-Xavier - - - Montréal.

Dessinateur de patrons. Satisfaction absolue.
Coupe garantie. Prix modérés.
TEL. EST 2521.

A. J. LELIEVRE, Marchand de Fourrures
150, RUE ST-DENIS MONTREAL
Spécialité : Manteaux de Mouton de Perse.
Tous les genres de Fourrures réparées,
teintes et nettoyées.

Tél. Est 2434.

T. DUSSAULT
BOTTIER FASHIONABLE

281, Ste-Catherine Est

Montréal

Albert=N. Goora

Courtier en Assurances

192, rue de LaRoche

MONTREAL

Téléphone: Bélair 9471

ECOLE DES
Hautes Etudes Commerciales
DE MONTREAL

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique. Musée Commercial et Industriel.

Délivre des diplômes de "LICENCIE EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES."

Le diplôme de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "l'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux
élèves méritants

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale, anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit Commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc.,
s'adresser au directeur des Etudes.

399, Avenue Viger, Montréal.

CANADA
MINISTÈRE DES MINES

Hon. Charles Stewart, Ministre.

M. Charles Cammell, Sous-Ministre.

PUBLICATIONS RÉCENTES EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DES MINES

1954. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1921.
1973. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1922.

DIVISION DES MINES

397. Le phosphate au Canada. H.-S. Spence.
402. L'industrie du feldspath au Canada. H.-S. Spence.
512. Le graphite. H.-S. Spence.
569. Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1920.

DIVISION DES EXPLOSIFS

6. Rapport annuel de la division des Explosifs durant l'année civile 1921.
8. Rapport annuel de la division des Explosifs durant l'année civile 1922.

COMMISSION GÉOLOGIQUE

2003. Minéraux industriels du Canada, 1922.
Mémoire 104. Les Oiseaux de l'Est du Canada. P.-A. Taverner. Édition révisée et augmentée. (Prix: \$0.50 cartonné, \$1.00 relié en toile).
" 124. La partie nord-est du Labrador et le Nouveau-Québec. A.-P. Coleman.
" 127. La région de Beauceville, Québec. B.-R. MacKay

EN PRÉPARATION

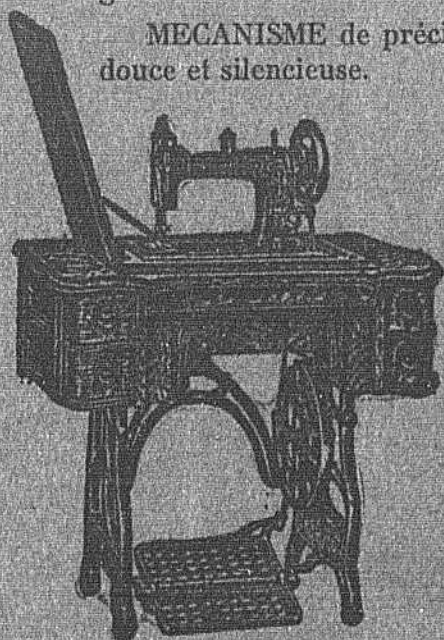
- Mémoire 126. Une exploration botanique de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, y compris une liste des Variétés de plantes vasculaires. Harold St-John.
Rapport sommaire de la Commission géologique 1921, Extrait: Régions du lac Opasatika et de Duparquet, Québec. H.-C. Cooke et W.-F. James.
Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1921.
Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1923.

AVIS On peut se procurer les publications ci-dessus en s'adressant à l'Éditeur en chef, Ministère des Mines, Ottawa.

La Machine à Coudre "RAYMOND"

Cette machine à coudre présente tous les avantages et toutes les commodités que vous pouvez désirer:

MECANISME de précision, assurant une marche douce et silencieuse.



NAVETTE tubulaire, vibrante sans enfilage.

TETE robuste, émaillée noir et montée sur charnières facilitant la bascule; pièces et volant nickelés.

REGULATEUR de point perfectionné, assurant un travail parfait.

TABLE de 50 x 17½ pouces, la machine ouverte, règle de ½ verge.

ACCESSOIRES : 10 aiguilles assorties, 6 canettes, 2 tourne-vis, une burette d'huile, un marqueur de plis, une série d'accessoires pour ourler, broder, faire les remplis, le tout dans un joli coffre émaillé noir.

Nous offrons aux lecteurs de la *Revue Trimestrielle* la machine à coudre Raymond, avec accessoires et livre d'instruction en français, au prix spécial de \$36.00.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe - Montréal



Imprimerie Populaire, Limitée,
43, rue St-Vincent, Montréal.